

Le capital immatériel

En 30 juillet 2014, suite au discours royal (Discours du Trône) les institutions se sont lancées dans l'évaluation du capital immatériel. Un concept complexe, tant il n'est pas aisé à cerner, de par sa portée multidimensionnelle et la difficulté de sa mesure, à partir des données des systèmes de comptabilité traditionnels. Il a été introduit d'abord dans le domaine de l'entreprise ; ensuite, à l'échelle des pays grâce aux rapports élaborés par la Banque Mondiale et l'OCDE.

Le concept du capital immatériel constitue l'un des concepts novateurs utilisés par la Banque Mondiale lors de la mesure de la richesse des nations. Les études menées à ce titre confirment que ce capital est le socle de création de la richesse puisqu'il englobe les composantes structurelles qui permettent de générer de la valeur sur une base pérenne, dont notamment le capital humain et le capital organisationnel.

Le capital immatériel d'une nation regroupe plusieurs catégories d'actifs :

- Le capital humain, qui comprend les connaissances, les compétences et le savoir-faire de la main
- Le capital structurel, qui comprend notamment l'organisation, l'innovation ou encore la qualité des infrastructures (télécom, énergie, transports, etc.) ;
- Le capital culturel et historique, qui regroupe les richesses architecturales, religieuses et culturelles ;
- Le capital naturel, qui regroupe la qualité du climat, de l'air, des ressources naturelles nécessaires, telles que l'eau, ou l'implantation géographique ;

Loin d'être un simple indicateur comptable, ce concept a la particularité d'offrir un cadre cohérent permettant de cerner la dynamique de la création de la richesse d'une nation.

Le calcul du capital immatériel vise donc à valoriser tous les facteurs de production de richesse, et notamment ceux qui ne sont pas capturés par les méthodes comptables traditionnelles (Les indicateurs de mesure de la richesse, à l'instar du PIB, ne traduisent pas réellement les progrès accomplis par les pays et ne reflètent pas leurs potentialités intrinsèques).

Avec la dématérialisation des économies et la forte poussée des nouvelles technologies, les actifs intellectuels, tels que le capital humain et la recherche et développement(R&D), sont devenus des facteurs stratégiques de création de valeur par les entreprises.

Le recours à des concepts novateurs, à l'instar de celui du capital immatériel en tant qu'outil de pilotage des politiques publiques, offre de réelles opportunités pour le Maroc, en termes de résorption des insuffisances révélées du modèle de développement du pays, de réussite de son insertion dans la mondialisation ainsi

qu'en termes de renforcement du lien social et de restauration de la confiance institutionnelle et interpersonnelle.

Inflexion du modèle de développement du pays :

- Le recours au concept du capital immatériel est opportun pour infléchir le modèle de développement du Maroc, en vue d'en faire un levier d'accélération du rythme de croissance économique, de création d'emplois suffisants, d'atténuation des inégalités sociales et spatiales et de réduction des atteintes à l'environnement
- La conception des politiques publiques, selon ce concept, permettrait d'élargir le spectre de création de la richesse nationale et de renforcer la soutenabilité des sources de croissance du pays.

Réussite de l'insertion du Maroc dans la mondialisation :

La mise en valeur des avantages compétitifs du pays, de son capital de stabilité, de son héritage culturel et artistique favorise à l'évidence l'accroissement de l'attractivité du Maroc aux flux touristiques et aux investissements directs étrangers, au même titre que son rayonnement régional et international.

Renforcement du lien social et restauration de la confiance institutionnelle et interpersonnelle :

- La confiance institutionnelle et la cohésion sociale constituent des ingrédients importants pour créer les conditions propices à un vivre ensemble harmonieux et apaisé.
- L'amélioration de la gouvernance favorise la restauration de la confiance institutionnelle et, par ricochet, le capital organisationnel qui est une composante essentielle du capital immatériel.

Les avancées réalisées par le Maroc ne sont pas suffisantes pour lui permettre de concrétiser son ambition d'accélérer son rattrapage économique vers les pays avancés au cours des prochaines décennies. Le processus de convergence économique enclenché depuis 15 ans demeure encore long en comparaison avec celui réalisé par d'autres pays émergents qui sont parvenus à combler leur retard. Ce dur constat est dressé par le mémorandum économique pays de la Banque mondiale (publié le 15 mai 2017) intitulé : «Le Maroc à l'horizon 2040 : Capital immatériel et les voies de l'émergence économique».

Le document souligne, en effet, les avancées économiques et sociales réalisées par le Maroc au cours des quinze dernières années. Pour la BM, le pays a engagé des réformes visant à accroître la productivité, à améliorer le niveau de vie, à créer des emplois et à

renforcer les institutions. Un processus appuyé, souligne le rapport, par l'arrivée d'une nouvelle Constitution en 2011 qui appelle à consolider les droits des citoyens marocains, à élargir leurs opportunités et à améliorer le cadre de gouvernance. Toutefois, le pari de l'émergence n'est pas encore gagné pour le Maroc.

Ce rapport propose une analyse exhaustive des performances économiques récentes du pays ainsi que des perspectives de croissance pour les vingt prochaines années. Il expose les réformes de la gouvernance économique susceptibles de faciliter la mise en œuvre d'un scénario ambitieux mais réaliste, capable d'accélérer la croissance économique de manière durable et de réaliser un développement social et humain plus inclusif.

la BM a noté qu'« un scénario vertueux - mais réaliste - suggère que le PIB par habitant du Maroc (en parité de pouvoir d'achat) pourrait atteindre près de 45% de celui d'un Européen du sud en 2040 contre 22% actuellement». Ce scénario repose sur une augmentation durable de la productivité de l'économie marocaine à travers une plus grande accumulation de capital immatériel; une notion qui renvoie à la fois à la qualité du capital institutionnel, du capital humain et du capital social des pays

Améliorer les institutions et les services publics

- Il est indispensable de réformer la gouvernance des services publics afin de les rendre plus efficaces et équitables.
- Moderniser la fonction publique en poursuivant résolument les efforts de décentralisation, en améliorant les performances du personnel et de l'administration, en réduisant les effectifs superflus et en rationalisant l'administration.

Investir dans le capital humain

- Le Royaume du Maroc doit mettre l'éducation au cœur de ses réformes s'il veut accélérer son développement économique. L'objectif doit être de provoquer un « miracle éducatif », c'est-à-dire une amélioration très significative du niveau des élèves marocains, tel que mesuré par les tests internationaux.
- Investir dans la santé en vue de renforcer le capital humain, en élargissant la couverture médicale et en renforçant la gouvernance générale du système de santé.

Investir dans le capital social

- Parvenir à l'égalité hommes/femmes en améliorant l'accès des femmes aux opportunités économiques et en favorisant leur autonomisation
- Encourager une plus grande confiance interpersonnelle.

La Caisse de Compensation

Au Maroc, le Secteur public occupe une place importante dans l'économie nationale. Historiquement, la constitution du secteur public s'est opérée non pas par vocation naturelle ou suite à une politique interventionniste délibérée de l'Etat, mais plutôt pour des considérations conjoncturelles de souveraineté et de nécessité économique. Au lendemain de l'indépendance, l'Etat s'est trouvé dans l'obligation de prendre en charge l'appareil économique qui était entre les mains des étrangers, de réaliser les investissements d'infrastructure indispensables au développement économique et de promouvoir la création de nouveaux secteurs d'activités. Depuis, l'Etat n'a cessé de soutenir ce secteur public par le biais des subventions aussi bien de fonctionnement que d'équipement. Aujourd'hui, ce soutien continu, mais l'Etat repense son intervention et agit désormais dans un cadre contractuel pour rationaliser la gestion des établissements publics et améliorer leur efficacité. Ces subventions sont versées à partir de la caisse de compensation nationale qui constitue une forme de "solidarité sociale", car elle permet d'aider à acheter des biens de consommation de la première nécessité.

La Caisse de Compensation est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé en 1941 dans le but de subventionner les prix des produits de base (farine, gaz, pain) pour maintenir le pouvoir d'achat des citoyens. Considérée comme sensible par les gouvernements marocains pour éviter des troubles sociaux, elle fait l'objet d'une réforme par le gouvernement de Abdellilah Benkirane (PJD) depuis 2012.

Cette réforme a pour objectif ultime, le passage d'un système de subvention universel non ciblé, devenu insoutenable en terme de charge budgétaire qui, eu égard à l'évolution erratique des cours mondiaux des produits pétroliers et agricoles, contribue à l'accroissement des rigidités budgétaires à même d'affecter les possibilités de financement des programmes d'investissement et les chantiers de réformes engagés par le Gouvernement, vers un système de soutien ciblé au profit des couches pauvres et vulnérables visant à terme la mise en place d'un nouveau dispositif de protection sociale dans une approche globale et intégrée des politiques publiques.

Les dépenses afférentes à la compensation ont souvent dépassé les crédits initialement ouverts, ce qui a conduit à plusieurs rallonges budgétaires financées par les emprunts, et au détriment de l'investissement

cette traversée vers la libéralisation s'inscrit dans les orientations stratégiques actuellement poursuivies par les pouvoirs publics qui prônent l'ouverture et la libéralisation de l'économie, et qui visent principalement d'instaurer de manière durable les bases d'une économie autonome et de plus en plus robuste et indépendante de tout interventionnisme.

Etapes de la réforme des prix des carburants
système d'indexation partielle en 2013

afin de réduire l'influence des cours pétroliers sur la charge de compensation un système d'indexation partielle des prix a été appliqué le 16 septembre 2013 pour le supercarburant, le gasoil et le fuel N2 à usage industriel.

système d'indexation en 2014

faisant partie à l'expérience de l'année 2013, le système d'indexation a été généralisé en 2014 à d'autres produits pétroliers liquides et différencié selon les produits.

pour le supercarburant et le fuel N02 à usage industriel, ils ont été totalement indexés et n'ont fait l'objet d'aucune compensation depuis le 1er février 2014.

concernant le Gasoil et contrairement au super carburant et au fuel N2, sa subvention a été démantelée de façon progressive.

pour les fuels et spécial destinés à la production de l'électricité, ils ont été indus au système d'indexation et décompensés depuis le 1er juin 2014. la subvention auparavant allouée aux fuels destinés à la production de l'électricité a été substituée par un transfert direct à l'ONEE, permettant à cet établissement de prendre en charge le coût additionnel engendré par la décompensation de ce produit.

Homologation des prix des carburants en janvier 2015

à l'instar des autres produits liquides, le gasoil a été totalement décompensé au 1er janvier 2015.

depuis le 1er décembre 2015, les prix des carburants ont été totalement libéralisés. cet accomplissement a été le fruit d'un long processus de réforme qui a été acheminé de façon progressive. d'abord par l'indexation des prix qui étaient figés par le passé, puis par la conclusion d'un accord d'homologation qui a permis de préparer le secteur à cette transition (afin de promouvoir les conditions d'une concurrence saine entre les opérateurs du marché pétrolier, assurer la sécurité d'approvisionnement du pays dans les meilleurs conditions).

le système de compensation s'est limité au titre de l'année 2015 au gaz butane, au sucre et à la farine nationale du blé tendre. par ailleurs, de mesures d'accompagnement ont été prévues par la loi de finance 2015 notamment l'appui à l'ONEE suite à la décompensation totale du fuel et aussi le soutien au secteur des transport.

sur le plan budgétaire, cette décompensation a permis de freiner l'hémorragie budgétaire et par induction, l'hémorragie de la dette. les marges dégagées à travers cette réforme ont permis dans un premier temps, de ramener les dépenses aux seuils autorisés par la loi de finance et d'apurer tous les arriérés cumulés lors des années antérieures.

La Caisse de compensation a pesé récemment des dizaines de milliards de dirhams (plus de 30 milliards en 2008, plus de 50 milliards en 2012...), soit des montants bien substantiels comparativement au Produit intérieur brut du pays

La fin sus-évoquée du système de subventionnement des hydrocarbures a eu, à court terme, des effets drastiques sur la structure des coûts de la Caisse de compensation, puisque, d'un coût de 43 milliards de dirhams en 2013, soit 4% du PIB, la charge supportée par cet organe est passée aux alentours des 11 milliards de dirhams en 2015

et 2016, dont les 2/3 affectés au subventionnement du gaz butane et le tiers afférent à la farine et au sucre

Cette réforme englobe une restructuration du système d'aides sociales en passant d'un soutien localisé sur les prix, et systématiquement ouvert à toutes les classes sociales, vers un système plus ciblant qui passe notamment à travers les services et programmes de protection sociale à savoir RAMED, TAYSSIR...

La régionalisation avancée

Le Royaume du Maroc peut se prévaloir d'une longue tradition décentralisatrice, qui a été initiée dès le début des années 1960, par la création de communes autonomes. La reconnaissance, à des assemblées locales élues, d'un pouvoir de gestion des affaires locales, a ainsi été consacrée dès les premières années de l'indépendance, avant d'être approfondie et développée tout au long des décennies qui ont suivi, notamment en 1976, 1992, 2002 et 2009. Afin d'approfondir le processus de renforcement de la démocratie représentative régionale et de faire des régions un puissant instrument de développement économique, a été lancé, le 6 novembre 2008, un vaste chantier de régionalisation accrue du Royaume. À cette fin, a été installée, le 3 janvier 2010, une commission consultative sur la régionalisation, chargée de faire des propositions innovantes en la matière.

La nouvelle Constitution marocaine de juillet 2011 a entériné le processus de réforme territoriale, qui a conduit à l'adoption, par le Parlement, au printemps 2015, de trois lois organiques relatives aux collectivités territoriales, en particulier la loi n°111-14 qui intéresse plus spécifiquement les régions. Ces trois lois organiques forment aujourd'hui le socle de la régionalisation au Maroc. Elles en constituent les textes fondateurs.

Sur le plan institutionnel, les régions, créées en 1997, prennent d'abord une place à part entière, à côté des communes, créées en 1960, des préfectures et des provinces, créées respectivement en 1963 et 2002. Un décret du 20 février 2015 a ainsi procédé à un redécoupage régional(12 régions au lieu de 16 auparavant), plus en adéquation avec les objectifs et les missions de la réforme.

La régionalisation est définie comme un processus de transfert des compétences aux régions de la part de l'Etat. elle apportera une contribution déterminante au développement économique et social du pays, à travers la valorisation des potentialités et des ressources propres à chaque région, la mobilisation des différents acteurs locaux, la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des grands projets structurants et le renforcement de l'attractivité des régions.

Dans le cadre de La régionalisation avancée, le rôle de la région serait de contribuer de façon effective au développement économique, politique, social, culturel et environnemental

La question de l'essence démocratique de la région, abordée clairement et admise pour la première fois par la Constitution de 2011. L'objectif est de permettre aux citoyens

(hommes et femmes)de prendre en main directement leurs problèmes pour accompagner les mutations des régions et les dynamiques que produisent leurs territoires.

L'ouverture pour les citoyens et les associations de la société civile de cette opportunité, particulièrement le droit d'adresser des pétitions aux Conseils des régions, traduit une nouvelle ère symbolisée par les procédés de la démocratie participative.

la régionalisation avancée vise à atteindre les buts suivants :

- Libérer davantage l'esprit d'initiative et les énergies créatives des citoyennes et citoyens et de leurs élus ;
- Favoriser un environnement démocratique, largement participatif, propice à la bonne gouvernance.

La régionalisation avancée ouvre la voie à l'instauration de nouveaux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales basés sur le partenariat et la régulation plutôt que sur la tutelle. Outre les droits et obligations de ces collectivités telles que régies par la loi, la contractualisation sera le mode d'organisation privilégié dudit partenariat .

L'introduction de la contractualisation pour l'aménagement de l'exercice des compétences propres et des compétences partagées traduit une vision égalitaire fondée sur le respect de l'autonomie des régions. Les contrats Etat-région donnant lieu à négociations entre pouvoir central et élus régionaux et fixant les modalités techniques et financières de l'exercice des compétences, mettent en avant une mutation des relations entre le centre et les régions.

Si le développement des régions doit s'appuyer d'abord sur les atouts et potentialités locales, il est nécessaire que compte tenu des paradoxes et des écarts entre régions, l'État continue d'actionner les mécanismes de solidarité et de redistribution des richesses nationales dans l'équité et selon les ressources et les besoins prioritaires. La définition des ressources de la région doit en fait se faire en fonction de la nature et de la consistance des compétences qui lui seront transférées ; afin de l'accompagner dans la prise en charge des responsabilités de développement qui vont être les siennes. La région doit trouver l'ancrage de son développement dans ses potentialités et ses atouts propres, et des niches de développement non négligeables se retrouvent en effet dans l'écotourisme, l'artisanat, les plantes aromatiques et médicinales, les sous produits forestiers, certains produits de la mer, les produits du terroir comme le miel, le fromage...

Dans le dispositif de Régionalisation avancée, le rôle de la Région est de contribuer de manière effective au développement économique, politique, social, culturel et environnemental. Pour mener à bien cette mission, la Région doit mobiliser de ressources financières à même de permettre la réalisation de ses programmes de développement. Le budget de la Région et les transferts de l'État aux régions constituent leurs principales ressources. La moitié du montant des transferts est répartie à parts égales entre les douze régions du pays. Pour ce qui concerne l'autre moitié, les clés de répartition sont proportionnelles à la taille de la population et à la superficie.

Parallèlement, l'État a mis en place des mécanismes de financements régionaux pour répondre aux déficits patents, notamment en matière d'infrastructures de base.

Sources de financement des CL

ils sont en nombre de trois

Ressources propres

a. Fiscalité locale

La contribution des impôts locaux dans le total des recettes des CL permettrait d'apprécier leur degré d'autonomie financière. Au Maroc, la fiscalité locale englobe les taxes gérées directement par les CL

b. Parafiscalité

La parafiscalité est constituée de l'ensemble des taxes, redevances et droits des CL, dus en contrepartie d'un service rendu de nature administrative, industrielle et commerciale (droits d'état civil et d'abattage par ex.) ou d'une utilisation du domaine (redevances d'occupation temporaire).

Produit du domaine

La notion de patrimoine englobe l'ensemble de biens immobiliers et mobiliers appartenant à la CL. A l'instar des autres personnes morales de droit public, les CL disposent d'un domaine public destiné à la jouissance du grand public et d'un domaine privé constitué de biens qui ne sont pas affectés à un usage public et constituant leur principale réserve foncière.

Ressources transférées

Les ressources transférées aux CL englobent leur part dans le produit de l'IR, l'IS, la TVA et la taxe sur les contrats d'assurance ainsi que les fonds de concours.

Ressources d'emprunt

En vue de faire face aux dépenses d'équipement qui leur incombent, les CL peuvent contracter des prêts auprès du Fonds d'équipement communal (FEC).

le contrôle de gestion dans les administrations publiques marocaines

Dans un contexte de crise, tout le monde se pose la question des réformes et des changements à mener pour sortir la tête de l'eau. Actuellement, les États sont dans l'obligation de se réformer et de coopérer pour la rationalisation de leurs charges à travers des stratégies modernes et coordonnées.

Avec l'avènement du 21ème siècle, ère d'ouverture économique, ère de compétitivité et de compétences, ère de qualité et d'exigence, les organisations publiques Marocaines ne peuvent plus se permettre de ne pas être à la hauteur des attentes et des désirs du citoyen.

Au cours des dernières années, le gouvernement marocain a mis en place une vaste réforme de l'administration publique tendant à moderniser et à améliorer la gouvernance de la gestion publique. Une réforme complète qui concerne tous les aspects

liés à ce secteur permettant à l'administration d'être efficace, efficiente, performante et surtout être au service des opérateurs économiques et du citoyen marocain.

Parmi les aspects auxquels se sont orientées ces réformes on retrouve de nouvelles procédures budgétaires et comptables inspirées des méthodes de management privé qui doivent être instaurées afin de contrôler l'efficacité des dépenses et d'ancrer la culture d'économie de dépenses au sein des administrations publiques.

Dans cette nouvelle vision étatique, instaurer un système de contrôle de gestion s'avère être devenu ainsi une nécessité. Le contrôle de gestion est une fonction reconnue dans le cadre d'une autorisation gouvernementale de gestion public, elle obéit à une réforme concernant la totalité des aspects liés au service des opérateurs économiques et du citoyen marocain, bien évidemment, l'objectif de cette réforme se décline par ailleurs des méthodes de management privée sur le périmètre des administrations publiques.

Le contrôle de gestion est une composante managériale permettant le pilotage des services, en les orientant vers leur performance, et la restitution des éléments d'appréciation des coûts, des activités et des résultats pour améliorer le rapport entre les moyens engagés et l'activité ou les résultats. Il s'inscrit dans le cadre d'un meilleur pilotage opérationnel des politiques publiques, y compris dans sa dimension infra-annuelle.

Le contrôle de gestion dans les administrations publiques est « un processus par lequel la direction s'assure que l'organisation met en œuvre ses stratégies de façon efficace et efficiente ».

Le contrôle de gestion permet à l'administration publique :

- D'obtenir une meilleure connaissance de ses coûts,
- Maîtriser ses dépenses publiques,
- Donner aux gestionnaires des instruments de pilotage,
- Contribuer à une meilleure transparence et lisibilité des actions publiques, et,
- Atteindre les objectifs de performance grâce à la tenue de tableaux de bord de pilotage.

Le contrôle de gestion permet la restauration de la relation entre objectifs, moyens et résultats:

- L'articulation des objectifs et des moyens : la décomposition, la hiérarchisation et la quantification des objectifs permettent à l'administration d'atteindre ses objectifs en prenant en considération les moyens dont elle dispose. Cela contribue à l'amélioration du prévisionnelle.
- L'articulation entre les moyens et les résultats : le contrôle de gestion permet de définir les moyens en fonction de l'évolution de l'activité et la productivité d'une structure. Cela permet de contribuer à l'efficience des politiques publiques.
- L'articulation des objectifs et des résultats : le contrôle de gestion permet une certaine coordination entre les objectifs et les politiques avec les résultats ainsi qu'une quantification voire une planification de l'activité. Cela contribue à l'efficacité de l'administration publique.

Dans ce nouveau cadre, les enjeux du contrôle de gestion dans les administrations publiques sont d'analyser la performance des activités afin d'optimiser leur pilotage ainsi que de nourrir le dialogue de gestion au sein de l'administration publique.

Sachant qu'il n'existe pas un maillot standard contenant les méthodes plus au moins adaptées à toutes structures, entités ou administrations, le contrôle de gestion doit cohabiter aux spécificités des missions de l'organisation, sans évoquer le poids et la légitimité de l'organisation.

Toutefois son caractère public, la multiplicité de ses missions et fonctions, son large champ d'intervention nécessite une adaptation et une sélection fine des outils de contrôle de gestion à utiliser, en apportant de l'aide en matière de soutien et de dialogue de gestion désormais être une dimension obligatoire de pilotage. Le pilotage de la performance repose sur la bonne compréhension et l'utilisation de mécanismes de gestion tels : les budgets, la comptabilité analytique et les tableaux de bord

l'extrémisme religieux

Le Maroc a pâti du phénomène du terrorisme. Depuis 2003, il a cherché à comprendre les causes qui se cachent derrière ce phénomène avant d'agir en mettant en place une stratégie globale et multidimensionnelle qui englobe aussi bien le champ religieux que les secteurs économique, politique et des droits de l'Homme

les mesures sécuritaires pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme demeurent insuffisantes si elles ne sont pas accompagnées d'une approche globale et préventive qui prend en considération d'autres initiatives dans des domaines aussi variés que ceux économique, religieux, social, culturel et institutionnel.

C'est dans ce sens que le Maroc a choisi d'agir en élaborant une série de mesures ayant pour but la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans l'objectif de donner plus de confiance et d'espoir aux jeunes et, partant, barrer la route aux extrémistes.

Quand les jeunes se sentent impliqués, encouragés et incités à plus de créativité, cela leur offre des perspectives d'avenir différentes que celles que pourraient donner des groupes terroristes comme Daech

La menace terroriste est devenue un risque majeur dans le pourtour méditerranéen et que les pays de la région s'activent à mettre en place des mesures d'urgence pour lutter contre l'extrémisme religieux, le Maroc continue d'afficher une relative sérénité sécuritaire, due en grande partie à son système de renseignement bien rodé ainsi qu'à sa politique de lutte contre l'extrémisme religieux.

Au Moyen orient, en Europe ou en Afrique, les attaques terroristes aveugles ne sont plus des événements surprenants et les autorités des pays touchés sont souvent dépassées par l'ampleur des attaques. Les services de sécurité des pays concernés par ce fléau

adoptent des mesures réactives qui s'avèrent souvent insuffisantes, se limitant à démanteler les cellules terroristes.

Au Maroc, la situation se présente différemment. Aucun incident terroriste n'a été enregistré dans le royaume depuis plus de cinq ans, ceci en dépit des risques sécuritaires devenus omniprésents au Maghreb. Ce constat ne doit rien au hasard, puisque le pays s'est activé depuis le début des années 2000 dans une stratégie de lutte contre l'extrémisme religieux, développant une « soft power » en la matière.

A Rabat, l'Institut de formation des Imams, prédicateurs et des prédicatrices accueille environ un millier d'étudiants, dont les deux tiers viennent de pays africains et même européens. L'institut dispense un enseignement religieux basé sur les fondamentaux de tolérance et de modération en islam.

Le Maroc dispose aujourd'hui d'une loi contre le terrorisme qui lui permet de lutter efficacement contre le phénomène sur le plan interne. De même qu'il dispose depuis peu d'une législation adaptée en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'arsenal juridique marocain s'est enrichi progressivement à mesure que la stratégie de lutte contre le terrorisme apporte ses fruits. D'abord, ce fut une loi contre le terrorisme, ensuite, l'adoption d'une loi sur le financement du terrorisme en mai 2003, d'une loi globale contre le blanchiment d'argent en vigueur depuis avril 2007 et enfin la mise en place d'une cellule de renseignements financiers en avril 2009. C'est pour dire qu'aujourd'hui, comme le notent les observateurs et partenaires internationaux du Maroc, notre pays dispose d'une stratégie antiterroriste exhaustive qui s'appuie sur des mesures de vigilance et de sécurité, la coopération internationale et des politiques contre la radicalisation.

Les attaques terroristes infligent toujours de grandes souffrances et des dommages matériels parfois colossaux. Au-delà de la perte de vies humaines et de la destruction des infrastructures, elles repoussent les capitaux étrangers, provoquent un climat d'incertitude et entraînent des distorsions dans l'allocation des ressources internes ainsi que des coûts indirects provenant des mesures de sécurité à mettre en place. Ces préjudices économiques considérables ne sont, toutefois, qu'une des conséquences du terrorisme.

Les terroristes prennent régulièrement le tourisme pour cible. Les attaques dirigées contre des sites touristiques sont relativement faciles à organiser, ont un très fort retentissement médiatique international du fait que leurs victimes sont originaires de nombreux pays, et peuvent mettre sérieusement en danger l'économie du pays visé. Les activités terroristes affectent aussi les décisions des investisseurs directs, puisqu'ils augmentent leurs coûts et diminuent l'attrait du pays concerné. Lorsque les investisseurs ont le choix entre plusieurs pays, il suffit qu'un de ceux-ci connaisse un

début d'agitation terroriste pour que l'afflux de capitaux étrangers faiblisse sensiblement.

Après des attaques terroristes, les médias se font abondamment l'écho de leurs effets à court terme sur les marchés boursiers. Quand le terrorisme réduit les perspectives de bénéfices des entreprises dans les régions concernées, cela se répercute sur le cours des actions.

Hirak rif

Depuis la mort fin octobre 2016 d'un vendeur de poisson, Mouhcine Fikri, broyé accidentellement dans une benne à ordures, la province d'Al-Hoceima a été le théâtre de nombreuses manifestations pour exiger le développement d'une région que ses habitants jugent marginalisée.

La région du Rif est connue pour l'engagement de ses acteurs militants qui ont longtemps joué le rôle de porte-parole du malaise social et économique, mais une partie d'entre eux a intégré différentes institutions. Après la mort de Mouhcine Fikri et le début de la contestation, les anciens acteurs qui menaient les combats politiques au nom de la population sont apparus comme des élus en collusion avec l'Etat et, dès lors, en l'absence d'intermédiaires, les négociations sont devenues difficiles.

Par ailleurs, le mouvement, composé en majorité de jeunes, bénéficie du soutien des familles et d'une large partie de la population d'Al-Hoceima et de la région par le fait des alliances tribales mais aussi de la solidarité de différents corps de « métier » : les pêcheurs, les commerçants, les taxis, les lycéens, etc.

La mort de M. Fikri a été le déclencheur de nouvelles demandes sur les conditions de vie d'une population marginalisée. Les manifestations cristallisent une colère préexistante, liée au faible développement économique du Rif central et de son chef-lieu, Al-Hoceima. La population exprime une expérience récurrente de la précarité, des discriminations et du sous-développement.

Aujourd'hui, on incrimine le retard du programme socio-économique Al-Hoceima Manarat Al-Moutawassit (« phare de la Méditerranée »), pourtant le réel problème réside dans un processus très long de réconciliation avec l'histoire du Rif. Les projets menés n'ont pas été élaborés en fonction des besoins spécifiques d'une région enclavée et marquée par un fort taux d'immigration et des activités informelles. Les populations locales ne se sentent pas associées aux projets mis en place.

le mouvement est principalement constitué de jeunes la plupart de ces jeunes sont en attente d'une formation, d'un travail ou ont charge de famille. Ils ne se voient pas d'avenir. Par exemple, il n'y a pas d'annexe universitaire dans le Rif et ils doivent faire leurs études supérieures ailleurs. Cette marginalisation est ressentie comme une injustice. Ils pensent aussi, vu la situation de l'emploi, que ce qui les attend est un avenir instable fait de chômage et de petits boulots de survie.

Pourtant, beaucoup d'investissements ont été faits dans le nord... surtout depuis l'arrivée du roi Mohammed VI, mais les investissements touchent principalement le Rif

occidental, c'est-à-dire Tanger-Tétouan. Le Rif central, compte tenu d'une activité importante issue de l'économie du cannabis, n'a pas fait l'objet des mêmes investissements, ce qui accentue le sentiment de frustration de la population. La pêche traditionnelle ne peut concurrer les grands chalutiers. Il n'y a pas de réelles industries, pas de port important. Les activités informelles sont aujourd'hui limitées parce qu'elles n'engendrent pas d'investissements productifs avec la création de nouveaux emplois. Depuis le nouveau découpage administratif, Al-Hoceima fait partie de la région Tanger-Tétouan, qui est la deuxième région la plus riche du Maroc, mais il est trop tôt pour estimer les retombées positives sur la ville.

Quand le mouvement s'est renforcé dans la région du Rif, le gouvernement a laissé entendre que les contestataires étaient financés par des Rifains séparatistes de l'étranger. La présence de drapeaux de la République du Rif et Amazigh ont aussi interrogé ou discrédité le mouvement alors que, dans un premier temps, les Marocains des autres régions ont exprimé une solidarité par rapport à des revendications socio-économiques considérées comme légitimes.

Ces mois de contestation ont démontré un fort besoin de démocratie, une implication politique citoyenne qui honore une population marocaine qui désire être associée aux projets de développement de la région. Pour restaurer la paix sociale, il faudrait une transparence et une meilleure éthique dans la gestion des affaires publiques. La souffrance des Marocains du Rif est réelle. Comme celle de nos concitoyens dans d'autres régions. La pratique de la démocratie, c'est-à-dire du dialogue entre l'Etat et les citoyens, est le seul moyen de mettre un terme à cette crise

L'analphabétisme et l'éducation au Maroc

L'éducation-formation joue un rôle crucial pour le développement économique et social du pays et contribue potentiellement à la construction d'une société équitable, compétitive et cohésive. Certes, le système éducatif marocain a progressé sur le plan de l'élargissement de l'accès à la scolarisation, mais au détriment de la qualité de l'apprentissage. Dans ce cadre, une nouvelle vision stratégique de la réforme éducative 2015-2030 a été élaborée et dont les grandes lignes s'appuient sur trois principes fondamentaux : l'école de l'équité et de l'égalité des chances, l'école de la qualité pour tous et l'école de la promotion individuelle et sociale.

L'investissement en capital humain est une nécessité incontournable pour permettre à la majorité de la population de participer à l'effort de développement, de tirer la croissance économique, d'améliorer la productivité et de créer la richesse.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture n'est pas seulement une opération didactique, mais un processus cognitif indispensable à l'intégration des individus dans leur environnement socio-économique, avec comme retombées positives:

Au niveau social: la maîtrise de la poussée démographique, la mortalité maternelle et infantile; la santé et l'instruction des enfants restent largement conditionnées par le niveau d'éducation et d'alphabétisation de la société en général, et des femmes et jeunes filles en particulier.

Au niveau économique: le contexte économique actuel du pays se caractérise par la globalisation des échanges et une compétitivité de plus en plus accrue entre les économies.

le système d'éducation et de formation au Maroc a enregistré des avancées et progrès remarquables à travers, notamment, la généralisation de l'enseignement primaire et la réduction des écarts de scolarisation entre les milieux urbain et rural et entre les garçons et les filles.

Le taux spécifique de scolarisation au niveau du primaire a enregistré une hausse notable entre 2007-2008 et 2014-2015, passant de 91.4% à 99.1% au niveau national et de 89.1% à 98.5% pour les filles. En milieu rural, ce taux est passé de 89.4% à 98.3% durant la même période.

Aux niveaux collégial et secondaire, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans et ceux âgés de 15-17 ans a atteint respectivement 90.4% et 70.1% en 2014-2015 contre 71.3% et 48.1% en 2007-2008.

S'agissant du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10ans et plus au Maroc, il a enregistré une baisse, passant de 43% en 2004 à 32% en 2014. Cette amélioration s'explique, en grande partie par l'augmentation des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation. Ainsi, au titre de l'année de 2015-2016, le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation a atteint 662.610 personnes, dont 48% sont issus de milieu rural. Les femmes représentent plus de 90.4% de l'ensemble des bénéficiaires.

Ces performances enregistrées sont imputables. En partie, aux efforts déployés pour le renforcement de l'appui social. Dans ce cadre, le réseau des cantines scolaires s'est élargi et celui des bénéficiaires s'est accru annuellement. En effet, le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires est passé successivement de 1.091.367 (dont 530.566 filles) en 2009/2010 à 1.142.792 bénéficiaires (dont 551.690 filles) en 2015/2016. Au niveau les internats, le nombre de bénéficiaires est passé successivement de 82.036 élèves (dont 28.980 filles) en 2009/2010 à 108.749 élèves (dont 50.105 filles) en 2015/2016.

Dans le cadre de l'encouragement de la scolarisation surtout des filles, environ 3.9 millions d'élèves par an (dont 47% sont des filles) bénéficient de l'initiative royale « 1 million de cartable » avec 60% des bénéficiaires sont issus du milieu rural durant la période 2009/2016.

Pour soutenir la généralisation de l'enseignement et lutter contre la déperdition scolaire, le nombre des bénéficiaires du programme « tayssir » a connu une augmentation de 9.4% passant de 756.774 en 2012-2013 à 828.000 élèves bénéficiaires d'un transfert monétaire en 2015-2016. Par ménage bénéficiaire, ce nombre est passé de 493.133 à 522.000 ménages, soit une amélioration de 5.8% durant la même période. De même, le nombre de bénéficiaires du transport scolaire est passé de 63.461 en 2014-2015 à 98.900 en 2015-2016, soit une augmentation de 56%.

Malgré ces avancées importantes sur le plan quantitatif, le système éducatif marocain continue d'enregistrer un retard considérable en termes de performance qualitative. En effet, les résultats des évaluations standardisées des élèves auxquelles le Maroc a participé (TIMSS et PIRLS) témoignent de la faiblesse de la qualité du système éducatif national. Ainsi, selon les résultats des deux enquêtes réalisés en 2011, le Maroc a été classé l'avant dernier et ce, en mathématiques et en sciences et le dernier en lecture avec un score inférieur à la moyenne internationale, mettant en lumière la faible performance de ses élèves. Il est à signaler que la situation que connaît le Maroc est partagée par les autres pays arabes qui occupent les dernières places.

La qualité du système éducatif doit reposer sur une prestation pédagogique de qualité menée par des enseignants dotés de qualifications et de compétences professionnelles appropriées pour des missions renouvelées de l'école, à savoir les missions d'instruire, d'éduquer, de faire acquérir à la fois le savoir-être et le savoir-faire, de préparer les élèves à vivre dans un environnement complexe et changeant et à s'y adapter. Cela nécessite forcément une refonte du système de formation initiale et continue, pour redonner au métier de l'enseignant une attractivité et en faire un levier de la qualité.

Grandes lignes de la vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine (2015-2030)

Dans le cadre de la réforme du système de l'éducation et de formation, le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique a présenté en mai 2015 une vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine (2015-2030), considérée comme une feuille de route capable de réformer l'école marocaine et d'accroître le rapport coût-efficacité en tant que levier stratégique pour le développement de la société. Ainsi, la réforme s'appuie sur plusieurs leviers stratégiques qui tournent autour de trois piliers à savoir l'école de l'équité et de l'égalité des chances, l'école de la qualité pour tous et l'école de la promotion individuelle et sociale.

Pour le premier pilier, l'école de l'équité et de l'égalité des chances requiert de faire de l'enseignement préscolaire une obligation pour l'Etat et pour les familles et de l'intégrer dans le cycle de l'enseignement primaire, de faire bénéficier l'école en milieu rural et périurbain, d'assurer le droit d'accès à l'éducation et à la formation aux personnes à besoins spécifiques, de renforcer la contribution du secteur privé en sa qualité de partenaire du secteur public dans l'effort de généralisation équitable de l'enseignement.

Quant au deuxième pilier, l'école de la qualité pour tous exige, notamment :

- La refonte des métiers de l'éducation et de la formation dans le sens de l'amélioration des conditions d'accès, le renouvellement des rôles et des missions, le perfectionnement de la formation des formateurs et cadres pédagogiques

- La révision des programmes et des méthodes pédagogiques dans le sens de leur allègement, leur diversification et leur orientation vers le développement des capacités d'observation, d'analyse et de l'esprit critique ;
- La valorisation de la formation professionnelle, et la reconnaissance de son rôle et de son statut en tant que vivier des compétences individuelles capables de répondre aux besoins des entreprises ;
- La promotion effective et continue de l'université, de la recherche scientifique et de l'innovation au service du développement et de l'arrimage à la société du savoir

S'agissant de l'école de la promotion individuelle et sociétale, la vision stratégique du Conseil insiste sur l'attachement aux fondements et valeurs religieuses et nationales de notre pays et à notre identité dans la diversité de ses composantes. Elle insiste, également, sur l'adéquation des formations aux nouveaux métiers et aux métiers du futur, afin d'assurer aux lauréats les meilleures chances de réussite, d'intégration dans la société et de contribution au développement de leurs pays.

Le programme Tayssir est Un programme de transfert monétaire a été mise en œuvre dans un contexte générale de la lutte contre la déperdition scolaire et de la concrétisation de l'objectif de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement obligatoire en s'intéressant aux enfants issus de familles pauvres. L'objectif est d'agir contre l'abandon scolaire en neutralisant quelques variables qui réduisent la demande pour l'éducation, tels que les couts de scolarisation et notamment dans les zones défavorisées.géré par l'Association Marocaine d'appui à la scolarisation (AMAS), le Ministère de l'éducation nationale (MEN) et le Conseil Supérieur de l'Enseignement ainsi que la Poste du Maroc qui gère les opérations de transfert

Le retour du Maroc à l'union africaine

Plus de 30 ans après avoir quitté l'UA, Rabat a enchainé les offensives diplomatiques pour montrer son engagement sur le continent africain. Officiellement, tous les pays membres se réjouissent de son retour. Mais en réalité certains sont réticents à la réintégration de la sixième puissance économique du continent.

Le Maroc, alors dirigé par Hassan II, avait quitté l'OUA, ancêtre de l'UA, en 1984. Il entendait ainsi protester contre l'admission au sein de l'institution de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) proclamée par le Front Polisario au Sahara occidental, un territoire que Rabat considère comme sien.

Mais la politique de la chaise vide a montré son inefficacité sur la question du Sahara occidental. Qui plus est alors que l'UA est devenue désormais "incontournable sur le continent et sur la scène internationale".

en juillet 2016, Le Maroc a annoncé son intention de réintégrer l'organisation panafricaine qu'il avait quittée en 1984. Si une majorité de pays membres s'étaient rapidement dits favorables à ce retour, plusieurs poids lourds du continent dont l'Afrique du Sud et l'Algérie y étaient réticents au nom de la défense du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Outre l'élection du nouveau président de la Commission de l'Union africaine, c'était l'événement le plus attendu de ce 28e sommet des chefs d'État de l'organisation : lundi 30 janvier, la demande d'adhésion du Maroc a été officiellement acceptée, le Maroc réintègre l'UA sans conditions, mais le royaume n'a pas changé de politique sur le Sahara occidental : il occupe 80 % du territoire sahraoui, qu'il considère comme ses « provinces du Sud », et refuse de reconnaître la RASD.

Dès lors que le Maroc n'a pas posé de conditions ni fait de réserves sur l'acte constitutif, notamment les articles 3 et 4 qui reconnaissent les frontières issues de la colonisation, on le prend au mot.

L'élément le plus décisif dans la démarche pour le renforcement de la présence du royaume alaouite sur le continent a certainement été l'inflexion imprimée à la politique étrangère du Maroc envers l'Afrique illustrée notamment par l'engagement du roi Mohammed VI qui a depuis le début de son règne effectué 46 visites dans 25 pays africains.

Pas moins de 949 accords de coopération dans des secteurs aussi variés que la banque, les assurances, la formation professionnelle, l'assistance technique, la sécurité alimentaire et le développement des infrastructures, ont été signés avec les partenaires africains du royaume et avec une forte implication des opérateurs des secteurs publics et privés.

le Maroc est devenu le 2e investisseur africain dans le continent , derrière l'Afrique du Sud, avec 63% de ses investissements orientés vers l'Afrique, où les entreprises marocaines sont actives dans plus de 25 pays.

Qu'est-ce que le Royaume peut attendre de ce retour ?

Il y a plusieurs dimensions dans ce retour:

- **Economique:** le Maroc investit sur le continent et a des intérêts économiques importants dans toutes les régions du continent ;
- **Politique :** le Maroc ne peut pas être le seul pays africain en dehors d'une organisation régionale importante telle l'Union Africaine ; et puis le Maroc ne peut pas laisser un espace libre dans lequel ses adversaires (la RASD) ,lui créent des problèmes, essentiellement sur la question du Sahara. Le temps est venu pour que le Maroc défende ses intérêts par lui même et pour que le Maroc cherche à faire évoluer ce contexte de l'intérieur de l'UA. On ne peut faire changer les choses que quand on est membre, pas de l'extérieur.

le Maroc a fait pression pendant des années pour expulser la RASD mais il n'a pas réussi, son départ a juste congelé le dossier du Sahara occidental, en laissant le champ libre à l'Algérie. Alors le Maroc a adopté une autre stratégie : ne plus poser de conditions à son entrée dans l'UA. Mais ça ne veut pas dire qu'il y a renoncé.

l'adhésion au CEDEAO

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDÉAO) est une organisation intergouvernementale ouest-africaine créée le 28 mai 1975. C'est la principale structure destinée à coordonner les actions des pays de l'Afrique de l'Ouest. Son but principal est de promouvoir la coopération et l'intégration avec pour objectif de créer une union économique et monétaire ouest-africaine. En 1990, son pouvoir est étendu au maintien de la stabilité régionale avec la création de l'ECOMOG, groupe militaire d'intervention qui devient permanent en 1999.

Il n'y a pas de doute que le royaume du Maroc a préparé son offensive diplomatique de cette année 2017 en réintégrant, de manière spectaculaire, l'organisation continentale, l'Union africaine. La demande d'adhésion à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) n'a peut-être pas été planifiée d'aussi longue date que le retour dans l'UA mais il est clair que les autorités de Rabat ont parfaitement préparé le terrain par leur activisme économique, financier et diplomatique dans tous les pays membres de la Cedeao au cours des dix dernières années.

le Maroc entretient des liens forts et multidimensionnels avec les États membres. Il y eu un très large soutien : de la Côte d'Ivoire, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Gambie, du Burkina. . .

De nombreuses raisons plaident en faveur d'une bienveillance particulière, voire d'une reconnaissance affirmée, des quinze pays membres de l'organisation ouest-africaine à l'égard du Maroc. Les arguments économiques pour une entrée du Maroc bénéfique à la région ouest-africaine sont également plutôt solides.

Beaucoup se réjouissent de la perspective d'une hausse considérable des investissements, du commerce et de l'engagement économique du Maroc dans les pays d'Afrique de l'Ouest à la suite d'une adhésion à la Cedeao. Cela est probable mais le Maroc n'a pas eu besoin d'être membre à part entière de la Cedeao pour établir une présence économique impressionnante dans la région en une décennie. Les multiples accords bilatéraux existants complétés par un accord spécifique entre le royaume et la Cedeao, conçu et négocié entre les deux parties, suffiraient à renforcer encore davantage leurs liens économiques, commerciaux mais aussi politiques et culturels

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a donné son accord de principe à la demande d'adhésion du Maroc, lors du sommet, dimanche 4 juin à Monrovia.

A Monrovia, la 78ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO, a été l'occasion d'examiner nombreux points pour décision, approbation ou information. A cette occasion, le président de la Commission de la CEDEAO, a notamment estimé qu'il était impossible d'instaurer une monnaie communautaire "avant 5 ou 10 ans". il a invoqué "la non convergence actuelle des économies des Etats membres de la CEDEAO" pour justifier l'impossibilité de réaliser la monnaie unique avant cette échéance. Une économie est convergente lorsqu'il y a une politique budgétaire coordonnée à la fois avec une politique monétaire et une politique d'endettement. Ce qui n'est pas encore le cas actuellement pour les Etats d'Afrique, où l'inflation constitue un véritable problème

L'adhésion du Maroc à (Cedeao) sera concrétisée lors du sommet de l'organisation qui se tiendra le 16 décembre prochain à Lomé, au Togo.

La CEDEAO aura à bénéficier de l'expertise et de l'expérience accumulées par le Maroc, de son dynamisme économique, ses relations avec ses différents partenaires internationaux, et ses liens avec les pays arabes et ceux du Golfe, et le Royaume bénéficiera de tout ce que la CEDEAO apporte et développe.

Avec son PIB global de 700 milliards de dollars et ses 300 millions d'habitants (en 2010), la Cédéao, qui regroupe 15 pays, représente la 20e économie mondiale. En l'intégrant, le Maroc bénéficiera de facilités d'exportations et pourra asseoir encore davantage sa montée en puissance sur le continent.

le Maroc ne peut pas être une puissance économique s'il ne s'ouvre pas sur l'Afrique de l'Ouest. C'est un espace de plus de 340 millions d'habitants. Pour lui, cela constituera un grand marché pour les produits marocains.

La privatisation de l'enseignement au Maroc

Etat des lieux de l'éducation au Maroc : 30 ans de privatisation croissante et alarmante

En 1983, le Maroc a mis en place en application des recommandations de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International un Programme d'ajustement structurel pour rétablir les équilibres budgétaires macro-économiques. Au terme de la mise en place de ce programme, le budget alloué à l'éducation fut réduit de 11% entre 1983 et 1989.¹² Cette réforme fut, par ailleurs, le déclencheur d'un vaste programme de privatisation et de dérégulation du service éducatif. Cette orientation a été consolidée par l'adoption par le Maroc de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

A partir de l'adoption de la Charte nationale de l'éducation et de la formation [la Charte] en 2000, l'Etat partie a délibérément choisi d'améliorer de favoriser le rôle du secteur privé dans son système éducatif. La Charte stipule que « le secteur privé d'enseignement et de

formation est considéré comme un partenaire principal, aux côtés de l'Etat, dans la promotion du système d'éducation-formation, l'élargissement de son étendue et l'amélioration continue de sa qualité. »

En pratique, le gouvernement s'est fixé pour objectif que 20% des élèves soient formés dans les établissements privés d'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2010. 15 Néanmoins, cette orientation vers plus de privatisation n'a pas été combinée avec un effort similaire de régulation de l'enseignement privé. La loi n° 06-00 formant statut de l'enseignement scolaire privé et mettant en œuvre La Charte ne régule l'enseignement privé que de manière très vague, en ne régulant par exemple pas les frais de scolarité.

En 2009, le Maroc a adopté le Programme d'urgence Najah (Réussite), qui a souffert, à son tour, de nombreux problèmes de gouvernance et de mauvaise gestion. Au terme de ce plan en 2012, aucun bilan n'a été fait. Le plan d'urgence a mis comme un de ses objectifs le développement du secteur privé. Ce programme d'urgence instaure de façon franche les principes phares de la privatisation de l'école publique et la marchandisation de l'enseignement par des mesures comme l'instauration de la gestion déléguée pour le gardiennage et le nettoyage, les internats et les cantines scolaires, par l'octroi des établissements scolaires publics aux capitaux privés, par l'instauration des régimes précaires de recrutements des enseignants, etc. D'autre part, les autorités ont pris une série de mesures politiques visant à promouvoir l'enseignement privé, telles que les incitations fiscales, la recherche active de fonds privés, et les lois sur la gouvernance du secteur privé.

Dernière étape de la remise en cause progressive de l'éducation en tant que droit et bien public, le Chef du Gouvernement, M. Abdelillah Benkirane, s'exprimant au cinquantième de la Banque Africaine de Développement (BAD) en novembre 2014, a déclaré qu'« il est temps que l'Etat lève le pied sur certains secteurs, comme la santé et l'enseignement » et que « le rôle de l'Etat doit se limiter à assister les opérateurs privés qui veulent s'engager dans ces secteurs ». Peu après, la BAD a publié un rapport préconisant une libéralisation de l'enseignement qui permette aux entrepreneurs de l'éducation de « dégager de bons retours sur investissement », qui a été immédiatement dénoncé par plus de 70 organisations dans le monde.

Au Maroc, la croissance de l'enseignement privé a été fulgurante depuis 2000. La part de l'enseignement privé au primaire est passée de 4% en 2000, au moment de l'entrée en vigueur de la Charte Nationale d'Education, qui promeut l'enseignement privé comme partenaire privilégié, à 14% aujourd'hui (2013). En continuant à ce rythme-là, nous atteindrons près d'un quart des élèves dans le privé en 2020, et plus de la moitié en 2030. Ces chiffres cachent de plus des situations beaucoup plus extrêmes. Sur l'axe Kenitra – Casablanca, l'enseignement privé au primaire dépasse les 50, voire les 60% des effectifs. C'est donc un changement profond du système éducatif qui est en train de s'opérer, et cela a de nombreuses conséquences.

L'impact de la privatisation :

Depuis 2000, les inégalités socio-économiques n'ont cessé de croître, les écarts en termes de résultats scolaires ont augmenté, et la société est de plus en plus divisée. De plus, nos recherches ont montré qu'il y a un profond désarroi des Marocains vis-à-vis du système éducatif. Beaucoup de parents voudraient mettre leurs enfants dans une école publique, comme eux l'ont été, mais ils ont l'impression de ne pas avoir le choix, du fait du manque d'écoles publiques ou de leur mauvaise qualité. Les parents se retrouvent ainsi à la merci d'établissements privés dont le motif principal est la rentabilité. Beaucoup de familles, les plus pauvres comme celles de la classe moyenne, doivent faire de grands sacrifices financiers pour tenter de payer pour des écoles privées peu régulées, dont la qualité n'est pas garantie, et qui peuvent changer leurs tarifs à tout moment.

Le développement des écoles privées a aussi des effets négatifs indirects sur le droit à l'éducation en affectant la qualité des écoles publiques, en particulier au secondaire. Il a été rapporté que de nombreux enseignants du public au niveau secondaire enseignent également dans le secteur privé, et passent plus de temps et d'énergie à fournir des cours de meilleure qualité dans les écoles privées que dans les écoles publiques.⁴² Bien que la loi exige que les enseignants du secondaire employés dans le public ne travaillent pas plus de 6 heures par semaine dans les écoles privées, il semble que cette loi n'est que peu appliquée en pratique. Le manque de moyens et de soutien dont souffrent les enseignants du public ne contribue pas à promouvoir un dialogue sain sur le sujet. Ces cours de soutien affectent non seulement indirectement la qualité de l'enseignement public, mais ils constituent également une privatisation dans l'éducation, qui a été qualifiée de « privatisation rampante de l'enseignement public », qui constitue un facteur d'inégalité supplémentaire entre les plus pauvres et les plus riches.

Contexte globale de la privatisation de l'éducation au Maroc :

Le Rapporteur Spécial de l'ONU sur le droit à l'éducation, M. Singh, considère notamment que « la privatisation de l'éducation entrave l'universalité du droit à l'éducation, ainsi que les principes fondamentaux du droit relatif aux droits de l'Homme , en aggravant la marginalisation et l'exclusion dans le domaine de l'enseignement, et en créant des inégalités dans la société ». De plus, il note que « par conséquent, l'accès aux écoles privées, qui repose sur la capacité à payer des frais de scolarité souvent exorbitants, enfreint les dispositions relatives aux motifs sur lesquels il est interdit de fonder l'exercice d'une discrimination, notamment l'« origine sociale », la « condition économique », la « naissance » ou la « situation de fortune » dans les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ».

Ainsi se dégage peu à peu un cadre normatif concernant le rôle des acteurs privés dans l'éducation. Il apparaît que si l'enseignement privé peut et doit être autorisé, son existence et développement :

- ne doit pas mener à la création de disparités extrêmes, de discrimination de toute forme, ou être un facteur de ségrégation et division dans la société en général et dans l'éducation en particulier.
- doit fournir un vrai choix alternatif à une éducation publique de qualité, et non remplacer le système public. L'éducation est un service public et l'Etat-Partie à la responsabilité d'offrir une éducation publique gratuite et de qualité pour tous. L'enseignement privé doit se financer par ses propres moyens et non ceux de l'Etat. Il se doit également de se doter de ses propres ressources humaines, notamment les enseignants, et ne plus compter sur celles de l'école publique.
- ne doit pas mener à une marchandisation de l'éducation qui impliquerait que l'éducation ne soit plus pleinement dédiée au développement complet de la personnalité, des talents, et des habilités physiques et mentales de l'enfant à leur plein potentiel.
- doit être adéquatement régulée, en droit comme en pratique, notamment à travers un personnel d'inspection qualifié suffisant.
- doit être une décision sujette au contrôle démocratique et ouverte aux principes des droits humains de transparence et de participation.

Les défis économiques et social (Rôle de la PME dans le développement économique) (source mémorandum banque mondiale)

Les progrès réalisés par le Maroc au cours des quinze dernières années sont indéniables, comme l'attestent l'accélération de la croissance économique, l'amélioration du niveau de vie moyen de la population, l'élargissement de l'accès aux services publics de base ou encore le développement considérable des infrastructures. Si de nombreux indicateurs économiques sont encourageants, ce n'est cependant pas le cas de l'intégration économique et sociale des jeunes. Le chômage chez les 25-35 ans représente un défi de taille pour le Maroc : seul un jeune sur deux dans cette tranche d'âge dispose d'un emploi ; emploi qui par ailleurs souvent informel ou précaire.

Pour créer davantage d'emplois de qualité pour les jeunes, le Maroc devra s'engager sur la voie du rattrapage économique des pays émergents et accélérer sa convergence vers les pays développés. Cela devra passer par:

- la promotion d'un contrat social basé sur une société ouverte ;
- le renforcement des institutions publiques au service de tous les citoyens et le recentrage de l'action de l'État sur ses fonctions régaliennes ;

- le développement du capital humain et social nécessaire pour prospérer au XXI^e siècle.

Comment parvenir à une croissance inclusive d'ici à 2040 ?

Améliorer les institutions d'appui au bon fonctionnement des marchés

- En instaurant les mêmes règles du jeu pour tous les acteurs économiques, et notamment l'établissement d'une concurrence libre et loyale, et en promouvant un changement culturel à l'égard de l'entreprise et de l'innovation.
- En allégeant la réglementation du travail et en améliorant l'efficacité des politiques actives du marché du travail, sachant que la refonte du Code du travail ferait progresser **significativement** l'emploi formel, notamment chez les jeunes et les femmes.
- En s'intégrant davantage dans l'économie mondiale, le Maroc pourrait accroître son attractivité pour les investisseurs et stimuler ses exportations. Un accord de libre-échange complet et approfondi avec l'Union européenne amplifierait le potentiel de transformation économique du pays.

Améliorer les institutions et les services publics

- Il est indispensable de réformer la gouvernance des services publics afin de les rendre plus efficaces et équitables. Cette réforme doit placer l'utilisateur au cœur du système, en tant que bénéficiaire et régulateur, et s'attacher à rendre les services administratifs plus efficaces, en simplifiant les procédures et en renforçant la reddition des comptes.
- Moderniser la fonction publique en poursuivant résolument les efforts de décentralisation, en améliorant les performances du personnel et de l'administration, en réduisant les effectifs superflus et en rationalisant l'administration.
- Renforcer l'État de droit et la justice en envoyant un signal fort de changement de paradigme dans la protection des personnes, des biens et des contrats.

Investir dans le capital humain

- Le Royaume du Maroc doit mettre l'éducation au cœur de ses réformes s'il veut accélérer son développement économique. La démarche doit relever d'une forme de « thérapie de choc » destinée à remédier aux principales entraves qui pèsent sur le

système éducatif. L'objectif doit être de provoquer un « miracle éducatif », c'est-à-dire une amélioration très significative du niveau des élèves marocains, tel que mesuré par les tests internationaux.

- Investir dans la santé en vue de renforcer le capital humain, en élargissant la couverture médicale, en améliorant l'efficacité des services de santé publics et en renforçant la gouvernance générale du système de santé.
- Développer la prise en charge et l'éducation des jeunes enfants pour garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge et améliorer les résultats économiques à long terme. Il est impératif de veiller à ce que tous les enfants aient accès à une éducation préscolaire, ainsi qu'aux autres conditions nécessaires à leur développement.

Investir dans le capital social

- Parvenir à l'égalité hommes/femmes en améliorant l'accès des femmes aux opportunités économiques et en favorisant leur autonomisation. Il est possible de concevoir des politiques publiques qui permettent à la fois de lutter contre les inégalités et les discriminations dont les femmes sont victimes et de promouvoir leur inclusion économique.
- Encourager une plus grande confiance interpersonnelle. Pour accroître le capital social, les pays doivent faire en sorte que la règle de droit soit mieux appliquée et respectée, de promouvoir le sens civique, d'encourager le développement de la société civile et d'accompagner l'évolution des normes socioculturelles.

Rôle des PME dans le développement de l'économie marocaine :

Les PME qui constituent l'épine dorsale de l'économie nationale à travers, notamment, une contribution conséquente au Produit intérieur brut et un rôle socioéconomique de premier plan illustré, entre autres, par la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Elles génèrent plus de 50% de créations d'emploi, assurent près de 20% de la valeur ajoutée du secteur industriel et contribuent à hauteur de 30% dans les exportations marocaines.

En dépit de leur statut d'important levier de l'économie marocaine, les PME restent confrontées à de nombreuses contraintes liées essentiellement à la difficulté d'accès au financement, ce qui nécessite d'œuvrer à améliorer la compétitivité de ces entités à travers un soutien constant et une batterie de programmes dédiés notamment au financement, à l'assistance et à l'accompagnement. A cet égard, le gouvernement œuvre à la promotion de

l'entreprise marocaine et à l'amélioration de sa compétitivité à travers la mise en œuvre des différents programmes et stratégies sectoriels. Ainsi, pour que ces structures puissent s'épanouir dans un marché mondial de plus en plus compétitif, il est plus que nécessaire de leur permettre de participer aux appels d'offres publics, de réviser le taux d'impôt sur les sociétés, de revoir le taux d'intérêt, appliqué par les banques, qui pèse sur la PME nationale, de lutter contre l'informel et d'aider ces entités dans leurs démarches à l'exportation.

L'entrepreneuriat au Maroc (L'initiative des jeunes et le développement économique)

L'entrepreneuriat peut se définir comme une activité impliquant la découverte, l'évaluation et l'exploitation d'opportunités, dans le but d'introduire de nouveaux biens et services, de nouvelles structures d'organisation, de nouveaux marchés, processus, et matériaux, par des moyens qui, éventuellement, n'existaient pas auparavant. De façon empirique, on peut le définir comme une activité liée à la formation de nouvelles entreprises et au self-employment.

Dans une économie comme celle du Maroc, la création d'entreprise est d'une importance vitale pour assurer la dynamique du développement. C'est une réelle source de production de richesses et de lutte contre le chômage. L'entrepreneuriat est au cœur de l'actualité économique et sociale. Sa promotion est considérée comme un vecteur fondamental dans l'ensemble des politiques de développement économique de par le monde.

Aujourd'hui, l'Etat et l'ensemble des acteurs socio-économiques sont parfaitement conscients de l'importance de la création d'entreprise, et plus particulièrement les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Très Petites Entreprises (TPE). En effet, la firme est au centre des mutations sociales, économiques et technologiques, et elle est considérée comme un instrument universel de création des richesses et d'emploi.

Les principaux programmes publics d'appui à la création d'entreprises par les jeunes au Maroc

En plus du Centre d'Investissement Régional, a été mis en place par le Royaume afin de poursuivre sa politique de régionalisation des projets de création d'entreprise et d'investissement depuis octobre 2002, deux grands programmes publics d'appui à la création d'entreprises par les jeunes diplômés ont été menés au cours des vingt-cinq dernières années au Maroc. Il s'agit du programme **Crédit Jeunes Promoteurs** et du programme **Moukawalati**. Celui-ci lancé le 1^{er} juillet 2006 et remplace le programme Crédit Jeunes

Promoteurs, vise à lutter contre le chômage des jeunes au Maroc à travers la promotion de l'esprit d'entreprise et l'amélioration du climat des affaires. D'où la formulation de plusieurs recommandations pour promouvoir l'auto emploi des jeunes au moyen de la création de micros et petites entreprises viables. Deux principales directions ont été retenues afin de dépasser les multiples contraintes rencontrées dans ce domaine : Les mesures générales visant l'assainissement du climat général des affaires ; Les actions spécifiques de nature à améliorer significativement l'environnement entrepreneurial des jeunes. Il faut dire que l'auto-emploi des jeunes, dont le taux de chômage dépasse les 20% au Maroc, est devenu l'un des axes stratégiques de la politique générale de l'État en matière d'emploi et de développement des affaires. C'est justement dans ce cadre qu'il faudrait replacer le programme Moukawalati qui devait constituer le fer de lance de la lutte contre le chômage et la précarité des jeunes dans notre pays."

EN resume, « Moukawalati » permet l'entrepreneur de bénéficier des avantages suivants :

1. Accompagnement pendant 3 phases majeures :
 - Avant la création de votre entreprise, c'est-à-dire pendant la phase de l'étude de marché, l'étude technique et surtout le montage du Business Plan. L'objectif étant qu'il puisse arriver à la banque de son choix avec un bon dossier de financement pour qu'elle vous octroie le crédit. S'il a son propre financement, cette étude lui aura servi pour démarrer son entreprise.
 - Pendant la phase critique de démarrage, c'est-à-dire d'abord quand il est en négociation avec la banque, **Moukawalati** peut l'aider pour rectifier son business plan. Dans cette phase critique, **Moukawalati** le suit pour toutes les formalités, mais ne fait pas à son place.
 - **Moukawalati** l'accompagne pendant 12 mois après la création de votre entreprise. Elle assure un suivi pour faire des diagnostics et voir quels sont les points forts et faibles de son entreprise.
2. **Moukawalati** facilite l'accès au crédit, car toutes les personnes qui passent par son circuit peuvent bénéficier de deux mesures importantes au niveau du financement :
 - Avance sans intérêts représentant au maximum 10% de l'investissement et dans la limite de 15.000,00 DH remboursable sur six (6) ans dont trois (3) de grâce ;
 - La garantie de votre crédit par l'Etat à hauteur de 85%, cette garantie est déléguée aux banques ce qui fera que leurs délais de réponse seront beaucoup plus courts puisque les dossiers ne doivent pas remonter à Rabat pour être traités.

Les trois principaux obstacles à la conduite des affaires au Maroc sont la concurrence du secteur informel, la corruption, et le manque de ressources humaines selon une enquête menée par la Banque mondiale, la Berd et la BEI.

Une récente étude réalisée par la Banque mondiale, la Berd et la BEI fait état de l'environnement entrepreneurial dans les pays de la région Mena et plus particulièrement au Maroc, en Tunisie, en Egypte et en Jordanie. 6 500 chefs d'entreprise de la région ont été interrogés aléatoirement, entre mai 2013 et mars 2015. Les résultats de l'enquête montrent que trois éléments principaux font obstacle au développement des entreprises au sein de la région : le secteur informel, la corruption, et l'instabilité politique. Le facteur de l'instabilité politique n'arrive qu'en sixième position pour le Maroc. Les principales barrières à la conduite des affaires dans le royaume sont la concurrence déloyale exercée par le secteur informel, la corruption et le manque de ressources humaines.

➤ **Un secteur informel handicapant**

D'après le rapport, 47,3% des chefs d'entreprise marocains interrogés estiment qu'ils doivent rivaliser avec le marché informel qui représente une part très importante de la croissance au Maroc (40% du PIB en 2014). Ce secteur concerne plus particulièrement les jeunes et les femmes en zones rurales où il constitue la seule alternative pour trouver un emploi. Le rapport indique également que les petites entreprises se tournent plus facilement vers le secteur informel afin d'éviter des procédures bureaucratiques contraignantes et le paiement de taxes.

➤ **Un taux de corruption 2,6 fois plus important que la moyenne de la région**

La corruption est le deuxième obstacle majeur auquel doivent faire face les entreprises au Maroc. 18,2% des chefs d'entreprises affirment que l'obtention d'une licence d'importation nécessite le versement informel d'argent ou de cadeaux. C'est une caractéristique profondément ancrée dans la société marocaine, plus que dans n'importe quel autre pays de la région étudiée, précise l'enquête. Toutefois le coût de la corruption (0,2% du chiffre d'affaires) est relativement faible comparé aux autres pays.

➤ **Un manque de ressources humaines**

Le troisième obstacle au développement des entreprises marocaines est le manque de qualification de la main d'oeuvre. L'enseignement supérieur ne permet pas aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler dans le secteur privé, souligne le rapport.

Enfin, selon l'étude, les petites entreprises ne souffrent pas des mêmes maux que les grandes compagnies. En dehors de la corruption, barrière commune aux grandes et petites entreprises, les petites compagnies sont davantage touchées par des problèmes liés à l'accès au foncier et à l'électricité alors que les grandes doivent faire face à des contraintes de financement. Les grandes compagnies manifestent un besoin de financement important et la demande d'un crédit financier auprès des banques marocaines exige d'importantes garanties de la part des entreprises.

La politique monétaire et budgétaire

Qu'est-ce que la politique monétaire ?

La politique monétaire correspond à la façon dont le gouvernement et les institutions bancaires telle la banque centrale, décident d'utiliser la **masse monétaire** en circulation, notamment les taux d'intérêts, afin de réduire au mieux la hausse des prix et la dévaluation de la monnaie (inflation), et de favoriser la croissance. La politique monétaire est généralement menée dans le but de stabiliser les prix et équilibrer l'économie afin de permettre aux ménages de garder un pouvoir d'achat décent et de ne pas dévaluer la monnaie.

Exemple de politique monétaire :

La baisse des taux d'intérêts facilite l'accès au crédit et permet aux entreprises d'investir et aux ménages de consommer plus, ce qui dynamise l'économie. Au contraire, une hausse des taux d'intérêts des crédits ralentit la demande de liquidité des banques et permet de ce fait, de limiter l'inflation.

Politique monétaire au Maroc (source rapport bkam) :

L'objectif prioritaire de la politique monétaire au Maroc est la stabilité des prix, comme le stipule le Statut de Bank Al-Maghrib au niveau de l'article 6: " Dans le but d'assurer la stabilité des prix, la Banque arrête et met en œuvre les instruments de politique monétaire ...A cet effet, la Banque intervient sur le marché monétaire en utilisant les instruments appropriés... »

Sans porter préjudice à l'objectif de stabilité des prix, la Banque peut utiliser ses instruments pour soutenir la croissance ou contribuer à la réalisation d'autres objectifs économiques.

La stabilité des prix ne veut pas dire une inflation nulle mais le maintien de l'inflation à un niveau modéré et stable sur un horizon de moyen terme. Au Maroc, l'inflation est calculée par le biais de l'indice des prix à la consommation, qui mesure la variation relative du prix d'un panier fixe de produits et services consommés par les ménages marocains. Il est estimé par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) sur la base d'une enquête mensuelle couvrant 17 villes du Royaume, 478 produits et 1067 variétés de produits et services.

Pourquoi la stabilité des prix ?

Elle permet de préserver le pouvoir d'achat des citoyens et une meilleure visibilité pour les investisseurs et les entreprises. Ce faisant, la Banque centrale contribuerait à la croissance, à l'emploi et, de manière générale, au développement économique du pays.

Les réalisations :

Au plan monétaire, le taux de change effectif réel s'est quasiment stabilisé au cours du premier trimestre et ne devrait pas connaître de variation importante à moyen terme, la légère appréciation prévue en termes nominaux devant être compensée par le différentiel d'inflation. Pour ce qui est des taux débiteurs, ils ont connu une hausse de 31 points de base qui a concerné notamment les prêts aux entreprises non financières et aux entrepreneurs individuels. Dans ce contexte, le crédit bancaire au secteur non financier a enregistré une augmentation de 3,2% à fin avril. Tenant compte notamment de l'amélioration prévue de

l'activité non agricole, sa progression passerait de 3,9% en 2016 à 4,5% au terme de 2017 et à 5% à fin 2018.

Au plan national, la situation des comptes extérieurs devrait légèrement s'aggraver à moyen terme. Les importations devraient poursuivre leur hausse avec notamment une importante augmentation de la facture énergétique en 2017 et une poursuite de la progression des achats de biens d'équipement. En parallèle, Les exportations augmenteraient de 6,3% en 2017 et leur rythme se consoliderait à 5,2% en 2018, soutenues par une reprise des ventes de phosphates et dérivés et par la poursuite de la dynamique du secteur automobile. Tenant compte de la stabilité de la progression des recettes voyage et des transferts des MRE et d'une entrée annuelle de dons en provenance des pays du CCG de 8 milliards de dirhams en 2017 et en 2018, le déficit du compte courant se situerait à 4,6% du PIB en 2017 et à 4% en 2018. Sous l'hypothèse d'un afflux d'IDE équivalent à 3,2% du PIB en 2017 et à 3,5% en 2018, la prévision des réserves internationales nettes a été revue à la baisse. Celles-ci devraient assurer la couverture de 6 mois d'importations de biens et services à moyen terme.

Tenant compte de cette révision, la situation de la liquidité bancaire devrait ressortir déficitaire à 34,6 milliards au terme de 2017 et à 43,5 milliards à fin 2018. En dépit de ce creusement, les conditions monétaires devraient rester accommodantes à moyen terme avec un taux de change effectif réel quasi stable sur l'horizon de prévision. Dans ces conditions, le crédit bancaire au secteur non financier devrait poursuivre sa reprise, avec un rythme de 4,5% en 2017 et de 5% en 2018.

La politique budgétaire

La politique budgétaire est la politique que met en œuvre un gouvernement pour agir sur l'économie du pays en utilisant son pouvoir de fixer les recettes de l'Etat et les priorités dans la répartition des dépenses publiques. La politique budgétaire est un des moyens dont dispose le gouvernement pour réguler l'économie et conduire des actions sur les cycles économiques afin d'atteindre ses objectifs que ce soit dans le domaine social ou économique.

Le gouvernement peut par exemple compenser un ralentissement de la demande privée par une augmentation des dépenses publiques afin de stimuler l'économie, mais avec pour conséquence une dégradation du solde public. Ex : politique de relance.

À l'inverse, lorsque la croissance économique est élevée, la discipline budgétaire permet de réduire le déficit public, voire de constituer des excédents qui pourront être utilisés ultérieurement.

Politique budgétaire au Maroc :(rapport Bkam)

Au niveau des finances publiques, après un dépassement du déficit budgétaire par rapport à la cible de la loi des finances, l'ajustement budgétaire devrait reprendre, à un rythme quasiment inchangé comparativement à l'exercice de mars. Le déficit budgétaire devrait ainsi revenir de 4,1% du PIB en 2016 à 3,6% en 2017 et à 3,4% en 2018.

➤ ORIENTATION DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Comparativement au projet de loi de finances, le rythme d'exécution des dépenses à fin avril 2017 ressort globalement en ligne à l'exception de l'investissement, des paiements d'intérêts et de la compensation. Pour les recettes fiscales, celles des impôts directs et des droits d'enregistrement et de timbre ont été réalisées en dépassement par rapport aux prévisions du projet de loi de finances, alors que les recettes non fiscales demeurent à un niveau de réalisation très faible, en liaison avec le retard d'encaissement des dons des pays du CCG et des transferts des entreprises et établissements publics au titre des monopoles. L'exécution budgétaire au titre des quatre premiers mois de 2017 fait ressortir un déficit en atténuation de 45,3% à 11,9 milliards. Les ressources ordinaires ont progressé de 4,5%, recouvrant une amélioration des rentrées fiscales et une forte diminution de celles non fiscales. En dépit d'une faible croissance économique en 2016, les recettes des impôts directs ont augmenté de 12,4% à 33,7 milliards de dirhams. De même, le produit des impôts indirects a augmenté mais à un rythme moindre, recouvrant une hausse de la TVA et une baisse de la TIC. En parallèle, les dépenses globales se sont légèrement alourdies de 0,4%, recouvrant, d'une part, un accroissement de la charge de compensation et des transferts aux collectivités territoriales et, d'autre part, une diminution de l'investissement du Trésor, des dépenses de biens et services et des intérêts de la dette. De son côté, le solde des comptes spéciaux du Trésor a été positif à 11,2 milliards, en amélioration de 6,8 milliards. Le Trésor a réduit ses arriérés de paiements de 1,6 milliard et le déficit de caisse est revenu à 13,5 milliards, contre 21,5 milliards à la même période de 2016. Ce besoin ainsi que le flux net extérieur négatif de 2,1 milliards ont été couverts par des ressources intérieures d'un montant de 15,6 milliards. Ainsi, la dette publique directe aurait augmenté de 1% par rapport à son niveau de décembre 2016. S'agissant des conditions de financement du Trésor sur le marché des adjudications, elles ressortent globalement favorables, les taux moyens pondérés s'étant quasiment stabilisés en moyenne de janvier à avril 2017 par rapport à la même période de 2016.

La dette publique :

La dette publique, c'est la dette de l'Etat. Elle représente la totalité des engagements d'un Etat (*les administrations centrales, locales et de sécurité sociale*) à une date déterminée ; elle est le résultat des flux de ressources empruntées et remboursées par un Etat jusqu'à cette date. En effet, les recettes de l'Etat ne suffisent presque jamais à financer toutes ses dépenses. L'Etat présente donc souvent en fin d'année **un solde budgétaire négatif**, aussi appelé **déficit public**.

Pour faire face à ce déficit, un Etat emprunte sur les marchés financiers. A la différence d'un ménage, un Etat n'emprunte généralement pas auprès d'une banque, mais émet des **titres**,

essentiellement des **obligations**, sur les marchés. Il s'engage à rembourser ces obligations, en payant des **intérêts**, à une date future.

Il ne faut pas confondre non plus **dette et déficit**. Le déficit est un solde annuel négatif entre des ressources et des dépenses, les ressources étant inférieures aux dépenses (déficit budgétaire ou déficit de toutes les administrations publiques par exemple). Pour combler ce déficit et payer toutes les dépenses prévues, l'État doit emprunter et donc s'endetter. La dette est un stock. Seuls les intérêts de la dette sont inscrits dans le budget comme une charge (une dépense).

L'endettement n'est pas nécessairement « mauvais » en soi. Une entreprise ou un État peut utiliser l'emprunt pour investir et donc créer des richesses futures, lesquelles permettent d'en assurer le remboursement. Pour un État, les investissements (infrastructures, éducation, recherche, etc.) favorisent la croissance, donc les revenus futurs des ménages et des entreprises, et donc les rentrées fiscales.

«Le recours à l'endettement intérieur et extérieur est dicté essentiellement par l'existence d'un déficit budgétaire. Tant que ce déficit augmente, l'endettement augmente aussi automatiquement»

Généralement, la dette publique est mesurée en pourcentage du PIB (Produit intérieur brut). Les experts financiers à l'échelle internationale considèrent que ce ratio sur le plan économique est plus pertinent que l'encours de la dette publique. Le taux d'endettement public ne doit pas dépasser certains niveaux qui peuvent différer d'un pays à l'autre. Dans la zone euro, le taux d'endettement tolérable est de 60% du PIB. Au Maroc, le gouvernement retient dans ses calculs un taux un peu plus élevé de 64%.

Financement de l'économie :

Les finances publiques concernent toutes les recettes et les dépenses en argent public. Il s'agit donc du financement et du budget de l'Etat mais aussi des collectivités publiques comme les mairies ou des organismes publics tels que la sécurité sociale.

Ainsi, dans l'expression « finances publiques », on peut inclure tout ce qui concerne les impôts des contribuables, la dette publique, les dépenses de l'Etat ou encore le budget de l'Etat par exemple. En effet, il existe plusieurs façons de les définir :

Les finances publiques relèvent du droit public et des règles précises encadrent les actions financières et comptables des acteurs publics (établissement des budgets et des comptes, perception des impôts, exécution des dépenses, contrôles).

Les finances publiques sont au cœur de la décision politique. Elles constituent un des principaux leviers de l'action publique et expriment des choix de société. Ainsi, par l'impôt et

les dépenses (ex : subventions, recrutements), les acteurs publics pèsent sur la croissance économique, la répartition des ressources et le développement de certains secteurs.

Source Bank el maghrib :

S'agissant des finances publiques, le déficit budgétaire s'est allégé de 9,9 milliards à fin avril par rapport à la même période de 2016, résultat principalement d'une hausse de 6,8 milliards du solde positif des comptes spéciaux du Trésor. Les dépenses globales ont connu un léger alourdissement de 0,4%, recouvrant en particulier un accroissement de la charge de compensation et une diminution de l'investissement du Trésor. En parallèle, les recettes ordinaires ont augmenté de 4,5%, résultat d'une amélioration des rentrées fiscales et d'une forte baisse de celles non fiscales, reflétant notamment une diminution des dons CCG(conseil de coopération du Golf) de 1,6 milliard à 0,3 milliard de dirhams. A moyen terme, l'ajustement budgétaire devrait se poursuivre, le déficit devant, selon les prévisions de Bank AlMaghrib, s'alléger à 3,6% du PIB au terme de 2017 et à 3,4% en 2018.

Prévisions HCP :

Les finances publiques devraient continuer de poursuivre le processus de rationalisation des dépenses budgétaires et du renforcement de la collecte des recettes, notamment fiscales, maîtrisant ainsi le déficit budgétaire à un niveau jugé tolérable. Ce dernier devrait se situer à 3,5% du PIB en 2017, après celui de 4% estimé pour 2016.

Pour combler ce déficit, l'Etat ferait recours à l'emprunt, ce qui devrait ramener le taux d'endettement du Trésor à près de 64% du PIB. La dette publique globale connaîtrait une tendance baissière par rapport au PIB pour se stabiliser à 80,5% au lieu de 81,8% pour 2016.

En prenant en considération, les perspectives de croissance économique en 2017 et de la hausse modérée des prix, la masse monétaire devrait s'accroître de près de 5,7%. Les réserves internationales nettes assureraient le recouvrement d'environ 6,7 mois d'importations de biens et services. Dans ces conditions, le crédit bancaire devrait augmenter de 4,6% en 2017 au lieu de 4% en 2016.

Globalement, avec un accroissement de 5,8% du PIB aux prix courants en 2017 et une progression de 4,9% de la consommation finale nationale, le taux d'épargne intérieure connaîtrait une légère amélioration passant de 21,8% du PIB en 2016 à 22,5% en 2017.

Les revenus nets en provenance du reste du monde, en hausse de 4,4%, devraient se maintenir à 6,3% du PIB. De ce fait, l'épargne nationale devrait représenter 28,7% du PIB en 2017 au lieu de 28,1% en 2016. Elle resterait, toutefois, inférieure à l'investissement brut représentant 32,2% du PIB en 2017. Le besoin de financement de l'économie devrait se situer, en conséquence, à 3,4% du PIB, mais en allègement par rapport à 3,8% estimé pour 2016.

Banques participatives

Les banques participatives sont un nouveau outil de financement de l'économie, non par le système de prêt à intérêt, mais par la participation à l'investissement et aux risques de contrepartie qu'elle engage, ou par l'achat-revente de biens et d'équipements et au risque commercial, fort limité, que ce mode engage. Dans ces deux catégories d'opérations, la banque réalise bien un produit net bancaire, par les bénéfices et plus-values dans le premier cas, et par des marges commerciales dans le second. On peut dire que la banque participative gagne des marges sur les opérations de financement.

En janvier dernier, Bank Al Maghrib a enfin accordé les agréments aux établissements participatifs. Sur plus de dix opérateurs ayant déposé leur dossier, cinq banques participatives ont obtenu le feu vert de la banque centrale qui a aussi délivré trois autorisations à des banques classiques pour commercialiser des produits participatifs.

À ce jour, seules trois banques ont déjà ouvert leurs portes aux clients. Il s'agit d' Umnia Bank (filiale de CIH Bank et Qatar International Islamic Bank), de Bank Assafa (filiale de Attijariwafa Bank), et Bank Al Yousr (filiale du groupe BCP et du Saoudien Guidance). Les filiales participatives de BMCE Bank of Africa et du Crédit Agricole n'ont toujours pas annoncé leur ouverture.

Du côté des autorisations accordées aux banques conventionnelles, seul Crédit du Maroc a annoncé le lancement de sa marque Arreda, dédiée à la finance participative. Société Générale et BMCI n'ont pas encore fait d'annonce dans ce sens.

Ce que proposent ces banques

Selon le cadre législatif dédié à la finance participative, les établissements financiers peuvent commercialiser quatre principaux produits : **Mourabaha**, **Ijara**, **Moucharaka**, **Moudaraba**. Les modalités de leur commercialisation et les conditions pour les dépôts des clients ont été fixées par des circulaires publiées au Bulletin officiel en mars 2017.

Ainsi, les clients désireux de se tourner vers ces nouveaux établissements bancaires peuvent financer leurs projets en optant pour **Mourabaha**, le plus connu et le plus ancien des cinq produits alternatifs autorisés. C'est un contrat de vente par lequel la banque participative vend un bien meuble ou immobilier de sa propriété à un client moyennant une commission.

Ijara désigne un contrat par lequel la banque participative met en location un bien en sa possession pour le compte d'un client en contrepartie d'un loyer fixe ou variable. Dans le cas

où le prix est variable, il est obligatoire de mentionner dans le contrat les modalités de sa variabilité, tout en précisant les seuils minimum et maximum du loyer.

Le produit **Moucharaka** permet à la banque de participer au capital d'une société pour financer un projet nouveau ou existant. Sa particularité est que la banque partage avec son client à la fois les bénéfices et les pertes éventuelles, selon leurs parts dans le capital, sauf si les deux partenaires décident de procéder différemment..

Pour **Moudaraba**, ce produit permet à l'établissement de mettre à la disposition d'un client une somme d'argent pour la réalisation d'un projet. La responsabilité de la gestion de ce dernier revient au client. Contrairement à «Moucharaka», les bénéfices sont partagés, mais les pertes sont entièrement à la charge de la banque, sauf dans un cas avéré de négligence, mauvaise gestion, fraude, etc.

L'impact des banques participatives sur l'économie marocaine :

Les banques participatives dépendent de trois chantiers primordiaux, à savoir l'assurance islamique et le marché des Sukuks, et les caisses d'investissement.

La discussion autour de la finance participative passe en premier lieu par une analyse macroéconomique, se rapportant au volume de la liquidité que ce modèle économique va injecter sur le marché financier marocain, rappelant que le total des actifs financiers de la finance participative a dépassé 2 trillions de dollars en 2015 et devrait atteindre 3 trillions de dollars d'ici 2020.

En second lieu, l'analyse porte sur l'aspect microéconomique, à travers le ciblage d'une nouvelle clientèle qui refuse de bénéficier des services des banques conventionnelles et évite d'y placer son épargne, notant que le taux de bancarisation ne dépasse guère les 70%, selon les derniers chiffres de Bank Al maghrib.

Cette expérience intervient lors d'une phase décisive, où le Maroc s'apprête à devenir un hub financier mondial, à travers notamment le pôle financier de Casablanca, et à jouer un rôle principal dans l'introduction de la finance participative à un marché africain prometteur, qui garantit une marge de manœuvre plus large.

En fait selon, l'expert économique, Omar El Kettani, Cette expérience permettra de renforcer le positionnement financier du Maroc au sein de l'Afrique, de créer des fenêtres pour les opérations financières, d'attirer des opportunités d'investissements pour donner un nouveau souffle à l'économie marocaine, a souligné M. El Kettani, ajoutant que la finance participative contribuera à l'élargissement du paysage bancaire marocain et à la création de formules de développement qui combinent les facteurs "travail et capital".

En outre, les types de transactions financières répondra aux besoins d'une frange importante de la société qui est à la recherche d'un financement en ligne avec ses

convictions religieuses, estimant que, sur le plan économique, la disponibilité d'une liquidité suffisante peut contribuer à la mobilisation de l'épargne intérieure et à encourager l'injection de nouveaux fonds. Dans ce contexte, les banques participatives offrent une diversité des produits de financement, basés sur une relation de coopération entre le bailleur de fonds et le bénéficiaire, ainsi que sur le partage du gain et de la perte entre les deux parties.

Elles permettent ainsi d'offrir des produits qui encourageront les jeunes diplômés, ayant des connaissances scientifiques et techniques mais en manque de capital, à investir et s'ouvrir sur plusieurs domaines pour contribuer au développement économique du Maroc, et qu'ils ne peuvent s'engager que dans les transactions appartenant à un marché régularisé et à des risques limités.

Le Comité des établissements de crédit a récemment émis un avis favorable à cinq demandes d'agrément pour la création de banques participatives, ainsi qu'à trois banques pour les autoriser à offrir des produits participatifs.

Le comité, composé de deux représentants de Bank Al-Maghrib, dont le Wali en sa qualité de président, et de deux représentants du ministère chargé des Finances, dont la directrice du Trésor et des Finances extérieures, a émis cet avis favorable après étude et analyse de ces dossiers, notamment au plan de l'actionnariat, de la valeur ajoutée au marché marocain, de la gouvernance et des risques.

Dans le cadre de cette activité, le Dahir régissant le Conseil Supérieur des Oulémas a été modifié et complété pour créer en son sein un Comité Charia pour la finance participative.

Le rôle du conseil des Oulémas :

La finance participative a cette particularité qu'elle doit être conforme à la loi islamique. De ce fait, le Conseil supérieur des Oulémas (CSO) a été associé à ce projet depuis le début, étant la seule autorité compétente pour statuer sur la validité religieuse de l'activité des banques participatives et leurs services.

Il a donné son avis sur le système financier qui sera mis en place, les produits, les conventions de comptes... pour que tout soit "Charia compliant". D'ailleurs durant le mois de juillet, les premières banques étaient prêtes, mais ne pouvaient pas être opérationnelles, car le Conseil des Oulémas n'avait pas fini d'examiner et de valider les conventions de compte.

Toutes les banques participatives sont donc soumises au regard du CSO qui statue sur la conformité de leur activité à la religion. Pour ce qui est des aspects financiers, c'est bien évidemment Bank Al Maghrib qui reste maître à bord, comme c'est le cas pour le secteur bancaire classique.

Le partenariat public privé dans l'amélioration du service rendu au citoyen

Le Partenariat Public-Privé (PPP) est défini comme étant un concept de gestion permettant à l'État de confier à une société privée la conception, le financement, la construction, la gestion et la maintenance d'un équipement public pendant une longue durée limitée qui dépend, souvent, de la durée d'amortissement des infrastructures et des modalités de financement. Le Partenariat Public-Privé reste un des outils dont les décideurs et les autorités publiques disposent pour encourager l'accroissement des investissements en infrastructure tout en faisant face aux contraintes budgétaires. Par le passé, le financement, la construction, la propriété et l'exploitation des infrastructures relevaient exclusivement du secteur public.

Actuellement, et vu que de nombreux gouvernements n'ont plus les moyens d'exercer ce rôle et d'assumer cette responsabilité, les PPP apparaissent désormais comme une solution de rechange qui peut offrir, parfois, des avantages par rapport aux modes de réalisation classiques. Les PPP restent des modes de gestion courants dans le monde, notamment dans les secteurs du transport, des services publics et des équipements collectifs.

Avantage et cadre juridique du partenariat public-privé :

Les intérêts de ce mode de partenariat résident dans le financement hors budget pour le partenaire public, le taux de rentabilité élevé pour le partenaire privé, les délais de réalisation réduits des projets inscrits dans le cadre de ce mode de collaboration et dans la disponibilité et la qualité du service public fourni. Le PPP permet d'atteindre un optimum de chaque partie prenante du projet réalisé dans ce cadre: un optimum socio-économique pour le partenaire public, une rentabilité financière pour le partenaire privé et une redevance acceptable pour le consommateur du service fourni. Les partenariats public-privé permettent d'avoir accès à des sources de financement supplémentaires en s'appuyant sur des ressources du secteur privé pour multiplier la contribution des ressources existantes et d'améliorer la qualité des services publics. Grâce à eux, l'Etat peut tirer parti des compétences spécialisées, des technologies et d'innovation du secteur privé, ce qui conduit à une grande efficacité et à l'amélioration du service. Le cas de l'eau et de l'électricité à Casablanca par exemple, est éloquent. Il n'y a rien de comparable entre les prestations de l'ex Régie (RAD) et la Lydec.

Au Maroc, le recours aux PPP remonte à 1914, mais c'est surtout au cours de ces dernières années que ce mode de financement a connu sa notoriété avec la construction de projets d'envergure, tels que le port **Tanger Med** ou, plus récemment. Dès lors, plusieurs PPP ont été enregistrés et ont ainsi contribué à la réalisation de projets structurants. Parmi eux, **la centrale JorfLasfar, le parc éolien Koudia el Baida, les tramways de Rabat-Salé et de Casablanca, la centrale photovoltaïque Noor de Ouarzazate ou encore l'Université Internationale de Rabat.**

Toutefois, conscient des importants investissements à réaliser, notamment au niveau des infrastructures, l'État a compris que la qualité du cadre institutionnel et réglementaire des PPP est essentielle pour attirer davantage d'investisseurs privés vers les projets structurants. Sur la base des coûts des infrastructures et des risques élevés encourus par les investisseurs, le Royaume a mis en place la nouvelle Loi **n° 86-12** relative aux contrats de PPP, **promulguée le 24 décembre 2014 et entrée en vigueur le 4 juin 2015.**

Cette loi permet de créer un cadre plus incitatif pour amplifier le recours aux PPP dans les différents secteurs pertinents, et ce, tout en encadrant les contractualisations conformément aux bonnes pratiques en matière de PPP dans le monde.

La nouvelle loi couvre tant la préparation d'un projet, que sa mise en œuvre (création d'une commission PPP, évaluation préalable, processus de passation, durée, objectifs et performances, partage des risques, modifications et cession du contrat, financement et sûretés et fin de contrat).

Sur le plan macro-économique, la loi fixe des objectifs de performance lors de la phase de passation du contrat et prévoit également un contrôle pour vérifier que ces objectifs sont bien respectés en phase d'exécution. Sur le plan microéconomique, le dispositif définit des mesures visant à conférer un avantage compétitif aux entreprises nationales durant la procédure de sélection.

Par ailleurs, la Loi **n° 86-12** se fixe pour objectif de faire bénéficier le secteur public national des capacités d'innovation du secteur privé et de fournir aux citoyens et aux acteurs économiques des services et des infrastructures économiques et sociales de qualité, dans les meilleurs délais et à moindre coût. De même, elle permet le développement, au sein des administrations publiques, de nouveaux modes de gouvernance des services publics axés sur la performance.

Bref le partenariat public-privé permet de :

- ✓ Renforcer la fourniture des services et d'infrastructures économiques et sociales, tenant compte des contraintes des finances publiques, de l'accroissement des besoins et des impératifs de développement territorial ;
- ✓ Garantir la disponibilité, la performance et la qualité des services ;
- ✓ Bénéficier des capacités d'innovation et de financement du secteur privé pour réaliser des projets publics, et de l'expertise développée par des acteurs nationaux et internationaux dans des secteurs précis permettant de dégager la valeur ajoutée la plus optimale.
- ✓ Créer une dynamique économique et renforcer le lien entre Etat et acteurs privé.

Inconvénient du partenariat :

Malgré ses avantages indéniables, cet instrument ne fait pas l'unanimité. Pour ses détracteurs, le financement via le PPP ne fait que camoufler la dette publique et n'apporte pas de réels bénéfices en matière de coût et d'efficacité de gestion. De même, des observateurs avancent la nécessité de prioriser les projets et de préparer la pérennisation financière sur le long terme des projets PPP pour se prémunir des risques intrinsèques liés à la complexité des contrats.

Par ailleurs, la loi n° 86-12 est l'objet de critique du fait qu'elle ne s'applique qu'aux contrats de PPP conclus par l'État et les établissements et entreprises publiques, excluant les collectivités locales et leurs établissements de son champ d'application. Autre sujet posant question, l'instauration de la préférence nationale dans la nouvelle loi pourrait freiner les ardeurs de groupes étrangers à investir au Maroc.

A ajouter :

Selon un rapport de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) paru en juillet 2016, le Maroc est le 2e pays africain en matière de PP destinés aux infrastructures avec un montant global de 27,5 milliards de dollars, derrière le Nigeria (37,9 milliards de dollars), et devant l'Afrique du Sud (25,6 milliards de dollars)

retraite

Les craintes sur la situation financière des caisses de retraite au Maroc ont été soulevées pour la première fois en 2004 lorsque Driss JETTOU était à la tête de la Primature. A l'époque, le dossier est pris très au sérieux et une commission nationale est formée dans la foulée pour étudier les différents scénarii de réforme. Cette commission qui regroupe notamment le Chef de Gouvernement, les Ministres concernés et les représentants des partenaires économiques et sociaux, s'est réunie d'ailleurs peu de fois depuis sa création. C'est une sous-commission dite technique, créée par la suite, qui est chargée d'étudier l'aspect pratique de la réforme. Mais cette commission n'a toujours pas trouvé une vision claire, pragmatique et surtout consensuelle afin de démarrer la réforme globale des régimes de retraites. Plusieurs études avaient également été commandées. La plus connue est celle réalisée par le cabinet ACTUARIA. Une autre étude, après demande des partenaires économiques et sociaux, a été fournie par le BIT.

Le Maroc dispose de cinq régimes de retraite. Tous déficitaires et tous ayant démontré leur faiblesse. En plus du vieillissement apparent de la population, c'est l'inertie des réformes promises par le gouvernement qui aggrave la situation. A quelle hauteur s'élève le déficit ? L'épuisement de ces caisses est-il inéluctable ? Et quelles alternatives s'offrent à nous à l'heure actuelle ?

ARCHITECTURE DES RÉGIMES DE RETRAITE AU MAROC

- **Caisse Marocaine des Retraites (CMR)**

La CMR est un établissement public sous la tutelle du Ministère des Finances, réorganisée par la loi 43-95 promulguée par le Dahir n° 1-96-106 du 7 Août 1996. Ce programme gère le

régime des pensions civiles, le régime des pensions militaires, les régimes et allocations des Anciens Résistants et Anciens Membres de l'armée de Libération et certaines rentes, pensions et allocation instituées, pour la plupart, avant l'Indépendance. La CMR sert les prestations suivantes :

- 1) Pension de retraite
- 2) Pension d'invalidité
- 3) Pension de réversion (conjoint et orphelins)
- 4) Pension d'ascendants
- 5) Allocation familiale

C'est un régime obligatoire pour les fonctionnaires titulaires de l'Etat (civils et militaires) et des collectivités locales ;

- **Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)**

Le RCAR est une institution de prévoyance sociale relevant du groupe de la CDG, créé par Dahir en 1977. Ce dispositif est composé d'un régime général obligatoire et un régime complémentaire conventionnel financé par des cotisations salariales et des contributions patronales. C'est un régime obligatoire pour le personnel des établissements publics et employés temporaires des collectivités locales ;

- **Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)**

La CNSS est un organisme public sous tutelle administrative du Ministre chargé de l'Emploi, créé par le Dahir n°1-59-148 du 31 décembre 1959. Ce régime garantit une couverture pour les salariés du secteur de l'industrie, du commerce et des professions libérales ainsi que ceux de l'agriculture, de l'artisanat et de la pêche. La CNSS assure une protection contre les risques de suppression de revenu en cas de maladie, vieillesse, maternité, invalidité et réversion.

C'est un régime obligatoire pour les salariés du secteur privé ;

- **Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)**

La CIMR est une association privée formée entre des personnes physiques et morales employant du personnel salarié ayant adhéré au régime, administré par le Dahir du 15 novembre 1958. La CIMR garanti des pensions de retraite au profit des adhérents et ce, au titre de vieillesse, invalidité et décès. C'est un régime complémentaire facultatif pour les salariés du secteur privé ;

- **Celle de l'Office national de l'électricité et des régies de distribution d'eau et d'électricité et celle de Bank Al-Maghrib** : deux caisses internes qui sont gérées différemment et leur mode de calcul de pension n'est pas le même. Une hétérogénéité qui rend leurs réformes, une à une, encore plus difficiles.

Les causes du déficit des caisses de retraite au Maroc :

Les problèmes qui pèsent sur le système de retraite au Maroc sont nombreux et majeurs. Le premier est à caractère démographique : la population connaît une baisse remarquable de la part des actifs et une montée de la population dépendante de troisième âge. Au total la part des personnes âgées de 60 ans et plus n'est pas inquiétante, Elle ne représente aujourd'hui que 9% de la population. Toujours est-il qu'un grand nombre de Marocains ne bénéficie d'aucun système de retraite. La faille serait-elle propre à la gestion de ces caisses ?

Le ratio cotisant/bénéficiaire interpelle

S'il y a à peu près 15 années de cela, les caisses affichaient un excédent de 1%, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Le déficit ne cesse de se creuser. Une étude réalisée par le Haut-Commissariat au Plan du Maroc (HCP) montre que le déficit est estimé à 7,4% du PIB en 2050. La Direction des assurances et de la prévoyance sociale (DAPS) avait annoncé en 2012 que le nombre des actifs cotisants était de 4,1 millions et les bénéficiaires étaient au nombre de 1,3 million.

Quant aux réserves, des études faites à la demande du gouvernement démontrent qu'elles connaîtront un épuisement à l'horizon de :

- 2021 pour la CMR ;
- 2037 pour la CNSS ;
- 2049 pour le RCAR.

Les mesures prises :

Certaines caisses de retraite au Maroc accumulent des déficits, ce qui a rendu urgent la réforme du régime, notamment le régime des pensions civiles de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR). Cette réforme devrait assurer la viabilité du système des retraites et élargir sa couverture à davantage de citoyens.

Il est à rappeler qu'en 2015, le Conseil du Gouvernement a adopté des projets de lois modifiant et complétant la loi instituant les régimes de retraite (régimes des pensions civiles et militaires et Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)). Ces projets largement discutés au Parlement, ont été adoptés par la chambre des représentants le 28 juin 2016.

Le Gouvernement a procédé à la réforme des systèmes de retraite en deux temps, en raison de l'importance et de la complexité de cette problématique. Dans un premier temps, la réforme sera axée sur les mesures paramétriques. Etalée sur six ans, la réforme paramétrique vise à réduire le déficit chronique du régime des retraites civiles relevant de la CMR. Les grandes lignes de cette réforme concernent le relèvement de l'âge de départ à la retraite 63 ans sur six années (en moyenne de six mois par année) et la hausse de la participation de l'Etat et des adhérents de 4 points sur 4 ans à partir de la date d'entrée en vigueur de la réforme.

Par ailleurs, le calcul de la pension sera basé sur le salaire moyen des 8 dernières années de façon progressive pendant 4 ans à partir du premier janvier 2017 au lieu du dernier salaire, en vigueur actuellement. En outre, le taux d'annuité pour le calcul de la pension passera de 2,5% à 2% pour les droits acquis à partir du premier janvier 2017.

La durée minimale de travail effectif exigée pour le départ à la retraite anticipée passera de 15 à 18 ans pour les femmes et de 21 à 24 ans pour les hommes.

Cette reconfiguration des systèmes de retraite permettra, également, d'augmenter la valeur des pensions minimales de 1.000 à 1.500 dirhams par mois de façon progressive sur trois ans à partir de la date d'entrée en vigueur de la réforme. Ceci concerne à la fois les affiliés à la CMR (civils et militaires) et au RCAR. En parallèle, le Gouvernement devra lancer le chantier d'élargissement de la couverture, notamment, à travers deux projets de loi visant la création

d'un régime pour les indépendants et un autre pour le personnel exerçant des activités non rémunérées.

Scénarios Proposés par la Commission Technique Chargée de la Réforme de la Retraite

- **Scénario N°1**

Maintenir la structure et les dispositifs de financement coutumiers tout en introduisant des réformes qui amélioreront la situation des Caisses de retraite, et assurer une cohérence globale en coordonnant entre la CNSS et la CIMR.

- **Scénario N°2**

Créer deux pôles : un pôle public qui vise l'intégration de la CMR et du RCAR et un pôle privé qui vise l'intégration de la CNSS et de la CIMR.

- **Scénario N° 3**

La création d'un régime unique avec un système de retraite intégré pour l'ensemble des travailleurs.

Position de la CGEM : (confédération générale des entreprises au Maroc)

Concernant les 3 scénarios proposés par la commission technique :

Pour la CNSS :

- Maintenir le régime actuel ;
- Renforcer l'équilibre technique du régime par des réajustements périodiques en vue de maintenir l'équilibre à long terme et élargir l'assiette des cotisations par le recrutement de nouveaux salariés à travers l'efficacité du système de contrôle et d'inspection ;
- Améliorer la gouvernance du régime.

Pour la CIMR :

- Préserver l'Indépendance du régime ;
- Maintenir le système du régime par répartition ;
- Accompagner les réformes paramétriques et recruter de nouvelles entreprises ;
- Maîtriser la gouvernance par les employeurs.

Le chômage

Définitions :

Le chômage est un arrêt involontaire du travail du à l'impossibilité de trouver un emploi. Cet arrêt implique l'absence ou la rupture du contrat de travail entre salariés et employeurs. Selon le Bureau International du Travail (BIT) ; est en chômage toute personne âgée de plus de 15 ans remplissant trois conditions :

- Etre sans travail
- Etre disponible pour travailler dans un emploi salarié ou non salarié

- Etre à la recherche d'un travail

Le chômeur est toute personne âgée de 15 ans et plus, qui n'a pas d'activité professionnelle et qui est à la recherche d'un emploi (Définition du HCP, Maroc)

Au contraire du chômage, on trouve **l'emploi**, qui désigne l'utilisation d'un individu par un autre individu ou par une institution visant à la réalisation d'un travail particulier en contrepartie d'un salaire ou autre rémunération.

Le plein emploi : c'est la situation où les travailleurs qui le désirent peuvent trouver un emploi au salaire courant.

Le sous-emploi : selon le BIT, sont en état de sous-emploi visible les personnes pourvues d'un emploi « qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail complémentaire ou disponibles pour un travail supplémentaire ». Le sous-emploi inclut le chômage saisonnier et le chômage déguisé :

- Le chômage saisonnier : concerne l'ensemble des activités qui se déroulent selon un cycle qui n'est pas constant dans le temps. Par exemple les activités liées au tourisme ou encore certaines activités agricoles.
- Le chômage déguisé : c'est la partie fondamentale du sous-emploi. Il correspond au nombre de travailleurs salariés ou non, que l'on peut retirer d'un secteur sans réduire sa production.

Les causes du chômage : Les principales causes du chômage sont connues: 3

- Le coût du travail industriel est trop élevé en grande partie à cause des charges qui présentent sur les entreprises.
- • Une partie de la population n'a aucune qualification ou une qualification qui ne correspond pas à la demande.
- • Dans certains cas, il est presque préférable de percevoir des indemnités de chômage plutôt que de reprendre un travail,

Cependant, les causes du chômage peuvent être réparties en 2 :

Les causes économiques :

- Le progrès technique et l'évolution de la productivité (plus de machines moins d'hommes).
- La crise économique et le ralentissement de la croissance. (Secteurs en récession...)
- Les délocalisations d'entreprise et la concurrence des pays à faible coût de main-d'œuvre.

Les causes démographiques :

- L'évolution démographique (des tranches d'âge; plus d'arrivants que de partants sur le marché).

- Le chômage d'incohérence (coexistence du chômage et pénurie de main d'œuvre).
- Formation professionnelle insuffisante ou inadaptée.

La situation de chômage au Maroc :

Malgré la création de 74.000 postes d'emploi entre le deuxième trimestre de l'année 2016 et la même période de 2017, le nombre de chômeurs a augmenté au Maroc. Il est passé de 1,09 million à 1,12 million de personnes entre le deuxième trimestre de 2016 et celui de 2017, selon une note du Haut commissariat au plan (HCP) publiée samedi 5 août.

Cela représente une hausse de 33.000 chômeurs au niveau national, 45.000 en plus en milieu urbain et 12.000 en moins en milieu rural, relève le HCP.

Le taux de chômage est ainsi passé de 9,1% à 9,3% au niveau national, de 13,4% à 14% en milieu urbain et de 3,5% à 3,2% en milieu rural. La population active, elle, s'est accrue de 107.000 personnes.

Les taux de chômage les plus élevés sont enregistrés parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (23,5%) et les personnes ayant un diplôme (17%), note l'institution chargée de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques.

Le secteur de l'agriculture, de la forêt et de la pêche a créé 52.000 emplois, celui des services 19.000, et celui des bâtiments et travaux publics 7.000.

C'est le secteur de l'industrie et de l'artisanat qui accuse le coup, avec la perte de 4.000 emplois, exclusivement en milieu rural, après une création annuelle moyenne de 14.000 emplois au cours des trois dernières années, indique le HCP.

Les conséquences du chômage :

Elles sont particulièrement graves, aussi bien pour l'économie d'un pays que pour les personnes qui en sont victimes. On peut distinguer les conséquences économiques et les conséquences sociales :

- **Les conséquences économiques :** La population au chômage est improductive, le financement des aides accordées aux chômeurs est de plus en plus lourd, la hausse du chômage fait augmenter les dépenses de l'Etat et des entreprises.
- **Les conséquences sociales :**
 - Effritement du lien social, marginalisation d'une partie de la population.
 - Réduction de la demande suite à la baisse du niveau de vie, ou sentiment d'incertitude.

D'une manière générale, le niveau du chômage influence fortement la consommation et donc l'économie d'un pays. En effet, un des principaux moteurs de l'économie est la consommation. Une forte baisse de celle-ci entraînera mécaniquement une chute de croissance. Les chômeurs verront leur pouvoir d'achat se réduire, et dépenseront moins.

Certes, certaines dépenses sont incompressibles, comme le loyer ou encore des remboursements de crédits, mais les chômeurs décaleront leurs achats non indispensables (téléviseur, automobile, etc.). Cette baisse de la consommation peut toutefois être fortement freinée par le parachute sociale. Alors que dans certains pays, la perte de l'emploi signifie la perte de tous les revenus, en France, la perte d'un emploi signifie une baisse progressive des revenus grâce aux allocations chômage.

Mais les chômeurs ne sont pas les seuls concernés par cette diminution du pouvoir d'achat. En effet, on a souvent constaté qu'après l'annonce d'une hausse du taux de chômage dans les médias, la consommation se mettait à décroître, et ce même chez la population active disposant encore de son travail. Il s'agit là d'un phénomène psychologique, les travailleurs anticipant une baisse de leur pouvoir d'achat se prémunissent en économisant plutôt qu'en consommant. Ils se disent simplement que rien ne les protège du chômage, et ils préfèrent épargner un peu. En cas de fortes croissances économiques, et de taux de chômage très faible, l'intérêt de l'épargne diminue.

La hausse du chômage, peut aussi avoir un impact à long terme. Pour compenser les déficits des organismes sociaux, provoqués par la hausse du chômage, il est fréquent de constater une hausse des cotisations salariales et patronales. Indirectement ces hausses se traduisent par une diminution du pouvoir d'achat des salariés.

Les solutions de lutte contre le chômage :

- Créer des emplois publics dans les domaines qui en ont le plus besoin comme la Santé et l'Education.
- Favoriser la création d'emplois de services, de plus en plus nécessaires dans notre société.
- Indemnisation du chômage.
- Augmenter les budgets de l'Education et de la Recherche. Ainsi adapter la formation aux besoins du marché d'emploi.
- Donner les moyens aux PME et TPE (Très Petites Entreprises), celles qui créent le plus d'emplois, à en créer justement davantage en baissant considérablement leurs charges.
- Favoriser davantage la création d'entreprises : par le soutien financier de l'Etat à tous ceux qui veulent en créer une. Encourager dans ce cadre la création de coopératives.
- Diminution de la population active (rallonger la scolarité et avance l'âge de la retraite).

Les mesures entreprises par le Maroc pour lutter contre le chômage :

Les politiques de l'emploi et le traitement du chômage dans le Maroc : Depuis une dizaine d'années, les politiques de lutte contre le chômage ont été conduites dans le but de remédier aux dysfonctionnements du marché du travail car le chômage est une plaie des temps modernes. Plusieurs programmes de promotion d'emploi ont été mis en œuvre :

Programme de Formation Contractualisée pour l'Emploi (Programme TAEHIL), 2006 : Pour le chercheur d'emploi : acquérir les compétences nécessaires permettant d'occuper un poste d'emploi identifié et par conséquent développer son employabilité ; Pour l'employeur : réaliser des recrutements pour lesquels il a des difficultés à trouver les candidats ayant les compétences requises. L'État a contribué au financement de la formation à hauteur de 12.000 dhs en moyenne par participant.

Programme de Formation Qualifiante ou de Reconversion (Programme TAEHIL), 2006 : Il s'adresse aux jeunes diplômés en difficulté d'insertion et vise à adapter leur profil aux besoins du marché de l'emploi et faciliter par conséquent leur insertion dans la vie active. Contribution de l'État au financement de la formation à hauteur de 10.000 DH par participant.

Programme de promotion de l'entrepreneuriat «MOUKAWALATI», 2006 : Il vise d'une part l'appui des porteurs de projet de création d'entreprises, et d'autre part à assurer la pérennité progressive du tissu économique régional, à travers un dispositif de suivi des entreprises créées au cours de la période critique de démarrage. Les encouragements de ce programme :

- Accompagnement pré et post création des jeunes porteurs de projets ;
- Prise en charge par l'État des frais d'accompagnement à hauteur de 10.000 DH par projet ;
- Garantie à hauteur de 85% du crédit bancaire ;
- Avance sans intérêts représentant 10% de l'investissement et dans la limite de 15.000 DH remboursable sur six (6) ans dont trois (3) de grâce.

Programme d'insertion IDMAJ (2006) : il aide les jeunes diplômés (Les chercheurs d'emploi titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou d'un diplôme de la formation professionnelle) à acquérir une première expérience tout en incitant les entreprises à les insérer sans avoir à supporter des charges salariales trop lourdes.

Prise en charge par l'État de la couverture sociale (PCS), 2011 : Cette mesure a pour objectif de promouvoir l'emploi décent via la prise en charge par l'Etat, pour une année, de la part patronale au titre de la couverture sociale au profit des bénéficiaires des contrats de formation insertion, suite à un recrutement dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

La création d'un contrat d'Intégration Professionnelle (CIP), 2011 : C'est un contrat avec période d'essai de 3 mois renouvelables, il permettra à la fois aux candidats ayant de grandes difficultés d'insertion d'accéder à un premier emploi et aux entreprises de répondre à leurs besoins en compétences via une formation adaptation des profils aux postes à pourvoir.

La dernière Stratégie adoptée par le Maroc appelée stratégie nationale de l'emploi (SNE) 2015-2025. C'est Une stratégie qui propose une nouvelle approche de la politique de l'emploi visant à aller au-delà des traditionnelles politiques actives du marché du travail et

de la question du chômage.

Elle vise, au contraire, à mettre l'emploi au centre de l'action publique et adopte une approche globale intégrant notamment les dimensions économiques, financières, budgétaires et institutionnelles prenant en compte l'ensemble des déficits d'emplois et des catégories de la population touchées par ces déficits.

La SNE se fixe des objectifs pour le moins ambitieux. Elle prévoit, entre autres, d'améliorer le contenu en emploi de la croissance, avec 38.000 postes par point de PIB, contre 29.000 aujourd'hui, ce qui permettrait 200.000 créations par an.

L'ANAPEC, pour sa part, présente un plan d'action 2020 tout aussi ambitieux. Elle envisage sur les 5 prochaines années de doubler les insertions (120.000/an), de tripler les projets d'auto-emploi (3.000 TPE/an) et de tripler le nombre de bénéficiaires de programmes d'employabilité (554.000 personnes). L'Agence compte aussi placer 445.000 personnes dans des contrats de droit commun, exonérés ou aidés

L'inflation :

C'est au 20ème siècle qu'on s'est rendu compte de l'avènement d'un problème économique majeur, appelé inflation. Celui-ci est un déséquilibre économique qui touche la majorité des économies nationales.

L'inflation peut être définie comme une hausse continue du niveau général des prix ou une baisse du pouvoir d'achat des actifs monétaires. Elle prend plusieurs formes : inflation par la demande, inflation par les coûts et l'inflation monétaire.

Déflation : une baisse du niveau général des prix ou une augmentation du pouvoir d'achat de la monnaie.

Désinflation : réduction de la hausse des prix.

Stagflation : situation où il y a une très forte inflation et un fort taux de chômage.

Les formes de l'inflation :

Inflation par la demande : c'est la hausse des prix due à une situation de déséquilibre causée par un excès de la demande globale sur l'offre globale.

Inflation par les coûts : elle désigne l'augmentation des prix qui résulte de la hausse des coûts de production (énergies, salaires...).

Inflation par la monnaie : la hausse des prix résulte d'une croissance de la masse monétaire beaucoup plus importante par rapport à l'augmentation du volume de la production.

La relation entre l'inflation et les principales variables économiques :

Inflation et chômage : une augmentation de la demande globale entraîne une hausse de l'emploi (baisse du taux de chômage) et améliore le pouvoir de négociation des salariés vis-à-vis des employeurs ; ce qui se traduit par une hausse des salaires et ensuite par une augmentation des prix (inflation).

Inflation et la fiscalité : les programmes de réduction des déficits publics se sont les plus souvent traduits par une augmentation des taxes spécifiques et de la fiscalité indirecte, en particulier la TVA. Cette augmentation est répercutée automatiquement par les entreprises dans les prix.

L'inflation au Maroc :

La banque centrale prévoit en effet que, après 1,6% en 2016, l'inflation s'établirait à 1,1% en 2017 avant de remonter à 1,7% en 2018. Par contre, l'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatils et les tarifs publics, devrait connaître une légère accélération, passant de 1,3% en 2016, à 1,5% en 2017 et à 1,9% en 2018. L'amélioration de la demande intérieure, d'une part, et l'augmentation de l'inflation importée, d'autre part, sont les facteurs explicatifs de cette évolution de l'inflation sous-jacente, selon l'Institut d'émission.

Les effets de l'inflation :

L'inflation n'est pas neutre sur le plan économique et sur le plan social. Elle fait des perdants et des gagnants selon la situation de chaque agent économique et sa capacité à y faire face.

- Elle défavorise tous les titulaires de revenus fixes qui ne peuvent obtenir une augmentation qui compense la hausse des prix (retraités, salariés sans capacité de revendication, petits épargnants...). Pour ces catégories, l'inflation se traduit par une érosion de leur pouvoir d'achat.
- Elle est néfaste pour les entreprises exportatrices si l'inflation nationale est supérieure à celle des pays clients. Les prix des marchandises exportées perdent de leur compétitivité donc se vendent moins bien, sauf si l'entreprise neutralise la différence d'inflation en n'augmentant pas ses prix et en réduisant sa marge de profit.
- Les emprunteurs, les agents endettés sont gagnants à l'inflation dans la mesure où leurs revenus augmentent alors que leurs remboursements sont identiques : la charge du remboursement diminue en % des revenus.
- Enfin l'État est généralement gagnant à l'inflation puisque son endettement diminue en termes réels, les rentrées fiscales augmentant « mécaniquement », par exemple les rentrées de TVA (sur des prix plus élevés) ou les rentrées d'impôts sur les revenus.

Comment gérer l'inflation ?

- C'est à la banque centrale que revient la mission de garantir la **stabilité des prix** notamment en veillant à ce que le volume de la création monétaire corresponde, sans excès, aux besoins de l'activité économique. En fixant les taux d'intérêt, elle peut encourager ou au contraire dissuader la distribution du crédit.

Les politiques de lutte contre l'inflation visant à réguler la demande

La politique budgétaire

Le premier instrument de la lutte contre l'inflation est la politique budgétaire : l'Etat cherche à réduire et à limiter la demande tout en luttant contre l'insuffisance de l'offre. La demande peut être trop excessive à cause des banques qui prêtent trop, de l'État qui dépense trop, ou bien encore de la masse monétaire, trop importante. La politique budgétaire applicable consiste à maîtriser les dépenses publiques, mais aussi celles des différents agents économiques. Pour ce faire, l'Etat peut geler les dépenses publiques ou les diminuer en diminuant les prestations sociales, en réduisant le nombre de ministères ou les budgets des ministères, le nombre de fonctionnaires, en fusionnant les services publics...

La politique monétaire

La politique monétaire vise à agir directement sur la masse monétaire dont le but est de la réduire et d'agir sur la création monétaire. Pour ce faire, on dispose de 3 outils : **le taux d'intérêt** (pratiqué par les autorités monétaires), **les réserves obligatoires** et **l'encadrement du crédit**.

- Pour ce qui est **du taux d'intérêt**, les autorités monétaires peuvent l'augmenter pour réduire la masse monétaire disponible et donc l'inflation (théorie quantitative de la monnaie) : le coût du crédit sera renchéri, la demande de crédit diminuera, la masse monétaire diminuera et le taux d'inflation diminuera.
- Le taux de **réserves obligatoires** peut augmenter : on peut l'augmenter en cas d'inflation. Les réserves obligatoires sont une partie des crédits accordés par les banques commerciales placée à la banque centrale. C'est une pénalité (il n'y a pas de rémunération).
- La banque centrale peut imposer des quotas de volumes de crédit mensuels aux banques commerciales dans le but essentiel de canaliser les crédits distribués aux particuliers et aux entreprises. Si jamais le plafond est dépassé, les banques doivent payer une pénalité, bloquée avec les réserves obligatoires.

Les politiques de lutte contre l'inflation visant les revenus

L'Etat peut lutter contre l'inflation en gelant les salaires et les prestations sociales (il ne s'agit pas de les supprimer, mais juste de ne pas les réévaluer à la hausse).

Les politiques de lutte contre l'inflation visant les prix et la concurrence

L'Etat peut pratiquer une politique de lutte contre l'inflation très interventionniste en fixant les prix des biens vendus par les commerçants (c'est le cas par exemple pour le pain, bien sensible) et condamner ceux qui ne respectent pas ces prix

Le secteur informel au Maroc

Les activités du secteur informel dans les villes marocaines occupent une place importante: la création de l'emploi, l'acquisition des qualifications, la distribution des revenus et les modes de production et de consommation, ces activités produisent des biens et services généralement pour des populations à faible revenu et qui ne peuvent bénéficier des biens et services offerts dans le secteur formel.

Quelques définitions de secteur informel

Une unité de production informelle est toute organisation destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne disposant pas de comptabilité complète décrivant son activité. Le champ d'investigation concerne toutes les unités non agricoles marchandes (quel que soit leur taille) et exclut les activités non marchandes pour compte propre et les ménages employant du personnel domestique contre rémunération.

Le secteur informel au Maroc :

C'est l'un des chevaux de bataille du ministère de l'Industrie et du Commerce: la lutte contre l'informel, secteur qui brasse chaque année des milliards de dirhams et contribue à hauteur de 11,5% au PIB national.

Secteur qui étouffe, aussi, l'industrie formelle par les produits issus de la contrebande ou ceux qui n'intègrent ni impôts, ni charges sociales dans leurs coûts, pointait du doigt la patronne des patrons, Miriam Bensalah-Chaqroun, lors d'un colloque tenu à Rabat en juin dernier sur le développement économique du pays.

"Une société traditionnelle en transition"

Face à ce constat, et pour tenter de mieux cerner le phénomène qui ne cesse de croître (le nombre d'entreprises informelles augmente en moyenne de 19.000 unités chaque année), le Haut commissariat au Plan (HCP), dont la dernière étude sur le secteur remontait à 2007, a mené une nouvelle enquête en 2013 et 2014, et vient d'en présenter les principaux résultats.

Première assertion à prendre en compte: pour Ahmed Lahlimi Alami, Haut commissaire au Plan, les activités informelles "ne constituent pas, à proprement parler, un secteur économique", a-t-il rappelé mercredi 12 octobre lors de la présentation des résultats de l'enquête.

410 milliards de dirhams de chiffres d'affaires

Si le secteur informel n'a pas la légitimité pour figurer dans les comptes du pays, il n'empêche qu'il brasse chaque année des milliards de dirhams.

Selon le HCP, qui a couvert un échantillon de plus de 10.000 unités de production informelles (UPI) sur l'ensemble du territoire national pendant une année, le chiffre d'affaires brassé par les UPI s'est ainsi élevé à près de 410 milliards de dirhams en 2013, en accroissement annuel moyen de 6,5% depuis 2007.

Les activités commerciales représentent près de 70% du chiffre d'affaires total des quelques 1,68 millions d'UPI que comptait le pays en 2013, suivies des activités de l'industrie (13,1%), des services (9%) et du BTP (8,1%).

Plus de 3,3 milliards de dirhams investis

La sphère informelle, qui a investi, en 2013, 3,366 milliards de dirhams, a été à l'origine de la production de 185 milliards de dirhams de biens et services, en progression annuelle moyenne de 7,9% depuis 2007, révèle encore l'étude.

"Compte tenu d'un prélèvement relativement minime au titre des impôts et taxes dans la sphère informelle, celle-ci aurait, en 2013, contribué à hauteur de 11,5% au PIB national", note le HCP.

La valeur ajoutée créée par les UPI, qui s'élevait à 103,346 milliards de dirhams cette même année, représentait quant à elle 12,6% de la valeur ajoutée nationale.

Une initiative plus individuelle que collective

Concernant le profil des entrepreneurs informels, le niveau d'instruction reste faible: seuls 3,3% ont fréquenté l'enseignement supérieur, et un peu moins du tiers l'enseignement secondaire. Le secteur est peu féminisé: 9% des unités de production informelles sont dirigées par des femmes, celles-ci opérant surtout dans l'industrie ou le travail à domicile.

Selon l'enquête du HCP, l'initiative de création d'une entreprise informelle est en majorité individuelle (83%). 10,6% des UPI sont des initiatives collaboratives, et près de 5% le fruit d'un concours familial.

Enfin, concernant la clientèle de ces petites entreprises, les ménages ont constitué 80% des clients, les entreprises informelles 21,3% et les entreprises formelles 0,5%.

Autres chiffres édifiants: plus de la moitié des UPI ne disposent pas d'un local fixe et plus de 80% déclarent ne pas s'acquitter de la taxe professionnelle.

Les causes de son développement

D'une manière générale, ces activités sont la conséquence de la migration, de l'urbanisation, de la crise de l'emploi officiel, de la situation sur le marché du travail, des difficultés de l'État à réguler l'activité économique, les incidences des politiques économiques mises en œuvre (PAS) et de la montée de la pauvreté. Elles constituent un phénomène induit à la fois par les modes de développement que par la spécificité des régulations sociales et endogènes. Nombre de causes observées depuis les dernières décennies, persistent.

Les atouts du secteur informel:

On reconnaît traditionnellement au secteur informel un certain nombre d'atouts. Le premier, se réfère aux mécanismes d'adaptation aux mutations économiques dont il dispose en période de crise : flexibilités et ajustements des effectifs et des rémunérations de la main d'œuvre, réductions des marges bénéficiaires, mobilisation de la main d'œuvre familiale et des apprentis non ou peu rémunérés. En second lieu, il s'agit de la dimension locale, sociale et de proximité. Les marchés locaux des biens, de l'argent et du travail se caractérisent par la force des réseaux sociaux. En effet, les modes de produire, d'échanger les biens et services, les formes de financement et de mise au travail sont encastrés dans des relations sociales. Le secteur informel relève du fonctionnement de l'économie populaire, organisée autour de pratiques de la « débrouillardise ». La « créativité » et le « génie populaire » sont souvent mis de l'avant comme des atouts dans un environnement de crise où l'État et le secteur moderne offrent de moins en moins de possibilités d'emploi. En somme, il constituerait un palliatif provisoire au chômage.

Les inconvénients :

- Les activités du secteur informel se déroulent le plus souvent dans des locaux, exigus, précaires dépourvus des aménagements nécessaires.
- Qualités des produits vendus non certifiées.
- Faible niveau de formation scolaire et professionnelle de ses chefs d'unité et de la main d'œuvre, comparativement aux autres segments de la population active.
- Non-respect des lois fiscales et les réglementations du code de travail.

Les conséquences :

- Manque à gagner pour le budget de l'Etat en matière de recette fiscale.
- Impossibilité de réussir une politique de mise à niveau pour les entreprises organisées; faute de moyen et de la concurrence déloyale.

- Développement d'un emploi précaire.
- Accentuation du sous-développement

Conclusion:

Devant l'importance du secteur informel (création d'emploi, répartition de revenu...), il est devenu nécessaire aux pays en voie de développement d'introduire la problématique de ce secteur dans leurs politiques nationales de développement, et proposer des solutions qui peuvent formaliser ce secteur:

- Adoption d'une politique de communication et de sensibilisation pour montrer les méfaits de l'informel sur l'économie.
- L'Etat doit mettre en œuvre des mesures d'encouragement fiscales et comptables.
- Mieux sensibiliser les consommateurs sur la qualité.
- Lutter contre les inégalités des revenus pour mieux relancer la consommation de la qualité.

administration

Extrait du discours royal :

« L'un des problèmes qui entravent le progrès du Maroc, réside dans la faiblesse de l'administration publique, en terme de gouvernance, d'efficience ou de qualité des services offertes au citoyen » soulignait dans son discours du 29 juillet sa majesté le roi Mohammed 6 à l'occasion de la fête du trône.

Contexte :

Les deux interventions royales, la première à l'ouverture de la session d'automne du Parlement le 14 octobre dernier et la seconde fois, à l'occasion d'un discours du Trône, prononcé le 29 juillet dernier, ont abordé le mal qui ronge l'administration et les remèdes pour qu'elle dispense un service public de qualité.

L'objectif fondamental de cette dynamique, initiée par le Souverain, est de remettre l'administration au service des citoyens.

En effet, La modernisation de l'administration marocaine et l'amélioration de son image auprès des citoyens constitue "une priorité" et une nécessité pour pouvoir aller de pair avec les nouvelles exigences du développement économique et social.

Durant la dernière décennie, l'administration marocaine a initié de nombreuses réformes politiques et institutionnelles, tant au niveau national qu'à l'échelon des Collectivités Locales. Pour accompagner ces réformes, les administrations sont appelées à fournir des services à des populations qui sont plus exigeantes et de plus en plus informées de leurs droits et obligations. Ainsi, le développement des libertés publiques, la dynamique de la vie politique et associative sont autant de facteurs qui militent en faveur du renouveau de l'administration.

Sans oublier, Les orientations économiques du pays, qui s'inscrivent désormais dans le cadre

de l'ouverture et du libre-échange impliquent l'élaboration d'autres modes d'intervention de l'Etat dans la vie économique et une approche plus dynamique en matière de soutien aux entreprises et à l'investissement privé.

S'ajoutant à ceci, les administrations publiques doivent également faire face à la question de la contribution qu'elles doivent apporter pour régler les problèmes sociaux dans des domaines tels que l'emploi, la santé, l'éducation, le logement et les loisirs. Dans tous ces domaines, il leur est demandé de faire preuve d'innovation, d'améliorer la qualité de leurs services et de développer leurs capacités de gestion afin de mieux répondre aux aspirations des populations.

Les problèmes de l'administration publique :

l'administration publique marocaine est caractérisée par une centralisation excessive, délais souvent longs pour l'obtention de documents administratifs, procédures administratives compliquées et non uniformes dans les différentes administrations sur l'ensemble du royaume, un environnement inapte aux investissements nationaux et étrangers à cause de la complexité des procédures, un manque de responsabilité et de contrôle solides, des infrastructures d'accueil ne répondant pas aux normes modernes, des faibles capacités techniques et technologiques dans les transactions administratives avec les citoyens, ainsi qu'une absence d'un système national complet pour la formation continue du personnel et des cadres.

Les défis à relever :

Très critiquée par les citoyens, l'administration marocaine est appelée à relever de nombreux défis.

Les défis économiques et la mondialisation

L'administration est appelée à agir sur plusieurs fronts à la fois : face aux contraintes financières croissantes et au fardeau de la dette publique, il lui incombe de faire plus avec moins de ressources. Dans un environnement économique où désormais le changement est devenu la règle et la stabilité l'exception, il lui est également demandé d'adapter ses missions et ses structures au nouveau rôle de l'Etat, de maîtriser les incidences de la politique de libre échange et de la mondialisation de l'économie et de contribuer à l'amélioration de la performance de l'économie nationale.

Améliorer les performances de l'économie, cela veut dire procurer à nos entreprises les moyens de croître en leur offrant l'appui financier, le conseil et l'information sur les opportunités d'affaires sur le plan local, national et international.

Les défis sociaux

Notre administration devra jouer un rôle de plus en plus important en matière de cohésion sociale. Instrument de régulation, l'administration peut aussi intervenir directement pour veiller à l'égalité des chances entre les citoyens, combattre les inégalités sociales et protéger

les plus faibles. L'essor de la société civile et des organisations associatives ne peut, dans une période de crise, à lui seul servir de solution ou de prétexte pour le désengagement des services publics lorsqu'il s'agira de lutter contre les effets du chômage, l'exclusion des catégories sociales fragiles ou la lutte contre l'analphabétisme et la pauvreté.

Les défis politiques:

Un défi politique qui vise à construire l'état de droit et la création d'institutions démocratiques et de faire de l'administration une référence gouvernementale qui contribue à la préservation des droits des citoyens.

Passer du stade du simple administré pour accéder au rang de citoyen bénéficiaire de nouveaux droits est un véritable saut qualitatif qui appelle un changement en profondeur des mentalités, tant du côté des fonctionnaires que des citoyens usagers eux-mêmes. Les uns doivent s'interdire de se réfugier dans les comportements régaliens, les autres doivent sortir de leur attitude passive pour devenir des partenaires à part entière. Cette transformation dans les rapports administration - citoyen est à elle seule un défi majeur pour nos services publics dans la mesure où elle dépend de leur capacité à promouvoir dans leur quotidien, les valeurs d'éthique et de transparence, l'équité et le respect de la légalité.

Les défis technologiques:

Les tendances à travers le monde montrent que dans le troisième millénaire, l'intelligence et le savoir seront la principale source de richesse économique des personnes, des collectivités et des entreprises. C'est pourquoi, il est important que notre administration tire le meilleur profit possible des nouvelles technologies de l'information et de leurs applications dans les domaines de la gestion et des services rendus aux entreprises et aux citoyens.

Les grands chantiers de la réforme administrative

La mise à niveau de l'administration, en vue de l'habiliter à s'acquitter de ses missions et de relever les défis, est subordonnée à l'adoption d'orientations stratégiques sur la base d'une redéfinition des rôles; conférant à l'administration les fonctions essentielles d'encadrement, de régulation, d'orientation et de contrôle. A cet effet, l'administration doit revoir ses structures, en tenant compte de la nécessité de renforcer la politique de décentralisation et de déconcentration. Elle doit aussi établir de nouvelles relations avec le citoyen, basées sur la transparence, la garantie des droits, la simplification des procédures administratives et la moralisation du service public.

A ce titre, des efforts considérables ont été déployés par le ministère de la fonction publique et la modernisation de l'administration en mettant en place un ambitieux programme plaçant le citoyen au cœur des préoccupations des services publics. Ce programme consacre dans ses grandes lignes, les valeurs et principes contenus dans la Constitution de 2011, les orientations royales ainsi que celles du programme gouvernemental et il porte sur des projets structurels de modernisation de l'administration :

l'amélioration de la relation entre le citoyen et l'administration, la valorisation du capital humain et la réforme de la gouvernance.

Valorisation des ressources humaines

Sur le volet des ressources humaines, les mesures ont trait à l'adoption de nouvelles méthodes d'évaluation, à la valorisation de la formation continue et à la transparence en matière d'accès à la fonction publique et aux hautes fonctions. La chasse aux fonctionnaires fantômes a été engagée depuis plusieurs années. Ces mesures viennent accomplir les différentes réformes déjà établies ces dernières années, citant de ce sens : la modernisation des méthodes de gestion des ressources humaines à travers la mise en place de la gestion prévisionnel des emplois et des compétences (GPEC), qui permet de prévenir l'administration en matière des compétences et des profils adéquats aux postes existants ; ainsi que l'incitation de la rémunération qui se base sur le principe de l'équité et la promotion qui se base sur les compétences.

Transparence, bonne gouvernance et efficacité

L'objectif de la stratégie du Ministère dans ce cadre étant de créer une Administration ouverte, équitable et accessible, tout en favorisant une concurrence libre, équilibrée et sans rente.

En effet, face à la rareté des ressources et l'accroissement des besoins, et compte tenu de la volonté du pouvoir publique à réduire le poids de sa dette, l'administration est appelée à optimiser et rationaliser la gestion publique et placer la considération du coût en s'adressant sur la base des orientations ci-après :

Assurer la maîtrise des coûts en recourant aux plus efficaces mode de gestion en : favorisant l'initiation de nouvelles formes de partenariats avec le secteur privé, en établissant des liens durables de coopérations non gouvernementales, ainsi qu'en développant les opérations d'audit organisationnel, de reddition des comptes et d'analyse institutionnelle en vue de restructurer l'administration, à cela on peut ajouter la publication des rapports de vérification et d'audit pour tenir le citoyen informé, quant à la manière dont l'administration s'acquitte de ses missions et utilise les deniers publics.

Réconcilier le citoyen et l'administration

S'agissant de l'amélioration de la relation entre le citoyen et l'administration, des efforts considérables ont été déployés pour la simplification des procédures les plus utilisées et le développement de l'administration électronique afin de renforcer l'accès à l'information et aux données relatives aux procédures administratives. À cela s'ajoute un programme national d'amélioration de l'accueil et du traitement des doléances. En outre, il faut noter également l'importance de la rationalisation des structures et leur déconcentration ainsi que le renforcement de la transparence et la moralisation du service public

En ce qui concerne la lutte contre la corruption , l'Etat marocain a mis en place des instances qui ont pour mission , dans le cadre du relation entre l'administration et les usagers , de défendre des droits, et d'ancrer les principes de transparence et de justice tels que «Diwane Al-madalim» qui a été remplacé en 2011 par « l'institution du médiateur » ;

Mesures alternatives pour la modernisation de l'administration publique :

1- L'adoption du New Public Management (NPM) :

Le New Public Management (NPM) cherche à transposer les techniques managériales répandues dans le secteur privé au secteur public en prenant appui sur trois principes fondamentaux à savoir : La gestion axée sur les résultats, la décentralisation des pouvoirs et des choix budgétaires et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des actions menées.

L'essence du NPM est de s'assurer que les moyens sont utilisés de manière efficace et efficiente pour atteindre les objectifs fixés. Cela impose aux gestionnaires publics de répondre aux questions stratégiques suivantes : où vont-ils aller (Objectifs) ? Avec quels moyens ? Comment y arriver ? Et Quand est-ce-que (étalement des objectifs dans le temps) ? Sans oublier la question relative au choix des méthodes d'évaluation des résultats réalisés (Indicateurs de performance).

Dans ce cadre, la nouvelle loi organique relative à la loi de finances 130-13, promulguée en 2015, vient mettre en lumière cette tendance de la modernisation de la gestion publique. Cette LOF incarne les prescriptions du NPM par le biais de l'accroissement du rôle du parlement dans le débat budgétaire et dans le contrôle des finances publiques à travers l'enrichissement des documents qui lui sont communiqués par les différentes administrations (Projet de performance, rapport de la performance, rapport de l'audit de la performance...etc.).

2- La « e-administration » : un levier majeur de la performance des fonctionnaires dans la prestation des services :

La « e-administration » ou l'Administration électronique ou l'Administration en ligne ou encore la télé-Administration se définit comme l'utilisation des technologies de l'Information et de la Communication dans les administrations

La mise en place de l'administration électronique vise à améliorer les performances et l'efficience du système de gouvernance du secteur public. Elle permet, d'atteindre bon nombre d'objectifs à commencer par la simplification des procédures administratives et l'amélioration, par conséquent, du service orienté vers le citoyen et l'entreprise. À cela s'ajoute la dématérialisation des échanges entre l'administration et les usagers ainsi que la facilitation de l'accès aux services publics par différents canaux (internet, mobiles, bornes interactives...). Certaines administrations ont déjà relevé ce défi. La dématérialisation permet aussi de réduire les coûts, de développer l'efficacité des services publics, d'accélérer

et de fiabiliser le traitement de l'information, d'améliorer la communication avec le citoyen, l'entreprise et les administrations et de lutter contre le fléau de la corruption en raison de la réduction de l'interaction physique des usagers avec les fonctionnaires de l'administration.

Pour conclure, on peut dire que l'Etat marocain, pour faire face aux différents défis que nous venons de citer, s'est engagé dans un processus de réformes, touchant les domaines économique, institutionnel et social.

Ces réformes introduites ont pu pallier certains dysfonctionnements administratifs. Dans le sens de l'informatisation de l'administration, la DGI (direction générale des impôts), a constaté l'année dernière (2016) que le nombre des télé-déclarations et de télépaiement a plus que doublé, ainsi que les différentes taxes payées en ligne ont connu une progression de 186% par rapport à l'année 2015.

Investissement public et privé

L'investissement, qu'il soit privé ou public, joue un rôle décisif dans le développement de nos sociétés. Il se révèle indispensable à l'activité économique, en permettant de maintenir ou d'accroître la quantité de capital mobilisable et en étant un facteur d'accroissement de la productivité. Il peut jouer un rôle social en permettant le développement de l'emploi à condition qu'il ne soit pas tourné vers la rentabilité financière immédiate. Il doit jouer un rôle clef dans la transition vers un nouveau modèle de développement soutenable dans le temps et respectueux des impératifs écologiques. L'investissement n'est donc pas une fin en soi, n'a pas pour seule vocation le développement des capacités productives mais vise d'abord et avant tout à accentuer le bien-être présent et futur, tout en préservant les ressources naturelles.

Le Maroc a accru ses efforts en matière d'investissement public de manière significative ces dernières années. Entre 2000 et 2014, l'investissement a évolué, en moyenne, de 6,6% par an. Le taux d'investissement total, public et privé, a été de plus de 30% du PIB dans la dernière décennie. Ce qui place le Maroc parmi les pays au niveau mondial ayant les taux d'investissement les plus élevés.

Les défis de l'investissement public :

La maximisation des retombées de l'investissement public au Maroc sur les différentes dimensions de développement du pays met en exergue l'importance de centrer les choix en matière d'investissements publics sur les priorités stratégiques du Maroc en vue de permettre au pays de relever les défis qui l'interpellent. Ces défis peuvent être regroupés autour de quatre grands défis :

Le défi de la compétitivité globale :

- Relever le défi de la compétitivité globale pour assurer un meilleur positionnement dans la mondialisation et renforcer l'attractivité d'ensemble du pays et faire du Maroc un hub régional et international (transport, finance, éducation...).

Le défi de la cohésion sociale :

- Accélérer le développement humain du pays, pour favoriser entre autres l'accumulation du capital humain et la cohésion sociale (réduire les inégalités socioéconomique pour un meilleur vivre ensemble).
- Favoriser un développement territorial équilibré en ligne avec les perspectives de la régionalisation avancée, en vue de rendre les territoires maîtres de leur destin.

Le défi du changement climatique :

- Renforcer les capacités d'adaptation du pays au changement climatique (développement d'une expertise nationale, développement des moyens d'observation et d'alerte précoce, adaptation des ouvrages hydrauliques...).
- Réduire la dépendance énergétique, à travers le renforcement du poids des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national.
- Œuvrer activement en faveur de la sécurité alimentaire sur le plan national, malgré le contexte de raréfaction des ressources hydriques, tout en contribuant activement à la sécurité alimentaire mondiale.

Le défi de la sécurité :

- Renforcer la résilience du pays et sa capacité d'endiguer les risques sécuritaires tant sur le plan interne (sécurité des personnes et des biens) que sur le plan externe (cybercriminalité, terrorisme international, risque au Sahel...).

Attractivité des investissements étrangers

Cadre général :

Positionné au centre d'une triangulaire Afrique-Méditerranée-Europe, le Maroc exploite ce positionnement stratégique pour capter les investissements et technologies des marchés du nord et les orienter vers les pays du sud, dans un partenariat gagnant-gagnant. En effet, près de 46% des IDE du Maroc sont réalisés en direction de l'Europe et près de 44% orientés vers l'Afrique. Le Maroc bénéficie des effets du «compactage des chaînes de valeurs». En effet, il a un pied au nord et un autre au sud de la grande région Europe-Méditerranée-Afrique.

Selon le dernier AfricaInvestment Index 2016, le Maroc fait partie du top 5 des destinations d'IDE sur le continent africain. Le Royaume a été classé deuxième sur l'index, juste après le Botswana, grâce à sa forte croissance économique, sa position géographique stratégique, l'augmentation des investissements directs étrangers (IDE), sa balance de couverture des importations et son environnement d'affaires globalement favorable.

Relativement épargné par les récentes crises mondiales et régionales, le Maroc récolte les fruits de sa stabilité institutionnelle et les réformes économiques engagées depuis une dizaine d'années. Cette situation a servi de contexte à la politique d'accélération industrielle (PAI) qui a permis de créer des écosystèmes modernes, attirant les investissements étrangers dans des secteurs de pointe tels que l'industrie automobile et aéronautique mais aussi le secteur ferroviaire ou encore celui des énergies renouvelables.

Statistiques des IDE au Maroc :

Le Maroc est le premier pays africain en matière d'investissements directs à l'étranger (IDE), avec 5 milliards de dollars investis dans 22 projets hors du territoire au cours de l'année 2016.

En matière d'attractivité du Maroc pour les Investissements Directs Etrangers (IDE), les entrées d'IDE au Maroc ont connu un essor important au cours des quinze dernières années, passant d'une moyenne annuelle de 20,9 milliards de dirhams entre 2000 et 2007 à 32,6 milliards sur la période 2008-2015. La part du Maroc représente, désormais, 0,4% des IDE entrant dans les pays en développement et 5% des IDE en Afrique. La répartition géographique des origines des IDE à destination du Maroc fait état d'une tendance baissière de la part des investissements émanant de l'Union européenne (dont la part dans le total des IDE est passée de 85% en moyenne sur la période 2000-2007 à 60% entre 2008 et 2015), au profit des pays arabes dont la part moyenne dans le total des IDE à destination du Maroc s'est située à 41% entre 2008 et 2015 contre 10% seulement durant la période 2000-2007. La France reste le premier pays investisseur au Maroc avec 38% du total des investissements étrangers sur la période 2008-2015 contre 49% au cours de la période 2000-2007, alors que l'Espagne est passée, entre les deux périodes, de deuxième à troisième investisseur au Maroc, avec une part de 5,4% en moyenne entre 2008 et 2015 contre 21,1% sur la période 2000-2007. La répartition sectorielle des IDE à destination du Maroc indique que l'attractivité de certains secteurs à l'instar des télécoms, de l'immobilier, des Banques et de l'énergie et mines pour les investisseurs étrangers a connu un profond changement au cours des quinze dernières années. En effet, la part des télécommunications est passée de 28,6% en moyenne au cours de la période 2000-2007 à 6,9% entre 2008 et 2015. Les secteurs de l'immobilier, des Banques et de l'énergie et mines ont renforcé leurs parts dans le total des IDE, respectivement de 12,6% à 25,4%, de 3,5% à 8,3% et de 2,4% à 6%. En revanche, la part du secteur du tourisme dans le total des IDE a enregistré un repli passant de 15,5% à 9,9% entre les deux périodes.

Amélioration du climat des affaires :

Le Maroc s'est donc engagé depuis deux décennies dans une série de réformes pour améliorer durablement le climat des affaires et faciliter les investissements.

Une politique de privatisation et de libéralisation a notamment permis de dynamiser plusieurs secteurs économiques stratégiques et de renforcer les liens avec des partenaires internationaux de référence. Parmi ces initiatives, on peut citer :

- La libéralisation des transports routiers, maritime et transport aérien (En particulier Open Skies avec l'Union européenne et les Etats-Unis) ;
- La signature de plusieurs accords de libre-échange (Association Européenne de Libre-échange, Etats-Unis, Égypte, Jordanie, Tunisie) ;
- L'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne en 2000, et l'obtention du statut avancé en 2008 ;

- L'extension de la gestion déléguée des services publics (distribution eau/électricité, centrales électriques, infrastructures portuaires, services publics communaux).

Le Maroc a également lancé plusieurs grands plans stratégiques pour réformer les secteurs d'activité les plus porteurs. Ces politiques sectorielles ambitieuses ont été conçues pour mettre en avant les ressources du Royaume et lui donner toute sa place dans un environnement international concurrentiel. On peut citer par exemple :

- le Plan Maroc Vert pour le secteur agricole (2008) ;
- le Plan Emergence pour le développement industriel (2009) ;
- le Plan solaire marocain Energie (2009).

L'ensemble des mesures entreprises par le Maroc dans le cadre d'amélioration du climat des affaires :

La mise en place des réformes nécessaires pour faire face aux défis de la compétitivité et de l'attractivité constitue une priorité nationale. La poursuite de ces efforts ont permis une consolidation du positionnement du Maroc en 2015, selon les principaux rapports internationaux. Cette évolution est tributaire, notamment, de la bonne performance du Maroc en matière de la stabilité macroéconomique, des institutions et du climat des affaires.

Ainsi, l'année 2015 a connu l'aboutissement de nombreux projets et réformes importants. **En matière d'Entrepreneuriat et d'Investissement**, il a été procédé à l'octroi de l'identifiant commun des entreprises (ICE) aux entreprises nouvellement créées à partir de mars 2015. **Les travaux de simplification des procédures administratives** ont concerné l'identification et la simplification de 20 procédures dont 2 relatives à la fiscalité et 18 relatives au secteur du transport.

Pour le pilier relatif à l'urbanisme et le transfert de propriété, la mise en œuvre du décret du Règlement général de construction (RGC) a connu des avancées relatives, notamment la création de 98 guichets uniques et 121 comités préfectoraux et provinciaux d'urbanisme, ainsi que la mise en place d'une plateforme électronique (CASA-URBA) dédiée aux procédures dématérialisées des autorisations d'urbanisme au niveau de Casablanca.

Concernant le commerce extérieur, un arrêté du ministère chargé du commerce extérieur précisant les modalités de dématérialisation des titres d'importation et d'exportation a été publié en juin 2015. Ces modalités prennent effet immédiatement pour les importations et à partir de février 2016 pour les exportations.

En matière de droit des affaires, le projet de loi sur la Société Anonyme a été adopté par les deux chambres du Parlement et la nouvelle loi 78-12, a été publiée au Bulletin officiel n° 6390, le 28 août 2015.

Dans le cadre de la coordination et la coopération internationale, le comité régional pour l'environnement des affaires (CREA) de Casablanca, en collaboration avec le Comité National

de l'Environnement des Affaires (CNEA), a élaboré et mis en œuvre son premier plan d'action au titre de l'année 2015.

Le plan d'action 2016 du CNEA comporte 16 projets repartis sur 4 chantiers stratégiques, savoir :

1. Le cadre légal et réglementaire des affaires (4 projets) : adoption du nouveau cadre légal relatif aux sûretés mobilières ; adoption du projet de réforme du livre V du code de commerce relatif aux entreprises en difficultés ; adoption du projet de réforme de la Charte d'investissement ; adoption du cadre législatif régissant la domiciliation de l'entreprise.
2. Dématérialisation des procédures et modernisation du cadre des affaires (4 projets) : opérationnalisation de la plateforme nationale d'affichage des procédures administratives opposables à l'administration ; mise en place du Registre National des Nantissements ; opérationnalisation à la mise en place de l'observatoire de la PME ; dématérialisation du circuit global des procédures d'Import/Export.
3. Système des guichets uniques (3 projets) : développement d'une solution de création en ligne de l'entreprise ; opérationnalisation du Règlement Général de la Construction ; opérationnalisation de la plateforme d'échange de données entre les notaires et les administrations concernées.
4. Etudes prospectives et développement des travaux du CNEA (5 projets) : Etude des possibilités d'amélioration d'accès des entreprises aux marchés publics ; réalisation d'une étude au sujet du développement d'un système des sûretés immobilières ; développement d'une plateforme informatique de suivi de l'image du Maroc à l'international ; réalisation d'une étude des contraintes à l'entrepreneuriat au Maroc ; étude des perspectives d'amélioration du cadre organisationnel et institutionnel du CNEA et de ses partenariats.

En outre, un nouveau plan de réforme de l'investissement a été lancé le 4 juillet 2016, s'articulant autour de six principaux axes, à savoir le recalibrage de la Charte de l'investissement et la redéfinition de son contenu, l'adoption de nouvelles mesures de soutien et d'incitation à l'investissement, la restructuration des organes de promotion de l'investissement, la création d'une Direction Générale de l'industrie et d'une autre dédiée au Commerce et la refonte de la stratégie digitale.

Par ailleurs, cinq nouvelles mesures phares viennent enrichir le soutien à l'investissement : un Impôt sur les Sociétés à 0% pendant 5 ans pour les industries en création ; le développement d'au moins une zone franche par région ; L'octroi du statut Zone Franche aux Grandes Industries Exportatrices; L'obtention du Statut d'Exportateur Indirect pour les sous-traitants ; la mise en place d'appuis renforcés aux Régions les moins favorisées.

En plus, L'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI), Maroc Export et l'Office des Foires et Expositions de Casablanca (OFEC), fusionneront en Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE).

Au niveau de la stratégie digitale, une Agence dédiée à l'économie digitale et à l'e-gouvernement sera créée et aura pour mission de développer des services administratifs dématérialisés au profit du citoyen, l'objectif étant la réalisation de 50% des démarches administratives en ligne et le maintien de la position du Maroc en tant que premier Hub Numérique en Afrique.

La contribution des MRE en développement économique :

Les MRE dernières statistiques

Le nombre des Marocains à l'étranger a augmenté de 1,7 million en 1998 à plus de 4,5 millions actuellement, soit, presque 13% de la population du Maroc, notant que l'âge de près de 70% des MRE ne dépasse pas 45 ans, dont 20% sont nés à l'étranger.

Il a fait savoir, à cet égard, que les Marocains du monde sont établis dans plus de 100 pays, avec une grande concentration en Europe, notant que 80% des MRE résident en France, en Espagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Les transferts des MRE :

Les transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE) ont connu une croissance soutenue lors des deux dernières décennies pour atteindre 62,2 milliards de dirhams (MMDH) contre 20 MMDH en 1990, a précisé Saâd Eddine El Othmani dans une réponse à une question sur «le bilan de la politique publique relative aux MRE» lors de la séance mensuelle consacrée à la politique publique à la Chambre des conseillers.

Après avoir indiqué qu'un pourcentage réduit de ces transferts est destiné aux investissements, le chef du gouvernement a expliqué que les Marocains du monde investissent plus particulièrement dans le secteur de l'immobilier (41%), alors que les investissements dans les projets économiques productifs ne dépassent pas 14%.

Les MRE et le développement économique :

La première rentrée en devises du Maroc est représentée par les transferts d'argent de la diaspora marocaine. Les générations ayant évolué, les tendances ont suivi le mouvement: jadis les émigrés investissaient dans l'immobilier, et, en prévision de leur retraite ou pour privilégier les petits commerces dans leurs régions d'origine, à même de leur procurer un revenu en fin de vie, de faire travailler les membres de la famille, et de participer, même timidement, au développement de leur région. Aujourd'hui le pays a évolué, et le profil des jeunes marocains de l'étranger s'est affûté.

Cadres, bien instruits, formés à l'aune de la mondialisation et de la globalisation, leur intérêt se porte sur des secteurs d'activité que négligeaient les anciens :le tourisme, les transports,

les nouvelles technologies, l'informatique, ou les services semblent mieux à même d'aider à l'expansion économique du pays. De même l'agriculture, les travaux publics ou le développement durable correspondent aux défis que veulent relever ces jeunes entrepreneurs.

C'est dire l'importance que revêtent ces transferts pour l'Etat Marocain, mais aussi pour les institutions financières et les acteurs du développement socio-économique. Mais il semblerait que malgré tout l'impact de ces transferts soit encore limité, les spécialistes s'accordant à dire que 80 % des sommes envoyées servent à couvrir des besoins de subsistance : cet argent augmente le revenu des familles ou pays, contribue à l'amélioration des conditions de vie, et joue parfois le rôle de protection sociale en cas de maladie et fou chômage, dans des régions qui en sont totalement dépourvues. Il sert également à remédier aux mauvaises récoltes, et pour l'Etat, en cas de crise économique, il est le bienvenu pour renforcer sa balance des paiements, donc améliorer sa notation et obtenir de meilleurs accès aux marchés internationaux de capitaux.

Malgré cet aspect limitatif, il faut relever que ces fonds ont un impact micro économique indéniable dans différents domaines, car ils augmentent la consommation intérieure, favorisent l'investissement national en produits locaux. Ce qui n'est pas consommé est alors placé généralement dans l'immobilier et le foncier favorisant la création d'emplois directs dans le bâtiment et indirects dans les corps de métier les plus divers (menuiserie, ameublement, décoration, ou dans l'industrie (textile, électroménager) etc.

Comment mobiliser les investissements des MRE :

De nombreuses études ont démontré la possibilité de mettre en valeur les potentialités offertes par ces flux financiers, pour peu qu'ils soient canalisés efficacement, et dirigés vers des secteurs dynamiques à même de contribuer à la création de richesse locale. Une efficace mobilisation des investisseurs marocains de l'étranger constitue un levier économique pérenne et fort pour l'expansion régionale, et dispenser des ressources importantes pour le développement humain, afin de construire le Maroc de demain.

Il s'agit de créer des interfaces agissantes et des synergies actives, entre les besoins de certaines régions, et les désirs d'investissements de la diaspora marocaine, afin de créer une complémentarité totale entre les projets en gestation, et les dossiers en attente d'affectation. Nul doute que le concours actif des marocains de l'étranger contribuera à favoriser au Maroc l'essor d'une économie viable, compétitive et solide face aux assauts constants et répétés de la mondialisation et de la globalisation.

Dans le cadre de promotion des investissements MRE on cite un projet pilote de 1,2 million d'euros, consacré à la promotion des investissements des Marocains résidant en Belgique, sera réalisé dans le nord du Maroc. Lancé en juin 2012 et baptisé «Mobilisation des Marocains résidant en Belgique pour le développement du Maroc», ce projet est destiné aux promoteurs belges d'origine marocaine et aux MRE souhaitant investir dans les régions de Tanger-Tétouan, de l'Oriental et dans la province d'Al-Hoceima, ce projet-pilote tend à

appuyer des investissements productifs, notamment de petites et moyennes entreprises (PME), ayant un caractère novateur et économiquement profitable au Maroc, surtout en termes de création d'emploi.

Souveraineté des états et les finances publiques

Dans le sillage des grandes mutations qui connaît l'environnement international notamment la mondialisation, la libéralisation des échanges et l'expansion de l'économie numérique, Des multiples contraintes ont subi de plus en plus les Etats dans la définition et le déploiement de leur politique budgétaire, fiscale et monétaire.

Dans ce **contexte** il est légitime de s'interroger sur la souveraineté des Etats en matière de finances publiques, sur leur rôle dans la société et les marges de manœuvre dont disposent encore l'Administration pour s'acquitter au mieux de ses missions.

la globalisation, l'impact de la crise économique et financière de 2008, le poids et les stratégies des grandes entreprises internationales, les besoins des citoyens en matière de développement économique et social et la difficulté de mobilisation des ressources budgétaires autant des facteurs majeurs participant à limiter les prérogatives, les pouvoirs et la souveraineté des état.

L'État est dit souverain parce qu'il a le monopole du véritable pouvoir qu'est le pouvoir politique, c'est-à-dire le pouvoir de décider et le pouvoir de faire l'acteur majeur de la construction de la cohésion sociale, de la gestion de la société, de l'exercice du droit et de la justice En principe, étant souverain, l'Etat n'est subordonné à aucune autorité qui lui est supérieure, du fait qu'il dispose d'un monopole dans l'exercice de ses missions fondamentales, comme la défense, la monnaie, la fiscalité, la justice, la police, la diplomatie, .

Cependant ce pouvoir exercé surtout à travers les finances publiques restreint la souveraineté par les restrictions qu'elles imposent car la dette impacte la souveraineté de l'Etat"

Cette souveraineté est exercée en matière fiscale budgétaire et monétaire

Souveraineté fiscale

La fiscalité se trouve en effet encadrée par des conventions fiscales internationales qui imposent notamment le principe de non-discrimination fiscale à l'égard des entreprises et des personnes étrangères, dans le but de ne pas affecter les règles de concurrence internationale.

Cependant Tous les Etats sont de plus en plus mobilisés pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales. Les Etats ont constaté que les multinationales ne payaient que très peu ou pas d'impôts, y compris dans des pays où elles réalisaient des bénéfices considérables.

en effet, l'Etat doit agir selon deux courants divergents. D'un côté, il doit mobiliser les ressources fiscales nécessaires pour le financement de ses politiques publiques, alors que de l'autre, il use de l'instrument fiscal pour accorder des incitations fiscales à plusieurs secteurs d'activités.

De surcroît, il doit entreprendre les mesures législatives et administratives à même de sauvegarder quelque peu sa souveraineté fiscale face à des multinationales dont le poids économique et l'expertise dépassent de loin la puissance de l'Etat.

En mobilisant suffisamment de ressources fiscales, les Etats pourraient préserver une relative souveraineté budgétaire

La souveraineté budgétaire

Le budget est l'acte par lequel sont autorisés le prélèvement des recettes, l'émission des dépenses et les sources de financement. Etant adopté par le parlement, le budget représente ainsi un acte de souveraineté nationale

La souveraineté budgétaire de l'Etat s'exprime à travers la politique budgétaire qui

Constitue, avec la politique monétaire, l'un des principaux leviers de la politique économique dont dispose l'État pour influencer sur la conjoncture économique.

En réalité, il s'avère que les Etats ne sont plus entièrement libres de leurs choix budgétaires, c'est le cas par exemple des pays de l'Union européenne qui doivent se conformer aux exigences de leur intégration régionale.

La politique budgétaire des Etats est également encadrée par des règles dictées par

Les organisations internationales, tels que le FMI

en effet FMI a souvent recommandé au Maroc : de baisser son déficit budgétaire de poursuivre ses efforts de réforme fiscale, notamment en simplifiant davantage le régime fiscal de réduire le coût budgétaire de la compensation d'améliorer l'efficacité et la composition des dépenses mettre en œuvre la réforme paramétrique de la retraite de passer à un régime monétaire et de change plus flexible

On constate ainsi que la souveraineté des Etats est plus limitée qu'il ne paraît.

Elle l'est également du fait de l'intervention des agences de notation

Ces agences procèdent à l'évaluation du risque de non remboursement par un Etat

De la dette qu'il compte émettre et informent ainsi les investisseurs du risque qu'ils

courent s'ils prêtent à cet Etat. En fonction de la note décernée,

les agences de notation influencent le montant et le taux d'intérêt auxquels les Etats peuvent prétendre de la part des banques ou des investisseurs privés, voire la possibilité d'emprunte

La souveraineté monétaire

C'est enfin la souveraineté monétaire qui est impactée par la mondialisation en devenant fortement dépendante du marché

La souveraineté monétaire des Etats s'entend des prérogatives de battre monnaie,

De fixer les taux d'intérêt, de déterminer la masse monétaire en circulation et le Cours de la devise ou le taux de change.

La monnaie relève de la souveraineté et à ce titre elle en constitue l'une des expressions les plus fortes »

La souveraineté monétaire des Etats peut toutefois être limitée ou volontairement

Abandonnée par l'adhésion à une zone monétaire commune,

En ce qui concerne le Maroc, les objectifs de la politique monétaire ont

pour objectif d'assurer la stabilité des prix; et la valeur de la monnaie nationale, le dirham à travers le contrôle et le suivi de la Masse monétaire par rapport à l'économie

Cependant l'adhésion du Maroc a la cedao peut entrainer l'adhésion a une monnaie unique ce qui va créer une certaine dépendance vis-à-vis les engagements de cette instance internationale

L'Etat se trouve donc **contraint** de s'adapter à ce nouveau contexte national et international marquée par la mondialisation, de l'interdépendance des économies et des bouleversements introduits par l'économie numérique, en concédant une partie de sa souveraineté et de certaines compétences, dont il détient le monopole exclusif

Les freins limitant la souveraineté

- les firmes multinationales mettant les Etats en concurrence fiscale pour attirer sur leur territoire les investissements avec un recours à un ensemble de techniques d'évasion fiscale et de délocalisation des bénéfices, limitant de la sorte les ressources financières des pays
- Par ailleurs il s'agit de plus en plus des limites dues aux développements des relations politiques, économiques, sociales, culturelles et juridiques, à l'adhésion à des zones de libre-échange.
- Il s'agit aussi le cas des organisations financières internationales qui conditionnent leur aides par l'engagement des états a mener des reformes structurelles (ONU, FMI, Banque Mondiale, OMC, OCDE, CNUCED, BAD...), des multinationales, des marchés financiers, des sociétés de rating, des lobbies
- C'est enfin le cas de L'accélération du numérique dont les Etats n'arrivent pas à suivre les évolutions rapides, ni à les encadrer par une législation fiscale adéquate, s'inscrit également parmi ces éléments qui obligent les Etats à transférer, à abandonner ou à renoncer à une partie de leur souveraineté fiscale, monétaire et budgétaire

Pour préserver la souveraineté

Afin de préserver une relative souveraineté budgétaire et assurer un financement Normal des dépenses de l'Etat, la mobilisation du potentiel fiscal s'impose. L'extraction de ressources, les capacités administratives à lever l'impôt et le Développement des fonctions budgétaires minimiseront le recours à l'emprunt. Les pays qui ne parviennent pas à mobiliser pleinement le potentiel fiscal encourent le risque de surendettement et de perte de l'accès aux marchés financiers, car « la souveraineté s'arrête là où cesse la solvabilité

Conclusion

Il est à relever que malgré toutes les difficultés et en dépit des pressions exercées de toutes parts pour diminuer les prérogatives de l'état et son intervention dans l'économie celui-ci demeure le seul garant de la cohésion sociale et de la pérennité du développement économique et social sur l'ensemble de territoire

La réforme comptable de l'état

L'intensification des échanges et la globalisation des économies dans le monde ont propulsé l'information comptable et financière au centre des préoccupations des pouvoirs publics.

Notre pays vient de connaître un véritable tournant historique dans ce **contexte** à travers l'adoption d'une nouvelle constitution 1er juillet 2011, qui a consacré un meilleur équilibre des pouvoirs et une nouvelle organisation des modes de gestion des affaires publiques ainsi que la consécration des principes de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes.

Cette constitution est appelée à être consolidée par la mise en place d'une nouvelle loi organique des finances par le renforcement de la transparence des finances publiques et par la réorientation de la gestion financière d'une optique de moyens à une logique fondée sur les résultats et la performance.

Pour réaliser ces objectifs la loi de finance a prévu l'adoption d'une réforme du cadre comptable de l'Etat permettant le passage d'une comptabilité des flux (comptabilité budgétaire) à une comptabilité d'exercice fondée sur les droits constatés qui englobe tous les engagements de l'Etat et comportant une forte valeur ajoutée patrimoniale constitue un levier incontournable pour asseoir la culture d'évaluation des politiques publiques. Pour rendre compte de résultat et de performance, afin de régir la stratégie de réalisation des politiques publiques.

L'importance du chantier de réforme de la comptabilité de l'Etat réside sans nul doute, dans **les enjeux** que cette entreprise véhicule en termes de reconfiguration du système comptable pour une meilleure visibilité financière, une plus grande maîtrise du processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat et surtout, pour une amélioration substantielle de l'information financière au bénéfice notamment, du gouvernement, du parlement, du juge des comptes et surtout des citoyens.

l'ambition de La réforme est de permettre à notre pays d'intégrer le club restreint de pays qui adoptent la comptabilité d'exercice cette dernière qui est basée sur des comptes de l'Etat harmonisés selon des normes a pour **objectif** d'assurer une consolidation des données relatives aux composantes du secteur public (Etat, établissements publics et collectivités locales) et de renforcer le contrôle et la sécurisation des opérations comptables de manière à contribuer à la consolidation de la qualité et de réalité des comptes, et de sa situation financière, de son patrimoine, de son volume d'endettement, Pour une meilleure certification des comptes qui devraient impacter automatiquement les appréciations des agences internationales de notation.

La réforme de la comptabilité de l'Etat au Maroc Elle s'articule autour d'un portefeuille de projets comportant cinq composantes que sont:

Le référentiel comptable qui comprend :

- ✓ Le cadre conceptuel de la comptabilité de l'Etat et normes comptables
- ✓ Le plan de comptes de l'Etat Les modalités de fonctionnement des comptes

Le bilan d'ouverture qui consiste a une opération de recensement et de valorisation de l'intégralité des composantes du patrimoine de l'Etat (des immobilisations des stocks) en partenariat avec les départements ministériels ;

Le système d'information Ce système s'assigne pour objectifs de:

- ✓ Fédérer contrôler et Simplifier les fonctions comptables de l'Etat
- ✓ le choix d'une solution progicielle adaptée, apte à satisfaire les besoins de la comptabilité, à traiter les processus et le volume des opérations comptables de l'Etat conformément au nouveau référentiel qui couvre trois dimensions : la comptabilité budgétaire, la comptabilité générale et la comptabilité analytique ;Le système prévoit également une comptabilité auxiliaire (clients, fournisseurs, stocks, etc.) et la gestion de la trésorerie de l'Etat.

La qualité comptable

La recherche de la qualité comptable est une préoccupation permanente, La réforme de la comptabilité publique a été une occasion pour procéder à un assainissement des comptes publics **La conduit du changement** Un vaste programme de conduite de changement a été conçu dans le but est de mettre la documentation technique nécessaire à la disposition des différents utilisateurs et partenaires

Les états financiers retenus dans le cadre de cette réforme sont au nombre de quatre, à savoir

- ✓ le bilan présenté sous la forme d'un tableau de la situation nette ;
- ✓ le compte de résultat présenté sous la forme d'un tableau comprenant les produits, les charges
- ✓ le solde des opérations de l'exercice ; le tableau des flux de trésorerie
- ✓ les notes aux états financiers.

Les objectifs communs assignés à ces états consistent à présenter une source d'information caractérisée par la Fiabilité, Comparabilité, Image fidèle, Prééminence de la substance sur la forme, Intelligibilité, Pertinence, Neutralité, Prudence, exhaustivité

Les limites de la démarche actuelle

Le passage à cette réforme a été motivé par Le cadre comptable actuel qui se limite à l'enregistrement des opérations budgétaires et de trésorerie dans l'optique « encaissements-décaissements ». De ce fait, il ne favorise pas la mesure des performances, le développement d'analyses financières et la production de toutes les informations financières nécessaires à la prise de décision.

La nouvelle comptabilité imposée par la LOLF, introduit l'optique patrimoniale dans la comptabilité générale de l'Etat. Ce qui suppose que la comptabilité ne serait plus « de caisse » qui permet de savoir ce que l'Etat a dans ses caisses, mais une comptabilité générale qui prend en compte les richesses patrimoniales de l'Etat, mais aussi ses dettes et les engagements qu'il doit honorer.

Les avantages de la réforme

La réforme de la comptabilité de l'état est un gage de transparence et de bonne gouvernance financière La mise en place d'une véritable comptabilité d'exercice a été conçue de manière à constituer un véritable outil de suivi, d'évaluation et de mesure de la performance de l'action

publique, de pilotage et d'aide à la décision pour les gestionnaires et d'information pour les citoyens, renforcée par la prise en compte des éléments d'actifs enrichis au niveau du recensement et de l'évaluation des immobilisations corporelles, incorporelles et financières et par la prise en considération des stocks, aspects totalement absents dans le système comptable actuel.

Conclusion

La mise en place d'un système comptable inspiré des meilleures pratiques internationales améliorera la qualité de l'information comptable, renforcera la crédibilité de l'image du Maroc vis-à-vis des organismes internationaux et constituera, à coup sûr, une grande rénovation du paysage des finances publiques

Enfin, il faut souligner que cette réforme est un élément incontournable aussi dans la stratégie de modernisation des collectivités territoriales en effet l'importance accordée à la décentralisation ouvre une perspective singulière en faveur de l'intégration de la question locale dans l'approche des stratégies nationales. Il s'agit d'une gestion publique locale auquel la réforme comptable entend remédier, en implémentant les ingrédients nécessaires à l'éclosion d'une nouvelle culture de gestion. peut contribuer en mettant à la disposition des gestionnaires locaux des outils, des indicateurs et un système d'information qui leur permettent le pilotage de la performance De manière plus concrète, le nouveau système comptable enclenche, sans nul doute, le cercle vertueux du changement

Le tourisme

Le secteur touristique occupe une place importante dans l'économie marocaine. Il est de plus en plus considéré par les hauts responsables comme un secteur stratégique pour accompagner le développement économique.

Le tourisme est un secteur clé de l'économie marocaine, qui pèse pour 10% de la richesse nationale. Avec les exportations et les transferts financiers des Marocains résidant à l'étranger, il est l'une des principales sources de devises du pays et son deuxième employeur

Le tourisme met en jeu des investissements considérables de capitaux, génère des revenus substantiels et crée des emplois importants..

Ainsi, le Maroc a choisi de faire valoir le secteur touristique pour en faire son principal moteur de développement socio-économique. En effet, climat, relief, culture ... sont des facteurs attrayants pour les touristes.

Dans les sociétés avancées contemporaines, le tourisme est une composante de l'activité humaine dont l'importance est croissante. Il s'agit, en effet, d'une activité de consommation de premier ordre. Il répond à un besoin naturel de loisirs, de repos, de quête de connaissance et de nouveauté. La demande de tourisme augmente de telle manière qu'elle ouvre des perspectives économiques prometteuses pour les régions du monde disposant de ressources d'intérêt touristique. C'est le cas du Maroc.

Dans quelles mesures le tourisme a-t-il influencé le développement du pays ? En quoi le tourisme influence-t-il l'économie marocaine ?

I. Le tourisme au Maroc

A. Un levier de croissance pour l'économie marocaine

► Le tourisme est une source de devises fortes

Le tourisme détient une place importante en tant que source génératrice de devises du Royaume à côté des transferts des marocains résidents à l'étranger. En effet, les recettes générées par les non-résidents ayant séjourné au Maroc se sont situées en 2016 (hors transport international) à près de 63.2 milliards de dirhams. Ces recettes en devises représentent près de 19%* des exportations des biens et services et le solde de la balance des voyages a couvert 27%* du déficit de la balance commerciale en 2016

► Le tourisme est un instrument de lutte contre le chômage

Le tourisme contribue largement à la création de richesses et à la diminution du chômage et de la pauvreté avec une demande touristique globale représentant environ 11,4% du PIB. Le secteur est également un excellent pourvoyeur en emplois avec 515 000 emplois directs en 2016 soit près de 5% de l'emploi dans l'ensemble de l'économie.

► Le tourisme est source d'investissement

Le tourisme engendre des investissements dans ce domaine et dans les domaines qui ont une certaine complémentarité avec le secteur du tourisme (adduction d'eau, l'énergie, communication, transport).

► Le tourisme est source de recettes fiscales

Avec le tourisme, on paie des taxes : Visa, taxe payante à l'aéroport etc.

► Le tourisme est un instrument de développement des régions

Dans tous pays, le secteur du voyage et du tourisme contribue de manière importante à l'économie nationale et c'est un outil puissant de développement territorial car il permet de créer du travail décent et de la richesse dans tout le pays.

B. Le plan vision 2020

Sur le plan touristique, en 2010, le Maroc a fixé pour objectif de faire partie des 20 plus grandes destinations mondiales. Cet objectif constitue celui du projet « Vision 2020 pour le tourisme ». Par quels moyens ?

- Doubler la capacité d'hébergement touristique, avec la construction de 200 000 nouveaux lits ;

- Doubler le nombre des touristes, en doublant la part de marché du Maroc sur les principaux marchés européens traditionnels et en attirant 1 million de touristes issus des marchés émergents ;
- Tripler le nombre de voyages domestique.

II. Un développement mitigé du tourisme

A. Des conséquences négatives du développement touristique

La répercussion de la construction d'infrastructures touristiques sur la population marocaine-

- La désertification des campagnes

certaines habitations citadines ont été détruites au profit de la construction de complexes hôteliers mais aussi de centres commerciaux, parking, autoroutes... certes, une partie de la population a pu bénéficier de nouveaux logements, mais de nombreux marocains, souvent modestes, expulsés de leur résidence, se sont retrouvés amassés dans des bidonvilles.

-l'inflation

L'arrivée des touristes a aussi favorisé une augmentation des prix. Leurs moyens financiers étant généralement plus élevés que ceux des locaux, les commerçants ont augmenté leurs prix au détriment de la population locale qui ne bénéficie pas des mêmes revenus

Des mœurs bouleversées

- L'immigration clandestine et la folklorisation de la société marocaine

En effet, cela a créé des tensions essentiellement religieuses, ethniques, politiques et culturelles dues aux disparités entre l'Occident et le monde arabe. Les réactions sont contrastées. On trouve d'un côté une attirance de la société marocaine pour la culture et le modèle occidental, en lequel ils voient un réel moyen d'épanouissement social. Ainsi, les marocains sont nombreux à vouloir l'approcher et cela se fait d'une part par l'émigration, d'où une augmentation du taux de l'émigration clandestine (fautes de moyens, ils ne peuvent rejoindre les côtes européennes que par l'illégalité).

Des déséquilibres économiques peuvent aussi se manifester durant ces rencontres. Lorsque des locaux veulent imiter le style et le niveau de vie des étrangers qui viennent visiter leur territoire, les dépenses excessives peuvent mettre les familles dans des situations difficiles et les risques de tensions sociales s'amplifient.

Le patrimoine culturel marocain est donc en danger en raison du rythme accéléré de l'urbanisation, de la mondialisation et de l'unification des modèles culturelles sur les cultures nationales qui constituent une menace éminente

- détérioration de la situation sociale

Malheureusement, avec l'arrivée des touristes et le bouleversement de la société, le Maroc est de plus en plus victime d'activités illicites.

B. Des résultats économiques insatisfaisants

La Banque mondiale pointe également le processus de sélection des stratégies sectorielles et notamment celle qui concerne la vision 2020. En effet, le dispositif n'est pas basé sur «une analyse

rigoureuse de l'opportunité économique, sociale et financière de ces programmes». Du coup, certaines stratégies sectorielles visent souvent des objectifs surdimensionnés par rapport au contexte et aux capacités du Royaume et parfois, elles sont même contradictoires.

L'on peut déjà évoquer deux exemples de stratégies qui n'ont toujours pas porté leurs fruits: la vision 2020 du tourisme et cette dernière ambitionnait d'accueillir 20 millions de touristes à l'horizon 2020. Or, les arrivées au Maroc en 2016 n'ont pas dépassé la dizaine de millions. Soit à peine ce qui était prévu dans la Vision 2010.

Conclusion

Le Maroc dispose d'importants atouts et dans ce contexte évolutif de l'offre et de la demande, le tourisme est considéré par le gouvernement du Maroc comme une priorité. D'abord, parce qu'il draine des devises et participe à l'équilibre de la balance des paiements, crée des emplois, améliore les revenus et génère des effets multiplicateurs sur le reste des secteurs de l'économie. Ensuite, parce qu'il est perçu comme un excellent vecteur pour le développement économique des régions.

En effet malgré les efforts déployés à cet égard le Maroc n'a toujours pas atteint les objectifs escomptés, il n'a qu'à redoubler d'effort pour pouvoir réaliser ce qui a été prévu.

EDUCATION – EMPLOI

Parmi la population des chômeurs, on compte presque **67,4% de** jeunes diplômés, Ceci s'explique principalement par l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

§1. L'inadéquation entre le système d'éducation et les besoins du marché

§A. La nécessité d'avoir des profils sur mesure

Les entreprises cherchent désespérément **des profils sur-mesure**.

Les jeunes diplômés **remplissent rarement les conditions spécifiques** qu'exigent les entreprises.

§B. L'inadaptation des formations universitaire au marché de l'emploi

Distorsion entre les filières existantes, les programmes scolaires et les caractéristiques du marché de l'emploi.

L'enseignement et la formation techniques ont toujours été considérés, du point de vue du progrès économique et social, comme des options de qualité inférieure par rapport à l'enseignement général.

Les plans de formation comprennent rarement des stages pratiques et autres immersions à caractère véritablement opérationnel.

Faiblesse de structures d'intermédiation entre les employeurs et les demandeurs d'emplois.

Contenu et structures des programmes non adaptés aux exigences des entreprises.

Les offres et les demandes de formation ne sont pas toujours fondées sur des référentiels de développement des compétences définissant avec précision les besoins en formation et les profils de poste.

§2. Les solutions

§A. Façonner ses propres profils pour les entreprises

La solution serait, que *l'entreprise forme elle-même son personnel*.

Une sorte d'investissement en temps et en argent qui par la suite deviendra rentable. D'ailleurs, plusieurs sociétés ont recours à cette méthode.

Elle permet ainsi aux entreprises d'avoir des profits sur-mesure.

§B. Réformer le système universitaire

Les mesures proposées sont les suivantes :

Développer une offre de formation technique et professionnalisant

Créer un observatoire des besoins en qualification par métier

Développer une offre de formation professionnelles (apprentissage ,formation alternée et continue)

la dépense publique

La réforme du système de contrôle de la dépense publique au Maroc s'inscrit dans le cadre des réformes entreprises en matière de bonne gouvernance de la gestion publique. Elle vise essentiellement à améliorer la performance de la gestion des dépenses de l'Etat tout en réduisant les coûts globaux, en simplifiant et en fluidifiant les circuits et les procédures et en responsabilisant davantage les gestionnaires. Le Ministère des Finances et de la Privatisation a opté pour une réforme progressive objectant un contrôle modulé se basant sur le renforcement de la capacité de gestion des ordonnateurs.

Face à son internationalisation croissante, l'économie marocaine rencontre un défi de taille : comment rivaliser avec les autres économies mondiales ? Diverses pistes de réponse laissent à penser que s'aligner aux standards internationaux sur le plan financier, budgétaire et monétaire constitue la première étape. Pour comprendre cette nécessité, il s'agira de présenter tout d'abord, l'inefficacité du système actuel **(1.)** et enfin, les principaux traits de la réforme prévue **(2.)**.

§I. Un système de contrôle inefficace

X

§A. Le système classique de contrôle des dépenses publiques

Le processus de contrôle de la dépense publique comprend plusieurs phases :

La programmation de la dépense publique.

Se situant en amont du processus, cette phase recouvre successivement l'évaluation des besoins des administrations, la négociation des montants à allouer, la préparation de la Loi de Finances, le vote par le Parlement de la Loi de Finances et la mise en place des crédits. Elle associe deux principaux acteurs : la Direction du Budget, qui représente le MFP, et les ordonnateurs.

Les contrôles a priori : Les contrôles d'exécution.

Ces contrôles ont lieu au moment de la dépense et sont de deux types :

- Le Contrôle d'Engagement.

Il s'agit de la vérification de la régularité de la dépense et sa bonne imputation sur des crédits suffisants. Ce contrôle est exercé par les administrations dépen-sières et surtout par le MFP, par le biais du Contrôle Général des Engagements de Dépenses de l'Etat (CGED);

- Le Contrôle de Paiement (ou contrôle de validité).

C'est principalement la vérification de l'exactitude des calculs de liquidation des dépenses, et le caractère libératoire du règlement. Cette tâche est assurée par la Trésorerie Générale du Royaume (TGR).

En principe, ce dispositif est complété par un contrôle interne mis en place par l'ordonnateur pour vérifier non seulement la régularité et la validité de la dépense, mais aussi le service fait, la réception, etc.

Les contrôles a posteriori

Après la réalisation de la dépense, et d'une manière non systématique, plusieurs contrôles à posteriori peuvent être exercés, notamment pour vérifier la régularité de la dépense et de manière plus ponctuelle, sa matérialité, voire sa performance. Ils sont pris en charge par différents acteurs (le Parlement, la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Finances...) qui interviennent indépendamment les uns des autres.

Le processus de contrôle s'applique à toutes les dépenses (fonctionnement et investissement), aussi bien au sein des Ministères que des Collectivités Locales. Le cas des entreprises et des établissements publics fait l'objet d'un traitement différencié.

§B. Les limites de ce système

Le système traditionnel ne garantit pas une bonne gestion de la dépense publique.

Pourquoi ?

Les coûts globaux sont élevés alors qu'il serait possible de simplifier le contrôle, fluidifier les circuits et procédures et également, de responsabiliser davantage les gestionnaires des dépenses publiques.

Ce constat découle de l'analyse du système classique :

La procédure du contrôle a priori des dépenses par en premier le CGED(Contrôle Général des Engagements de Dépenses (CGED), et ensuite le TGR alourdit le processus et lui fait perdre en célérité. Découle de la perte de célérité, une perte d'efficacité et d'efficacités.

Le double contrôle fait perdre de l'autonomie aux ordonnateurs et rend ainsi, leur travail moins efficace ;

Le fait de se savoir contrôlés et rectifiés en cas d'erreur, les gestionnaires des dépenses publiques ont tendance à se déresponsabiliser.

Pourquoi un meilleur contrôle de la dépense publique ?

Avoir une bonne gouvernance de la gestion publique. De quelles manières ?

Améliorer la gestion des dépenses de l'Etat ;

Réduire les coûts ;

Simplifier les circuits et procédures de contrôle ;

Responsabiliser les gestionnaires de la dépense publique.

Ainsi une réforme pour moderniser le système de contrôle de la dépense publique doit être mis en place.

§II. Une réforme justifiée du système de contrôle des dépenses publiques

§A. L'évolution de la logique du contrôle avec la réforme

La première stratégie prise est l'évolution de la logique de contrôle. Le MFP est convaincu de la nécessité de faire évoluer sa logique de contrôle, dans le sens de l'allègement progressif de son positionnement sur le contrôle a priori, et dans son recentrage sur le contrôle de la performance et sur le contrôle de la régularité a posteriori. Par exemple, sont prévus l'organisation du transfert des compétences, l'évolution de la comptabilité et l'évolution des systèmes d'information.

Sous la responsabilité de la Direction du Budget, une généralisation et un approfondissement de la réforme budgétaire est prévu. Ce chantier consiste à traduire, dans la programmation et l'évaluation budgétaires, la logique de performance axée sur les résultats et accompagner les ordonnateurs dans l'apprentissage et dans l'instrumentalisation de cette logique de performance. Par exemple est prévu, la globalisation des crédits ou la pluri annualité de la programmation budgétaire.

§B. Les changements organisationnels prévus par la réforme

Est prévu une augmentation de la capacité de gestion des services des ordonnateurs. Confié à la TGR dont la finalité est de mobiliser les ordonnateurs sur les transformations (Ressources Humaines, Systèmes d'Information, procédures...) à opérer au sein des services gestionnaires pour évoluer vers plus d'autonomie et plus d'efficacité dans la réalisation des dépenses. Par exemple est entreprise l'action par laquelle la fonction budgétaire est réorganisée via mettre en œuvre les réorganisations internes des services ordonnateurs, élaborer des manuels de procédures communes, diffuser des guides budgétaires, déployer les nouvelles procédures dans tous les services gestionnaires.

Est également prévu des métiers d'audit et d'inspection. Mené par l'IGF, axé sur l'évaluation des performances et l'évolution de ses métiers, son aboutissement se concrétisera par la mise en place du système cible de contrôle du MFP fondé sur l'évaluation de la performance et l'adaptation de l'organisation et des modes de fonctionnement de l'IGF à l'évolution de ces nouveaux métiers.

Pour conclure, cette réforme s'inscrit dans les cadre des réformes entamée avec le nouveau règne , visant à soigner les maladies de l'état et minimiser ses dépenses , pour pouvoir rivaliser avec le monde internationale .

Donc rationaliser les dépenses publiques est l'une des taches majeure qu'il faut prendre en considération pour aller de l'avant, et bien cibler les zones de manques tout en évitant les dépenses inutiles et mal calculées.

Les dépenses publiques sont les dépenses effectuées par l'Etat, les administrations de Sécurité sociale, les collectivités territoriales et les administrations qui leur sont rattachées. Elles peuvent être classées en trois catégories :

Les dépenses de fonctionnement : sont principalement – les frais de rémunération des personnels ; - les dépenses d'entretien et de fourniture ; - les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts ;

Les dépenses de transfert en nature : sont généralement des dépenses d'intervention à caractère économique ;

Les dépenses d'investissement : sont des dépenses concernant des transactions en capital.

Ces catégories ont plusieurs sources de financement :

Les cotisations sociales ;

Les impôts directs et indirects.

développement durable

Introduction

Les réserves mondiales de pétrole seront quasiment épuisées vers 2050, celles d'uranium vers la fin du siècle, les gaz à effets de serre commencent à faire sentir leurs effets sur le réchauffement climatique. L'activité économique est aujourd'hui une menace pour l'équilibre naturel de la planète. La recherche de la croissance économique a des conséquences visibles, pour certaines prévisibles, sur l'environnement écologique et sur les conditions de vie des habitants actuels de la Terre dont certains vivent dans l'extrême pauvreté, mais aussi, à plus long terme, sur celles des générations futures. Donc il est devenu indispensable de s'engager dans une politique de développement durable et d'y impliquer tous les acteurs économiques.

Définition du développement durable

Le développement durable peut se définir comme le mode de développement qui permet de répondre aux besoins essentiels des êtres humains d'aujourd'hui, notamment des plus démunis, sans compromettre la possibilité pour les générations futures de faire face à leurs propres besoins.

Pour atteindre ce développement durable, le Maroc s'est engagé dans une série de réformes : économique, juridique, administrative. Mais sur le plan social, le bilan est loin d'être optimal. D'après le rapport « L'avenir se construit et le meilleur est possible » de 50 ans de

développement humain, le Maroc indépendant a rapidement entrepris un long processus de valorisation de son potentiel humain, mais le bilan est loin d'être optimal.

§B. La stratégie nationale du Maroc: PROJET DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SNDD) 2017 - 2030

Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable

Faire de l'exemplarité de l'Etat un levier pour la mise en œuvre du développement durable

Renforcer le cadre institutionnel du développement durable et le rôle des acteurs

Renforcer les instruments économiques et financiers et mettre en œuvre une politique fiscale environnementale

Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte

Concilier modernisation du secteur agricole et exigences du développement durable

Assurer la conservation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques

Mieux valoriser les forêts pour en assurer une gestion durable

L'Accélération Industrielle dans une trajectoire d'économie verte

Accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique

Disposer d'un secteur minier durable

Promouvoir un artisanat durable

Promouvoir la mobilité durable

Concilier développement touristique et protection des milieux

Promouvoir une gestion intégrée des déchets pour mettre en œuvre une économie circulaire

Aligner l'urbanisme sur les principes de développement durable

Enjeu 3 : Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité

Sécuriser l'approvisionnement en eau des secteurs usagers et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Améliorer la connaissance des pressions subies par les sols

Résorber le déficit en matière d'éducation : Protéger la biodiversité et renforcer les politiques de conservation

Enjeu 4 : Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique

Améliorer la gouvernance Climat

Saisir les opportunités de la finance climat : Inscrire les territoires dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique

Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles

Améliorer la gestion durable du littoral

Préserver et valoriser les zones oasiennes et les zones désertiques

Les politiques de gestion des zones de Montagne

Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales

Capitaliser sur les acquis de l'INDH pour lutter contre la pauvreté

Renforcer le système de santé et la veille sanitaire

Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable

Renforcer l'écocitoyenneté, à travers les programmes d'éducation de sensibilisation et de communication

Faire de l'innovation et de la recherche et développement le levier de transition pour la concrétisation du développement durable

Améliorer la formation aux métiers verts

Promouvoir la culture, comme un levier de changement vers une société durable

§II. L'inter-influence entre le développement durable et les entreprises marocaines

§A. L'influence des entreprises dans le - durable

Participation à la création de structures permettant de créer des énergies renouvelables.

Sur le plan environnemental, les entreprises ont intérêt à adopter le Système de management environnemental (SME) selon les moyens de chacune. Le management environnemental désigne les méthodes de gestion et d'organisation de l'entreprise, visant à prendre en compte l'impact de ses activités sur l'environnement, à évaluer cet impact et à le réduire.

Aussi les entreprises peuvent adopter une politique rse :La responsabilité sociale des entreprises est la prise en compte par les entreprises des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités de gestion.

La RSE se définit donc comme la façon dont les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques à leurs valeurs, à leurs prises de décisions et à leur stratégie, pour créer de la richesse et améliorer leurs performances.

Dans les faits, cela implique que l'on mesure l'impact, positif ou négatif, de toutes les actions menées par l'entreprise sur chacune des trois composantes de la RSE. Une approche qui nécessite des changements techniques et culturels qu'il est nécessaire de faire accepter et

d'accompagner. Plus concrètement, de quelles préoccupations environnementales, sociales et économiques parle-t-on ?

à limiter les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise,

- à économiser les ressources comme le papier et l'eau,

- à limiter la consommation d'énergie, qu'il s'agisse d'électricité, de chauffage ou de carburant,

- à privilégier les locaux « durables », notamment ceux respectant les fameuses normes BBC (Bâtiment Basse Consommation),

- ou à prendre soin d'organiser le tri et le recyclage des déchets.

Besoin d'une prise de conscience des entreprises et d'une mise en pratique pour appliquer les normes prévues et participer au développement durable.

§B. L'influence du développement durable sur les entreprises marocaines

Les opportunités que procurent le développement durable : nouvelles branches d'activités permettant de procurer un profit.

La confiance des partenaires. (clients, administrations, investisseurs, associations de protection de l'environnement etc) qui sera renforcée suite à l'adoption des entreprises du SME.

Un investissement rentable à long terme. Le coût du passage à l'énergie renouvelable pour les entreprises. la minimisation des coûts, contrairement à ce que pensent les entreprises. Un système de management environnemental permet de prévenir les incidents et de minimiser leurs impacts grâce aux actions de prévention et d'assurer une amélioration de l'image de l'entreprise.

Conclusion

La prise en compte des enjeux du développement durable (DD) dans la définition de la stratégie et du management des entreprises s'est affirmée comme une donnée de fond pour toute entreprise soucieuse de faire reposer leur développement sur les trois objectifs équilibrés que sont: l'efficacité économique ,l'équité sociale, la préservation de l'environnement. Traditionnellement ,l'objectif d'une entreprise est tout d'abord de maximiser son profit,mais dans le context actuel plusieurs facteurs(interns et externs) déterminant qui poussent l'entreprise à intégrer la culture de développement durable dans leurs système de gestion

Le régime de change marocain et le contexte de sa réforme à venir

1- Aperçu sur le régime de change fixe traditionnel

De prime abord une politique de change se définit comme l'ensemble des actions menées par les autorités monétaires d'un pays sur le marché de change afin de maintenir à un niveau déterminé sa monnaie. Cette politique de change peut vêtir deux formes, ceci dit qu'on peut avoir un régime de changeant flottant qui désigne la libéralisation totale de la parité de change ainsi le cours de la monnaie varie selon l'offre et la demande de celle ci ,comme on peut avoir un régime de change fixe ou les autorités monétaire interviennent

pour maintenir le cours de change de la monnaie tout en la liant à un panier de devises généralement euros ou dollars .

Ainsi Depuis les années 1970, le maroc adoptait le système de change fixe et le dirham a été rattaché à un panier de devises composé d'abord à 80% en euro et à 20% en dollar américain puis, depuis 2015, à 60% en euro et 40% en dollar. Le taux du dirham fluctuant à l'intérieur d'une bande inférieure à +/- 0,3% de part et d'autre du cours central, la banque centrale garantit cet arrimage en achetant (vendant) du dirham quand le marché tend à faire baisser (monter) le cours afin de maintenir le taux de change au niveau souhaité.

2- objectifs prévu par la réforme

Comme la préoccupation majeure du Maroc est d'être en ligne avec sa libéralisation, la réforme de son régime de change semble l'une des première initiatives pour répondre à cet objectif .encouragée par la fragilité du régime de change fixe face à l'éventualité d'un choc extérieur La réflexion sur la flexibilité du régime de change a débuté en 2007. Nécessaire, cette réforme se justifie par deux motifs. Le premier est la prédisposition de l'économie marocaine à opérer ce changement de cap puisqu'elle réunit tous les prérequis (réserves de change, déficit maîtrisé, monnaie en ligne avec sa valeur réelle...). Le second est l'incertitude dans laquelle évolue l'économie mondiale qui comporte de forts risques extérieurs

En effet le passage d'un régime de change fixe à un régime de change flexible intervient ce moment précis parce que le Maroc remplit désormais les conditions lui permettant d'appliquer cette réforme c'est à dire que le Maroc dispose des fondamentaux macroéconomiques adéquats à savoir un faible niveau d'inflation ,du déficit budgétaire et du déficits des comptes extérieurs ainsi qu' un niveau acceptable de dette extérieure , il dispose également d'un niveau adéquat de réserves de change et d'UN secteur bancaire solide.

Pour ce faire cette transition a un système de change flexible va se faire d'une manière graduelle. Cela veut dire que dans un premier temps dirham restera attaché au panier de devise et la bande de fluctuations sera de plus en plus large et restera déterminée par bank almaghrib.et dans un dernier temps le dirham ne sera plus rattaché au panier de devises et se valeur sera déterminée selon la loi de l'offre et de la demande, cependant il a été signalé que le passage d'une étape à une autre ne se fera pas qu'après validation par les autorités financières

A- avantages et risques encourus par la réforme

1- atouts et nécessité de la libéralisation du taux de change

Cette réforme structurelle du régime de change nécessaire et obligatoire, s'impose pour 2 raisons en premier lieu car le pays ne peut plus concilier un taux de change fixe, une politique monétaire indépendante et une ouverture économique. Et en second L'incertitude dans laquelle évoluent actuellement l'économie mondiale comportant de forts risques, le Maroc serait contraint, face à un choc extérieur de grande ampleur, de dévaluer fortement sa monnaie et de gérer d'importantes conséquences sur l'économie et la Société.

De surcroît Un taux de change plus flexible permettrait d'une part, de lier davantage la politique monétaire à l'économie domestique et moins à un ancrage externe et d'autre part, d'atténuer les effets négatifs dus notamment à la faible diversification de l'économie marocaine. Le pays gagnerait ainsi en liberté d'action et en indépendance en matière de pilotage de son économie.

2- Inconvénients et risques encourus :

A contrario, passer à un taux de change flottant pourrait conduire à une baisse de la valeur du dirham. Si tel est le cas, cette situation provoquerait, de facto, une augmentation du coût des importations et une hausse de l'inflation et, in fine, une perte du pouvoir d'achat. Elle présenterait ainsi un risque élevé de pression sur la balance commerciale et, incidemment, sur les réserves de change.

Elle risque d'impacter, par ailleurs, les investissements en dépit des politiques de libéralisation et d'attractivité des investissements directs à l'étranger (IDE) menées depuis plus d'une vingtaine d'années. Aujourd'hui, ceux-ci sont relativement stables (autour de 3,5 milliards de dollars).

Pour conclure on peut dire que La libéralisation du dirham est une paix à double tranchant puisqu'elle va apporter une réponse aux besoins des opérateurs économiques marocains, au vu de la dynamique d'ouverture dans laquelle s'est inscrit le pays. Mais elle peut aussi mettre son avenir économique en péril tel le cas de l'Egypte et la Turquie. à nos autorités financière de prendre la bonne décision !

N'oubliez pas qu'on a une lacune très importante. Un déficit commercial qui fait que le coût des importations est deux fois supérieur à celui de nos exportations. Dans ce contexte, une dépréciation du dirham induira que nos importations vont coûter encore plus cher», souligne Kettani.

D'autres universitaires et entrepreneurs voient dans cette mesure une aubaine pour nos exportations qui profiteront d'un avantage en termes de compétitivité-prix non négligeable.

Ces inconvénients et risques encourus procurent à ce jour encore des réticences au gouvernement. Initialement attendue fin juin, la chute des réserves de change a contraint le gouvernement à repousser l'élargissement des bandes flottantes du dirham par l'intermédiaire de son porte-parole M. El Khalfi. La libéralisation nécessitant des études supplémentaires, elle sera mise en œuvre au moment opportun.

La corruption au Maroc

§A. Les causes de corruption

Les *causes d'ordre administratif et réglementaire* sont :

- *L'exagération du pouvoir discrétionnaire* de l'administration ;
- *L'insuffisance de clarté et la complication des procédures* régissant les relations des citoyens avec l'administration.
- *Le non-respect du principe du mérite*, en raison de l'absence d'un système transparent pour l'attribution des fonctions de responsabilité aux fonctionnaires et agents de l'Etat et leur promotion.

- *La faiblesse et l'inégalité des salaires, l'inefficacité du régime disciplinaire affectant la situation matérielle du fonctionnaire, la fragilité du système de mobilité dans l'administration.*

Les **causes d'ordre social, culturel et économique** sont :

- *Le caractère embryonnaire des concepts de civisme, d'appartenance et de citoyenneté chez la majorité des citoyens en général et des fonctionnaires en particulier.*
- *La société marocaine est marquée par un taux d'analphabétisme frappant et par une absence d'appropriation des droits et obligations. A cela s'ajoute, l'inexistence de démarche pédagogique garantissant l'éducation des nouvelles générations sur les principes de l'éthique et de la déontologie, et particulièrement dans le service public.*
- *La lourde pression fiscale et l'iniquité fiscale ayant comme corollaire la transgression de la réglementation sur la déclaration.*

§B. Les types de corruption

La corruption se définit comme un ***abus de pouvoir dans le cadre d'un mandat public pour satisfaire des intérêts personnels.***

On distingue trois types :

- ***La petite corruption administrative ou bureaucratique*** : Il s'agit de transactions isolées de la part de fonctionnaires abusant de leur pouvoir, en demandant des « pots-de-vin », en détournant des fonds publics ou en accordant une faveur en échange de gratifications.
- ***La grande corruption*** : Il s'agit de vols ou usages abusifs de ressources publiques de la part d'agents de l'État souvent membres de l'élite politique ou administrative.
- ***La capture de l'État*** : La collusion entre des entités du secteur privé et des fonctionnaires ou politiciens pour leur bénéfice personnel et mutuel. Autrement dit, le secteur privé « capture » l'appareil législatif, exécutif et judiciaire d'un État à des fins personnelles.

§2. Une lutte contre la corruption au Maroc

§A. Une pluralité de mesures de lutte

Cette volonté s'est concrétisée par l'élaboration de ***plans d'action nationaux de prévention et de lutte contre la corruption en 2005 et en 2010.***

Elle s'est également concrétisée par des engagements internationaux et nationaux. Le Maroc a ratifié ***la Convention des Nations Unies Contre la Corruption en 2007*** et s'est attelé à la mise en œuvre de ses dispositions à travers plusieurs réformes notamment juridiques et institutionnelles.

La constitution de 2011 a consacré la gouvernance et l'intégrité en tant que principes fondamentaux et constitutionnels et elle les a cités en tant que tels dans son préambule. Elle a également dédié un chapitre complet à la bonne gouvernance dans lequel ont été précisés les principes de base pour le renforcement des Instances chargées de la bonne gouvernance qui seront dotées notamment de l'Indépendance et des moyens nécessaires pour mener à bien leurs missions.

Le lundi 28 décembre 2015, la stratégie nationale de lutte contre la corruption a été adoptée lors d'une réunion présidée par le Chef du Gouvernement. Cette stratégie a pour finalité de *renforcer l'intégrité et réduire de façon significative la corruption à l'horizon 2025*. Elle vise, entre autres, à inverser la tendance de manière irréversible et visible et à renforcer la confiance des citoyens, ainsi que à améliorer l'Intégrité des affaires et le positionnement du Maroc à l'International.

§B. Des projets insuffisants

Le Royaume occupe **la 90e place dans le classement mondial** de l'indice de perception de la corruption et la neuvième position au niveau arabe.

La corruption au Maroc continue de sévir, le constat est de Transparency Maroc (TM), qui vient de rendre publics les résultats de l'indice de perception de la corruption au titre de **2016**.

La Justice, la Police et la Santé constituent de véritables niches de corruption. **49%** des sondés ont dénoncé la corruption dans le secteur de la Justice, **39%** au niveau de la police et **38%** dans les hôpitaux publics.

Le Royaume a du mal à sortir de cet enlèvement, malgré les mesures prises, les discours et les déclarations d'intention.

Les stratégies sectorielles et leurs objectifs

L'objectif général de toutes les stratégies sectorielles : en la mise à niveau de l'économie de l'économie nationale.

Sur le plan touristique, en 2010, le Maroc a fixé pour objectif de faire partie des 20 plus grandes destinations mondiales. Cet objectif constitue celui du projet « Vision 2020 pour le tourisme ». Par quels moyens ?

- Doubler la capacité d'hébergement touristique, avec la construction de 200 000 nouveaux lits;
- Doubler le nombre des touristes, en doublant la part de marché du Maroc sur les principaux marchés européens traditionnels et en attirant 1 million de touristes issus des marchés émergents ;
- Tripler le nombre de voyages domestique.

Sur le plan agricole, Lancé en 2008, le Plan Maroc Vert est une stratégie ambitieuse qui s'est fixé pour objectif d'ériger le secteur agricole en véritable levier du développement socio-économique au Maroc, à travers l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et la consolidation de l'intégration de l'agriculture aux marchés national et international.

(réduire la pauvreté et consolider l'intégration de l'agriculture aux marchés national et international.)

Sur le plan industriel, axée sur la relance industrielle, la stratégie « Émergence 2009-2015 » avait déjà fait l'objet d'un contrat-programme mobilisant et coordonnant les actions de l'Etat et des opérateurs économiques, en vue de construire un secteur industriel fort. La nouvelle stratégie industrielle, dite « Plan d'accélération industrielle 2014-2020 » capitalise sur les réalisations accomplies et garde le cap des Métiers Mondiaux du Maroc. En 2014, le Maroc a confirmé l'objectif de construire un secteur industriel fort. Cet objectif constitue celui du projet « Plan d'accélération industriel ». De quelles manières ?

- Réduire l'atomisation sectorielle et de construire une industrie mieux intégrée, dont les logiques d'écosystèmes constituent le point d'ancrage et le levier principal ;
- La mise en place d'outils de soutien afin d'améliorer la compétitivité des PME, en leur offrant un accès aux investisseurs, au financement et aux marchés ;
- Renforcer l'attractivité des Investissement Directs Étrangers.

Sur le domaine énergétique, (horizon 2030) en 2008, le Maroc a fixé pour objectif de garantir la sécurité énergétique du pays à travers la diversification des sources d'énergie nationales, par le recours à des énergies alternatives.». De quelles manières ?

- Un mix électrique optimisé autour de choix technologiques fiables et compétitifs ;
- La montée de la part des énergies renouvelables ;
- L'efficacité énergétique ;
- La mobilisation des ressources nationales ;
- L'équilibre entre la production nationale et les importations de l'énergie ;
- L'équilibre entre la production nationale et les importations de l'énergie.

Sur le domaine commercial, en 2008, le Maroc a établi le projet « RAWAJ » qui vise à l'équilibre du maillage commercial, l'attractivité de l'appareil commercial et la diversification de l'offre des produits.

Sur le plan logistique, en 2015, le Maroc a fixé pour objectif le positionnement du Maroc sur les principaux flux. De quelles manières ?

- Développement et mise en œuvre d'un réseau national intégré de Zones Logistiques Multi-Flux,
- Optimisation et massification des flux de marchandises,
- Mise à niveau et incitation à l'émergence d'acteurs logistiques intégrés et performants,

- Développement des compétences à travers un plan national de formation dans les métiers de la logistique,
- Mise en place d'un cadre de gouvernance du secteur et de mesures de régulation adaptées.

Sur le plan de la pêche, en 2009, le Maroc a établi le projet Halieutis. Il a pour but d'assurer la pérennité des ressources et faire des pêcheurs les premiers acteurs d'une pêche responsable, organiser et outiller le secteur pour une qualité optimale, du débarquement et valoriser les produits sur les marchés porteurs en assurant la disponibilité et la régularité d'une matière première de qualité. De quelles manières ? La création de :

- Le Comité National de la Pêche sur le plan
- Le Fond pour l'Ajustement et la Modernisation de l'Effort de Pêche
- L'Agence pour le Développement de l'Aquaculture
- Le Centre de Valorisation des Produits de la Mer
- L'Observatoire de l'Emploi du Secteur Halieutique

Sur le plan artisanal, en 2015, le Maroc a fixé pour objectif d'aider à l'émergence et au développement d'un tissu d'acteurs-producteurs de référence et appuyer les mono-artisans urbains et ruraux en termes de production/vente et d'amélioration de leurs conditions de vie. De quelles manières ?

- La promotion : Publicité institutionnelle, adossement à la promotion du secteur du tourisme, politique de promotion d'un label phare
- La labellisation : Mise en place d'un label national phare à court terme et sa déclinaison par filières clefs ou par métiers;
- La formation : Mise à niveau du système existant, focus sur la formation par apprentissage, mise en place d'un système de certification des artisans.

A. Les objectifs accomplis

Parmi les objectifs en bonne voie de réalisation, on retrouve :

- Le domaine énergétique soit le plan Maroc vert notamment par la montée importante des moyens de production d'énergie renouvelable.
- Le domaine industriel comme le démontre les succès relatifs à la production dans le domaine automobile et aéronautique.

B. b- les objectifs non accomplis

Parmi les objectifs en mauvaise voie de réalisation, on retrouve :

- Le domaine touristique : les arrivées au Maroc en 2016 n'ont pas dépassé la dizaine de millions ;
- Le domaine logistique : A part des initiatives privées, principalement à Casablanca, les plateformes logistiques régionales n'ont toujours pas vu le jour ;
- Les domaines de la pêche, logistique et industriel : les résultats ne sont pas aussi élevés que ceux prévus.

C. Des mesures à mettre en œuvre

Certaines stratégies ont été élaborées en l'absence de cadre référentiel. Basées sur aucune référence, les stratégies sont établies sur des prévisions parfois déconnectées des réalités pratiques. Il pourrait être bon de revoir les stratégies relatives au domaine touristique et logistique à partir d'un cadre référentiel établi.

Certaines stratégies sont complémentaires. De ce fait, elles se devraient d'être coordonnées les unes aux autres. Toutefois, ce n'est pas le cas actuellement. En effet, la stratégie dans les domaines de la pêche, logistique et industriel manquent cruellement de coordination. Par exemple, ce manque se retrouve dans l'installation de plateformes au mauvais endroit et pour un prix élevé. Une coordination doit donc être mise en place entre ces stratégies. Pour cela, l'idée serait de mettre en place une structure dédiée à la convergence entre les différentes.

La majorité des stratégies sont difficiles à percevoir car n'ont pas été mis en place des mécanismes d'évaluation. Ces derniers seraient donc à mettre en place.

Cela mène logiquement, comme la banque mondiale l'a établi, à réévaluer les objectifs afin qu'ils ne soient pas surdimensionnés par rapport au contexte et aux capacités du Royaume et parfois, elles sont même contradictoires

La réforme comptable de l'état

L'intensification des échanges et la globalisation des économies dans le monde ont propulsé l'information comptable et financière au centre des préoccupations des pouvoirs publics.

Notre pays vient de connaître un véritable tournant historique dans ce **contexte** à travers l'adoption d'une nouvelle constitution le 1er juillet 2011, qui a consacré un meilleur équilibre des pouvoirs et une nouvelle organisation des modes de gestion des affaires publiques ainsi que la consécration des principes de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes.

Cette constitution est appelée à être consolidée par la mise en place d'une nouvelle loi organique des finances par le renforcement de la transparence des finances publiques et par la réorientation de la gestion financière d'une optique de moyens à une logique fondée sur les résultats et la performance.

Pour réaliser ces objectifs la loi de finance a prévu l'adoption d'une réforme du cadre comptable de l'Etat permettant le passage d'une comptabilité des flux (comptabilité budgétaire) à une comptabilité d'exercice fondée sur les droits constatés qui englobe tous les engagements de l'Etat et comportant une forte valeur ajoutée patrimoniale constitue un levier incontournable pour asseoir la culture d'évaluation des politiques publiques. Pour rendre compte de résultat et de performance, afin de régir la stratégie de réalisation des politiques publiques.

L'importance du chantier de réforme de la comptabilité de l'Etat réside sans nul doute, dans **les enjeux** que cette entreprise véhicule en termes de reconfiguration du système comptable pour une meilleure visibilité financière, une plus grande maîtrise du processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat et surtout, pour une amélioration substantielle de l'information financière au bénéfice notamment, du gouvernement, du parlement, du juge des comptes et surtout des citoyens.

L'ambition de La réforme est de permettre à notre pays d'intégrer le club restreint de pays qui adoptent la comptabilité d'exercice cette dernière qui est basée sur des comptes de l'Etat harmonisés selon des normes a pour **objectif** d'assurer une consolidation des données relatives aux composantes du secteur public (Etat, établissements publics et collectivités locales) et de renforcer le contrôle et la sécurisation des opérations comptables de manière à contribuer à la consolidation de la qualité et de réalité des comptes, et de sa situation financière, de son patrimoine, de son volume d'endettement, Pour une meilleure certification des comptes qui devraient impacter automatiquement les appréciations des agences internationales de notation.

La réforme de la comptabilité de l'Etat au Maroc Elle s'articule autour d'un portefeuille de projets comportant cinq composantes que sont:

Le référentiel comptable qui comprend :

- ✓ Le cadre conceptuel de la comptabilité de l'Etat et normes comptables
- ✓ Le plan de comptes de l'Etat Les modalités de fonctionnement des comptes

Le bilan d'ouverture qui consiste à une opération de recensement et de valorisation de l'intégralité des composantes du patrimoine de l'Etat (des immobilisations des stocks) en partenariat avec les départements ministériels ;

Le système d'information Ce système s'assigne pour objectifs de:

- ✓ Fédérer contrôler et Simplifier les fonctions comptables de l'Etat
- ✓ le choix d'une solution progicielle adaptée, apte à satisfaire les besoins de la comptabilité, à traiter les processus et le volume des opérations comptables de l'Etat conformément au nouveau référentiel qui couvre trois dimensions : la comptabilité budgétaire, la comptabilité générale et la comptabilité analytique ;Le système prévoit également une comptabilité auxiliaire (clients, fournisseurs, stocks, etc.) et la gestion de la trésorerie de l'Etat.

La qualité comptable

La recherche de la qualité comptable est une préoccupation permanente, La réforme de la comptabilité publique a été une occasion pour procéder à un assainissement des comptes publics **La conduit du changement** Un vaste programme de conduite de changement a été conçu dans le but est de mettre la documentation technique nécessaire à la disposition des différents utilisateurs et partenaires

Les états financiers retenus dans le cadre de cette reforme sont au nombre de quatre, à savoir

- ✓ le bilan présenté sous la forme d'un tableau de la situation nette ;
- ✓ le compte de résultat présenté sous la forme d'un tableau comprenant les produits, les charges
- ✓ le solde des opérations de l'exercice ; le tableau des flux de trésorerie
- ✓ les notes aux états financiers.

Les objectifs communs assignés à ces états consistent à présenter une source d'information caractérisée par la Fiabilité, Comparabilité, Image fidèle, Prééminence de la substance sur la forme, Intelligibilité, Pertinence, Neutralité, Prudence, exhaustivité

Les limites de la démarche actuelle

Le passage à cette reforme a été motivé par Le cadre comptable actuel qui se limite à l'enregistrement des opérations budgétaires et de trésorerie dans l'optique « encaissements-décaissements ». De ce fait, il ne favorise pas la mesure des performances, le développement d'analyses financières et la production de toutes les informations financières nécessaires à la prise de décision.

La nouvelle comptabilité imposée par la LOLF, introduit l'optique patrimoniale dans la comptabilité générale de l'Etat. Ce qui suppose que la comptabilité ne serait plus « de caisse » qui permet de savoir ce que l'Etat a dans ses caisses, mais une comptabilité générale qui prend en compte les richesses patrimoniales de l'Etat, mais aussi ses dettes et les engagements qu'il doit honorer.

Les avantages de la réforme

La réforme de la comptabilité de l'état est un gage de transparence et de bonne gouvernance financière. La mise en place d'une véritable comptabilité d'exercice a été conçue de manière à constituer un véritable outil de suivi, d'évaluation et de mesure de la performance de l'action publique, de pilotage et d'aide à la décision pour les gestionnaires et d'information pour les citoyens, renforcée par la prise en compte des éléments d'actifs enrichis au niveau du recensement et de l'évaluation des immobilisations corporelles, incorporelles et financières et par la prise en considération des stocks, aspects totalement absents dans le système comptable actuel.

Conclusion

La mise en place d'un système comptable inspiré des meilleures pratiques internationales améliorera la qualité de l'information comptable, renforcera la crédibilité de l'image du Maroc vis-à-vis des organismes internationaux et constituera, à coup sûr, une grande rénovation du paysage des finances publiques.

Enfin, il faut souligner que cette réforme est un élément incontournable aussi dans la stratégie de modernisation des collectivités territoriales. En effet, l'importance accordée à la décentralisation ouvre une perspective singulière en faveur de l'intégration de la question locale dans l'approche des stratégies nationales. Il s'agit d'une gestion publique locale auquel la réforme comptable entend remédier, en implémentant les ingrédients nécessaires à l'éclosion d'une nouvelle culture de gestion. Elle peut contribuer en mettant à la disposition des gestionnaires locaux des outils, des indicateurs et un système d'information qui leur

permettent le pilotage de la performance De manière plus concrète, , le nouveau système comptable enclenche, sans nul doute, le cercle vertueux du changement.

Souveraineté des états et les finances publiques

Dans le sillage des grandes mutations qui connaît l'environnement international notamment la mondialisation, la libéralisation des échanges et l'expansion de l'économie numérique, Des multiples contraintes ont subi de plus en plus les Etats dans la définition et le déploiement de leur politique budgétaire, fiscale et monétaire.

Dans ce **contexte** il est légitime de s'interroger sur la souveraineté des Etats en matière de finances publiques, sur leur rôle dans la société et les marges de manœuvre dont disposent encore l'Administration pour s'acquitter au mieux de ses missions.

la globalisation, l'impact de la crise économique et financière de 2008, le poids et les stratégies des grandes entreprises internationales, les besoins des citoyens en matière de développement économique et social et la difficulté de mobilisation des ressources budgétaires autant des facteurs majeurs participant à limiter les prérogatives, les pouvoirs et la souveraineté des états.

L'État est dit souverain parce qu'il a le monopole du véritable pouvoir qu'est le pouvoir politique, c'est-à-dire le pouvoir de décider et le pouvoir de faire l'acteur majeur de la construction de la cohésion sociale, de la gestion de la société, de l'exercice du droit et de la justice En principe, étant souverain, l'Etat n'est subordonné à aucune autorité qui lui est supérieure, du fait qu'il dispose d'un monopole dans l'exercice de ses missions fondamentales, comme la défense, la monnaie, la fiscalité, la justice, la police, la diplomatie, .

Cependant ce pouvoir exercé surtout à travers les finances publiques restreint la souveraineté par les restrictions qu'elles imposent car la dette impacte la souveraineté de l'Etat"

Cette souveraineté est exercée en matière fiscale budgétaire et monétaire

Souveraineté fiscale

La fiscalité se trouve en effet encadrée par des conventions fiscales internationales qui imposent notamment le principe de non-discrimination fiscale à l'égard des entreprises et des personnes étrangères, dans le but de ne pas affecter les règles de concurrence internationale.

Cependant Tous les Etats sont de plus en plus mobilisés pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales. Les Etats ont constaté que les multinationales ne payaient que très peu ou pas d'impôts, y compris dans des pays où elles réalisaient des bénéfices considérables.

en effet, l'Etat doit agir selon deux courants divergents. D'un côté, il doit mobiliser les ressources fiscales nécessaires pour le financement de ses politiques publiques, alors que de l'autre, il use de l'instrument fiscal pour accorder des incitations fiscales à plusieurs secteurs d'activités.

De surcroît, il doit entreprendre les mesures législatives et administratives à même de sauvegarder quelque peu sa souveraineté fiscale face à des multinationales dont le poids économique et l'expertise dépassent de loin la puissance de l'Etat.

En mobilisant suffisamment de ressources fiscales, les Etats pourraient préserver une relative souveraineté budgétaire

La souveraineté budgétaire

Le budget est l'acte par lequel sont autorisés le prélèvement des recettes, l'émission des dépenses et les sources de financement. Etant adopté par le parlement, le budget représente ainsi un acte de souveraineté nationale

La souveraineté budgétaire de l'Etat s'exprime à travers la politique budgétaire qui constitue, avec la politique monétaire, l'un des principaux leviers de la politique économique dont dispose l'État pour influencer sur la conjoncture économique.

En réalité, il s'avère que les Etats ne sont plus entièrement libres de leurs choix budgétaires, c'est le cas par exemple des pays de l'Union européenne qui doivent se conformer aux exigences de leur intégration régionale.

La politique budgétaire des Etats est également encadrée par des règles dictées par

Les organisations internationales, tels que le FMI

en effet FMI a souvent recommandé au Maroc : de baisser son déficit budgétaire de poursuivre ses efforts de réforme fiscale, notamment en simplifiant davantage le régime fiscal de réduire le coût budgétaire de la compensation d'améliorer l'efficacité et la composition des dépenses mettre en œuvre la réforme paramétrique de la retraite de passer à un régime monétaire et de change plus flexible

On constate ainsi que la souveraineté des Etats est plus limitée qu'il ne paraît.

Elle l'est également du fait de l'intervention des agences de notation

Ces agences procèdent à l'évaluation du risque de non remboursement par un Etat

De la dette qu'il compte émettre et informent ainsi les investisseurs du risque qu'ils

courent s'ils prêtent à cet Etat. En fonction de la note décernée,

les agences de notation influencent le montant et le taux d'intérêt auxquels les Etats peuvent prétendre de la part des banques ou des investisseurs privés, voire la possibilité d'emprunte

La souveraineté monétaire

C'est enfin la souveraineté monétaire qui est impactée par la mondialisation en devenant fortement dépendante du marché

La souveraineté monétaire des Etats s'entend des prérogatives de battre monnaie,

De fixer les taux d'intérêt, de déterminer la masse monétaire en circulation et le Cours de la devise ou le taux de change.

La monnaie relève de la souveraineté et à ce titre elle en constitue l'une des expressions les plus fortes »

La souveraineté monétaire des Etats peut toutefois être limitée ou volontairement

Abandonnée par l'adhésion à une zone monétaire commune,

En ce qui concerne le Maroc, les objectifs de la politique monétaire ont

pour objectif d'assurer la stabilité des prix; et la valeur de la monnaie nationale, le dirham à travers le contrôle et le suivi de la Masse monétaire par rapport à l'économie

Cependant l'adhésion du Maroc a la cedao peut entrainer l'adhésion a une monnaie unique ce qui va créer une certaine dépendance vis-à-vis les engagements de cette instance internationale

L'Etat se trouve donc **contraint** de s'adapter à ce nouveau contexte national et international marquée par la mondialisation, de l'interdépendance des économies et des bouleversements introduits par l'économie numérique, en concédant une partie de sa souveraineté et de certaines compétences, dont il détient le monopole exclusif

Les freins limitant la souveraineté

- les firmes multinationales mettant les Etats en concurrence fiscale pour attirer sur leur territoire les investissements avec un recours à un ensemble de techniques d'évasion fiscale et de délocalisation des bénéfices, limitant de la sorte les ressources financières des pays
- Par ailleurs il s'agit de plus en plus des limites dues aux développements des relations politiques, économiques, sociales, culturelles et juridiques, à l'adhésion à des zones de libre-échange.
- Il s'agit aussi le cas des organisations financières internationales qui conditionnent leur aides par l'engagement des états a mener des reformes structurelles (ONU, FMI, Banque Mondiale, OMC, OCDE, CNUCED, BAD...), des multinationales, des marchés financiers, des sociétés de rating, des lobbies
- C'est enfin le cas de L'accélération du numérique dont les Etats n'arrivent pas à suivre les évolutions rapides, ni à les encadrer par une législation fiscale adéquate, s'inscrit également parmi ces éléments qui obligent les Etats à transférer, à abandonner ou à renoncer à une partie de leur souveraineté fiscale, monétaire et budgétaire

Pour préserver la souveraineté

Afin de préserver une relative souveraineté budgétaire et assurer un financement Normal des dépenses de l'Etat, la mobilisation du potentiel fiscal s'impose. L'extraction de ressources, les capacités administratives à lever l'impôt et le Développement des fonctions budgétaires minimiseront le recours à l'emprunt. Les pays qui ne parviennent pas à mobiliser pleinement le potentiel fiscal encourent le risque de surendettement et de perte de l'accès aux marchés financiers, car « la souveraineté s'arrête là où cesse la solvabilité

Conclusion

Il est à relever que malgré toutes les difficultés et en dépit des pressions exercées de toutes parts pour diminuer les prérogatives de l'état et son intervention dans l'économie celui-ci demeure le seul garant de la cohésion sociale et de la pérennité du développement économique et social sur l'ensemble de territoire

La loi organique relative a la loi de finances

Le Maroc, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi, s'est engagé depuis quelques années dans la voie des réformes structurelles visant la consécration de l'Etat de droit, la modernisation des structures de l'économie du pays, le renforcement de sa compétitivité, ainsi la consolidation des bases de la bonne gouvernance.

La réforme constitutionnelle, vient couronner cette série de réformes, par la mise en œuvre les dispositions de la nouvelle constitution de 2011 notamment celles relatives à la gestion des finances publiques.

Dans ce domaine, il est devenu impératif, conformément aux engagements du Gouvernement contenus dans sa déclaration, de procéder à la refonte de la loi organique relative à la loi de finances.

La nouvelle loi organique relative a la loi de finances de 2016 à l'ambition

- de renforcer la performance de la gestion publique (introduction de la budgétisation par programme dans la morasse budgétaire)
- Renforcer la transparence des finances publiques (réduction des CST..)
- Accroître le rôle du parlement et son rôle dans le contrôle des Finances publiques.

Les Innovations de la Nouvelle LOF :

La programmation budgétaire pluriannuelle :

Pour plus de visibilité stratégique et de clarté aux choix politique avec l'incitation des différents départements ministériels à mettre en place des instruments de programmation qui s'étalent sur 3 ans et qui doivent être mis à jour annuellement pour les adapter à l'évolution de la conjoncture

Gestion Budgétaire axée sur les Résultats :

Pour introduire cette logique la NLOF préconise passage de l'approche normative des dépenses (Article Paragraphe ligne) à une nouvelle approche par programmes et projet (Programmes Région Projet ou actions) pour une meilleure rationalisation des dépenses publiques

Renforcement de la souplesse dans la gestion des crédits :

Dans ce sens les ordonnateurs disposent de la liberté totale pour virer les crédits entre les projets d'un même programme et dans la même région. Aussi les virements sont libres entre les lignes budgétaires d'un même projet. Egalement les ordonnateurs peuvent procéder à un redéploiement des crédits entre les régions lorsqu'il s'agit d'un même programme sous l'accord du ministère de l'économie et des finances.

Consécration du principe de réédition des comptes et d'évaluation à travers :

L'élaboration d'un projet de performance qui comprend la stratégie du département déclinée en programmes + crédits de chaque programme+responsable de programme +indicateurs de suivi par chaque ministère qui accompagne le budget sectoriel

Elaboration d'un rapport de performance à la fin de chaque exercice budgétaire qui donne idée sur les résultats met en évidence les écarts ;

Elaboration d'un rapport d'audit de la performance (Inspection Générale des Finances et les inspections générales ministérielles) qui va porter sur l'analyse des dispositifs du contrôle interne, programmes et indicateurs ;

Nouvelles règles de la maîtrise de l'équilibre budgétaire :

- ✓ Interdiction d'inscription des dépenses de fonctionnement dans le budget d'investissement
- ✓ Plafonner les reports des crédits d'investissement à 30% ;
- ✓ Intégration des dépenses pour la sécurité sociale dans les dépenses de l'état
- ✓ Soumettre la révision des salaires à l'autorisation par la loi des finances.
- ✓ Renforcement de la sincérité budgétaire et comptable à travers
- ✓ Veille à la Pertinence des Hypothèses lors de la préparation de PLF
- ✓ Présenter une loi des finances rectificative en cas de changement radical du contexte
- ✓ Mise en place de la comptabilité générale et la comptabilité analytique
- ✓ Certification des comptes de l'état par la cour des comptes.

Enrichissement et diversifications des documents présentés au Parlement :

- ✓ 14 rapports qui accompagnent le projet de loi des finances ;
- ✓ 2 rapports accompagnent les budgets des départements ministériels (Projet de Performance et Programme pluriannuel pour les entreprises et établissements publics)
- ✓ 5 rapports accompagnant la loi de règlement.

Pour ce qui est **de la loi de règlement**, le projet propose de réduire les délais de sa préparation et de sa présentation au Parlement dans le cadre des dispositions constitutionnelle